
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixantième séance – Lundi 23 mai 2022, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M. Omar Azzabi*, *M^{me} Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Monica Granda*, *M. Olivier Gurtner*, *M^{mes} Uzma Khamis Vannini*, *Florence Kraft-Babel*, *M. Alain Miserez*, *M^{me} Albane Schlechten*, *M. Kevin Schmid*, *M^{mes} Leyma Milena Wisard Prado* et *Delphine Wuest*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 17 mai, mercredi 18 mai et lundi 23 mai 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je voulais répondre à la question orale posée le 26 avril dernier par M. Rémy Burri concernant la recherche de locaux pour une maison de quartier ou un espace socioculturel au Petit-Saconnex. M. Burri demandait si on pouvait utiliser la ferme de Budé.

Sur ce point, je précise que le projet de rénovation de la ferme de Budé s'inscrit dans la stratégie d'ensemble de la planification scolaire, prévue pour faire face à l'augmentation importante des effectifs tant scolaires que parascolaires. Tout le secteur est touché par cette augmentation. Cette ferme est actuellement assez peu utilisée, mais elle sera transformée tout prochainement pour accueillir un grand réfectoire et plusieurs locaux parascolaires, ainsi qu'un atelier du livre et une salle de rythmique. Cela nous permettra de déplacer le réfectoire actuel, situé dans l'école de Budé, qui est trop petit. Nous récupérerons ainsi des locaux pour des classes qui seront affectés à l'enseignement et nous pourrions créer des conditions d'accueil parascolaire adaptées et de qualité. Voilà pourquoi la ferme

de Budé – pour la partie qui appartient à la Ville – ne pourra pas être utilisée comme maison de quartier.

Mais comme j’ai eu l’occasion de le dire précédemment, nous avons actuellement une piste et j’espère que nous parviendrons cette année encore à concrétiser un espace socioculturel dans ce lieu que nous sommes en train d’étudier.

Je voulais aussi répondre rapidement à la question posée le 17 mai par M. Gazi Sahin concernant le plan canicule. Ce qu’il faut savoir, c’est qu’en 2004 il y a effectivement eu de fortes canicules dans tous les pays européens, avec une hausse des décès en particulier chez les personnes âgées. En Ville de Genève, le plan canicule a été introduit en 2014. Depuis cette date, il est mis en œuvre chaque année par le Service social via les antennes sociales de proximité. Le but de ce plan canicule est de pouvoir apporter un suivi individualisé aux personnes âgées particulièrement vulnérables et/ou isolées. Nous travaillons en direct avec le Service de la médecin cantonale – donc au niveau cantonal – pour nous accorder sur les niveaux d’alerte. Le plan canicule est déclenché dès que la température dépasse 32°C le jour et 20°C la nuit et lorsque le phénomène dure au moins trois jours d’affilée.

Evidemment, on se base sur les températures, mais il est vrai qu’on devrait affiner un peu nos outils pour prendre en compte aussi le ressenti des personnes. C’est d’ailleurs un travail qui a été effectué récemment. Je n’ai plus en tête le nom du professeur mandaté, mais on pourra vous le transmettre, Mesdames et Messieurs, si ça vous intéresse. Cette enquête a montré qu’il y avait aussi d’autres facteurs d’évaluation à prendre en compte: non pas seulement la température, mais également le ressenti des gens – s’ils ont été longuement exposés au soleil ou s’ils sont restés à l’ombre, par exemple. Différents facteurs médicaux font qu’on résiste mieux ou moins bien à la chaleur.

Le dispositif de la Ville de Genève pour les seniors consiste, grâce au Canton, à avoir une liste complète des résidentes et résidents âgés de plus de 75 ans. Ces personnes s’inscrivent sur une liste et, quand le plan canicule est déclenché, on prend de leurs nouvelles tous les jours. Si on n’arrive pas à les atteindre, on va directement sur place pour s’assurer qu’il n’y a pas de souci de santé. En gros c’est ça, le plan canicule.

Depuis l’année passée, il y a une nouveauté: le projet «De parc en parc», également piloté avec le Canton. Il existe un certain nombre de micro-oasis de fraîcheur partout en ville de Genève, réparties dans les différents quartiers. Ce sont des lieux frais et reposants pour les personnes qui sortent en période de canicule.

Je citerai un dernier point important, à savoir le dispositif mis en place en faveur des personnes sans abri. Là aussi, tout un travail est effectué par le Service social, je pense en particulier au dispositif d’urgence sociale. Des tournées quotidiennes

sont organisées pour aller à la rencontre des personnes sans abri, leur fournir de l'eau, les aider et les accompagner dans les lieux d'hébergement d'urgence, en cas de besoin. Voilà ce qui est fait en lien avec le plan canicule.

5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 juin 2018 de M^{mes} et MM. Olivier Wasmer, Patricia Richard, Georges Martinoli, Renate Cornu, Simon Brandt, Didier Lyon, Helena Rigotti, Michel Nargi, Pierre de Boccard, Michèle Roulet, Pierre Scherb et Jacques Pagan: «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève» (M-1364 A)¹.

Suite de la discussion

Le président. Nous poursuivons nos travaux selon l'ordre du jour, avec la suite de la discussion sur le rapport M-1364 A commencée à la séance de 17 h.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Mesdames et Messieurs, j'ai envie de vous dire d'emblée: «En voilà, une jolie motion!» On a eu du plaisir à y travailler en commission, parce qu'elle était à la fois originale, sympathique et imaginative. Elle nous proposait d'ailleurs de nombreuses choses dans la même foulée.

M. Olivier Wasmer, qui en est l'initiateur et qui est cavalier lui-même, avait en effet rebondi sur la question des calèches en ville pour imaginer une éventuelle police montée municipale circulant à cheval. Mais comme vous le savez, la motion M-1364 a été en quelque sorte dépouillée de son essence tout à l'heure avec le premier amendement du Parti libéral-radical, qui demande d'abandonner ce programme de police montée. Ce serait peut-être une idée à creuser via une autre motion. En effet, il y a du potentiel, certaines villes le font – mais pour la Ville de Genève, dans l'immédiat, cet aspect a été écarté.

Reste l'autre aspect, c'est-à-dire l'autorisation de circuler dans les parcs avec des calèches. Nous avons auditionné de nombreuses personnes en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, notamment un homme qui développait un projet dans le cadre de son entreprise appelée les Attelages du Léman. Il nous a parlé de son rêve à réaliser comme d'un retour

¹ Rapport, 9450.

Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

du passé. Il est d'ailleurs venu à son audition avec un chapeau haut-de-forme pour nous présenter tout l'éventail de ce qu'il voulait nous proposer comme animations en ville de Genève.

Sur ce point, notre parti, Le Centre, aimerait souligner par rapport aux amendements déposés qu'on a évidemment là une forme de professionnalisation. Par conséquent, si les Verts demandent dans leur amendement de n'autoriser la circulation de ces calèches que 12 fois par année, il est clair qu'une entreprise ne pourra pas se développer sur si peu de jours ouvrables et que cela restera une activité annexe. Pourtant, lors de cette première audition, on parlait de développer une ou même plusieurs sociétés capables de développer les transports en calèche à Genève en circulant selon la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), mais en concentrant leur activité sur les parcs. Evidemment, cet aspect nous a assez enthousiasmés. Je crois que la commission y était d'ailleurs assez favorable.

Dans son premier amendement, le Parti libéral-radical nous soumet donc une rectification de la première invite de la motion pour que son rayon d'application soit bien limité aux parcs et promenades autour de la rade et qu'on ne se disperse pas trop dans la ville.

Nous proposons de laisser ouverte la durée de l'opération, afin que l'autorisation demandée permette de mettre de l'animation au centre-ville. Il est peut-être un peu difficile pour le Conseil administratif d'imaginer qu'une telle activité soit autorisée toute l'année, mais c'est justement pour ça que nous soutiendrons – bien entendu – la motion M-1364 avec cet amendement du Parti libéral-radical. Cela nous permettra d'aller de l'avant avec l'autorisation de circuler dans les promenades autour de la rade, afin que notre ville bénéficie de cette animation et jouisse du plaisir de voir défiler des calèches, lesquelles sont d'ailleurs tout à fait au goût du jour.

En ce qui concerne la restriction du temps de validité de l'autorisation, nous proposons soit l'abstention sur l'amendement des Verts, soit son refus, pour les raisons que j'ai évoquées. Personnellement, je pense qu'il est louable de soutenir cette nouvelle profession qui pourrait fournir ce service par son travail.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de voter la motion M-1364 avec l'amendement du Parti libéral-radical sur la première invite et de refuser, par contre, l'amendement des Verts qui propose d'en rester à 12 dimanches par année – à savoir les dimanches sans voiture, je le précise.

M. Christian Steiner (MCG). Introduire des calèches en ville est effectivement une bonne idée, c'est quelque chose de sympa. J'aimerais tout d'abord revenir sur les propos de ma préopinante verte à la séance de 17 h. Je précise que,

d'après mon expérience – ma petite expérience – de cavalier et mon peu d'expérience en matière d'attelage, le cheval est un animal qui s'adapte très bien au milieu urbain, mais il faut un encadrement par des professionnels. Ce n'est pas du tout un animal qui serait resté sauvage! Le cheval est un animal domestique avec lequel, à force de travail, on arrive à faire de l'attelage – ce qui est certes assez délicat, ce n'est pas à la portée du cavalier moyen. En effet, la conduite de calèches et la pratique de l'attelage sont deux domaines très différents. Quant à une éventuelle police montée, cela demanderait vraiment un choix politique et un très gros investissement, c'est encore une étape supplémentaire.

L'introduction de calèches ne poserait pas de problèmes de propreté, on peut mettre le crottin dans des sacs. Ça se fait dans d'autres villes et d'autres pays, je l'ai déjà vu. Juste une remarque: si les calèches ne peuvent circuler que 12 dimanches par an, ce serait du folklore purement genevois! Or il y a apparemment une personne intéressée à développer ce service – qui n'en a pas fait sa profession pour le moment, mais qui semble avoir la formation requise. J'aimerais encore attirer votre attention sur un point, Mesdames et Messieurs: pour qu'il puisse y avoir une activité viable durant la saison d'été, il faudrait si possible ne pas tuer les Fêtes de Genève en limitant leur durée, en les appauvrissant et en en faisant une version édulcorée tout à fait austère et minimaliste. Pour toutes ces raisons, le Mouvement citoyens genevois soutiendra la motion M-1364 sans la quatrième invite initiale.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je suis ravie des propos de M. Christian Steiner! En effet, un cheval peureux est un cheval monté par un cavalier peureux. Dans la nature, évidemment, le cheval est une proie possible qui se méfie, parce qu'il sait qu'il y a des prédateurs. Mais le cheval est confiant avec l'homme, du moment qu'il a un cavalier ou un dresseur de confiance.

Pour être allée faire des tours en calèche avec la personne auditionnée en commission, je sais que, si on lâche les rênes, les chevaux s'arrêtent, car ils sont dressés au doigt et à l'œil. On voit qu'ils aiment ça: ils aiment voir les gens, ils aiment recevoir des caresses, ils sont super-dociles. Ils aiment ce qu'ils font, ces chevaux! Un cheval heureux, ça se remarque. Mais un cheval peureux, si on lève la main à côté de lui, il lève la tête et essaie de s'enfuir. Or ce n'est pas le cas des chevaux des Attelages du Léman. ça n'a rien à voir!

Je pense que certains ici ont malheureusement une expérience du cheval limitée à ce qu'ils ont vécu. Moi, je suis allée voir ces calèches, je les ai testées, parce qu'avant de signer la motion M-1364 je voulais voir exactement ce qu'il en était. J'ai donc testé plusieurs fois les calèches des Attelages du Léman. On remarque qu'il y a un amour du métier et une envie de l'exercer, chez ce monsieur qui est prêt à offrir ses services à la Ville.

Mais limiter ça à 12 dimanches par année, c'est de la rigolade! Quelle entreprise travaille 12 dimanches par année? Est-ce qu'on sait ce que ça mange, un cheval, et ce que ça coûte en entretien? Il faut quand même que son maître puisse gagner sa vie! Si cet amendement des Verts est accepté, alors nous retirerons le nôtre qui demandait la suppression de la quatrième invite initiale sur l'indemnisation des cochers. A un moment donné, il faut avoir un minimum de bon sens!

Comme je l'ai déjà dit, nous proposons aussi d'enlever de la motion l'idée d'une police municipale montée, puisqu'il n'y a pas suffisamment de personnes à même de monter à cheval dans notre police municipale. Nous n'allons pas leur imposer cela en plus, ce n'est absolument pas un problème! Ce que nous voulons, c'est embellir notre ville et offrir un service supplémentaire aux touristes.

De plus, le cheval, c'est propre! Ça fait de l'engrais naturel, ça ne dépense pas de CO₂, ce n'est pas une voiture! C'est une manière sympathique et tout à fait écologique de se promener en ville, c'est aussi une super-expérience pour des enfants. A notre époque où il y a des enfants qui demandent ce qu'est un poulet ou à quoi ressemble ce qu'ils ont dans leur assiette quand c'est vivant, il est bon de leur montrer qu'on ne mange pas le cheval et que c'est un superbe animal avec lequel on vit, un animal qui nous tire, qui est là pour nous, pour nous rendre service.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je ne peux quant à moi que vous encourager à offrir ce service supplémentaire à notre ville, à nos touristes et à nous-mêmes. Merci!

Des voix. Bravo!

M. Manuel Zwyssig (S). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, tout d'abord, je confesse mon absence totale d'expertise sur le sujet du cheval... (*Rires.*) Je ne vais donc pas vous parler de chevaux, pas du tout! Je n'y connais rien et c'est un sujet qui m'intéresse très peu. En revanche, je respecte tous ceux qui aiment monter à cheval et se balader à cheval, ou qui aiment voir des chevaux dans les rues. Je trouve ça tout à fait sympathique et l'aspect nostalgique me plaît aussi, en quelque sorte. Je n'ai donc pas de problème avec ça.

Cela dit, la deuxième invite de la motion M-1364 me pose problème car, si je ne connais pas les chevaux, je connais les priorités qu'a fixées mon groupe politique pour cette législature. Or ni la police montée ni une sorte de service public du cheval n'en font partie. D'une part, vouloir donner encore plus de travail au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité pour étudier d'éventuels aménagements destinés aux chevaux dans les parcs et promenades

autour de la rade me paraît un peu lourd. D'autre part, la motion cite une loi sur les fiacres adoptée au XIX^e siècle à Genève et qui serait toujours en vigueur. J'ai donc vérifié – et même doublement vérifié – dans le recueil systématique des lois en vigueur sur le territoire de notre canton, et je n'y ai rien trouvé de tel. J'ai juste trouvé un vieux règlement intitulé «Règlement concernant le service des fiacres». Lui a existé, mais seulement jusqu'en 2007.

J'aimerais qu'on enlève la deuxième invite de la motion M-1364 pour ces raisons techniques, mais aussi pour les raisons de priorités politiques que j'ai énoncées précédemment. Nous avons donc déposé un amendement formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième invite de la motion M-1364.

Merci de m'avoir écouté, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je ne veux pas faire du blabla inutile, Mesdames-Messieurs, mais je vais juste vous expliquer certaines choses sur le cheval, vu que j'ai pratiqué l'équitation... (*Rires.*) Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle! Ceux qui rigolent, c'est nerveux, ou bien? Si vous me provoquez, vous savez très bien que je peux aller très loin! Je vous parle gentiment, moi!

J'ai pratiqué l'équitation pendant trente-deux ans. J'ai malheureusement dû arrêter à la suite d'un accident de travail mais, autrement, je pratiquerais encore. Sur ces trente-deux ans, je pense avoir effectué vingt-six ans de dressage. Pas en Suisse, non, mais en France. En Suisse, c'est un peu guindé, un peu bon chic bon genre, n'est-ce pas... J'ai parcouru la France en balade à cheval pendant des semaines. C'était fantastique, la complicité du cheval avec son cavalier! Je n'ai jamais eu mon cheval à moi, parce que je suis trop sentimental et que je ne veux pas m'attacher. (*Rires.*) Mais j'ai fait des sessions de plusieurs mois, voire d'un an ou plus – je ne me souviens pas – où j'ai collaboré avec un cheval qui est devenu mon ami, et je suis devenu son ami. Je vous garantis qu'il savait très bien avec qui il était, lorsqu'on partait en voyage à travers la France! Il savait qui le brossait, qui lui donnait à manger et qui le pansait, le soir, quand il avait les jambes un peu fatiguées.

Je tiens à insister sur un point: un cheval que vous montez ou que vous attellez à une calèche n'a rien à voir avec ces chevaux qu'on voit à l'entrée de l'autoroute à Nyon. Quand vous rentrez de Lausanne vers Genève, il y a sur la droite un très grand champ de quatre à six hectares, je crois, avec plein de chevaux en liberté.

C'est très joli! Mais je suis désolé de vous avertir, Mesdames-Messieurs, que ces chevaux, c'est de la viande sur pieds! Vous n'en ferez jamais rien! C'est comme les poulets d'élevage dans leurs immenses hangars, leurs cages et autres. Vous ne pouvez même pas monter sur le dos d'un tel cheval, parce que vous lui briseriez la colonne vertébrale. Il est là pour la viande uniquement.

Les chevaux utilisés pour un service, qu'ils soient montés ou attelés, ont une autre qualification. Ils ont des bases solides pour pouvoir effectuer ça. Et même de l'esprit! L'esprit, c'est important pour un cheval. Ces chevaux-là ne sont pas des brontosaures! Mais ceux de Nyon, oui... Ils ont un petit pois à la place du cerveau. C'est malheureux à dire, mais c'est comme pour les poulets dans les grands élevages de volaille.

Moi, je pense qu'aujourd'hui, après le Covid-19 et tous les problèmes que les gens ont eus pour vivre et gagner un salaire, on pourrait donner une chance à certaines personnes. Le gars qui est sur sa charrette et qui conduit les chevaux, il faut le rémunérer! Le cuir qui sert à harnacher le cheval, il faut l'entretenir! Et il faut payer aussi la nourriture du cheval! Ça va donner du travail à d'autres personnes, vous oubliez trop souvent ça, à gauche. Vous voyez juste l'aspect primaire des projets, mais pas leur aspect secondaire.

Si le cheval doit rentrer dormir le soir, ce n'est pas un problème. Je rappelle qu'à l'Escalade les cavaliers sont presque une trentaine à venir en ville avec leur armure, à défiler puis à rentrer chez eux le soir avec leur monture. Je peux même vous dire qu'ils rentrent par la rue de la Ferme, pour rigoler! Mais c'est leur trajet – et c'est en pleine ville! Ils rentrent très bien, au trot, c'est même assez joli. Ça se passe relativement tard, vers 23 h 30 ou minuit. Lorsque j'habitais dans cette rue, j'entendais de loin le bruit de leurs sabots qui claquaient sur le bitume et c'était un plaisir de se mettre à la fenêtre pour les voir passer. Tout ça pour vous dire, Mesdames-Messieurs, que le cheval qui tire une calèche peut très bien rentrer le soir.

Mais limiter l'opération à 12 dimanches par an, c'est ridicule! Ça demanderait beaucoup trop d'investissements pour établir ces calèches, sans compter les soins à donner aux chevaux. Il faut au moins leur laisser la belle saison! Et si vous voulez les autoriser à l'année, ça va aussi, car un cheval, ça ne craint pas le froid! On lui met une couverture...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Dany Pastore. L'été, on le rase, et en hiver, on lui laisse son poil naturel. C'est un animal qui est habitué à vivre dehors. C'est nous qui l'enfermons dans une grange pour sa sécurité et son bien-être!

Je pense qu'avec la motion M-1364 nous avons vraiment la possibilité de rattraper certaines carences dont notre ville souffre pour avoir supprimé beaucoup de choses: les Fêtes de Genève, les forains, etc. Eh bien, mettons un peu de romantisme et de sentimentalisme autour de la rade en réintroduisant ces calèches avec ces chevaux! Excusez-moi d'avoir un peu débordé, Monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir laissé finir mon speech.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M. Pastore que j'ai trouvé intéressant qu'il parle enfin des chevaux comme de véritables créatures, comme des êtres vivants sur cette terre. C'était très touchant, cette manière de considérer que l'animal n'est pas juste une chose. J'ai bien aimé ça, parce que dans l'intervention précédente j'ai entendu dire que l'animal était là pour nous, que le cheval ne faisait pas de CO₂... J'avais l'impression qu'on parlait d'une voiture ou d'une machine! Certains pensent donc que l'animal est là pour nous, pour nous faire plaisir, tandis que les conséquences sur sa santé ne sont vraiment pas importantes. (*Réactions dans la salle.*) Il y a beaucoup de gens qui rouspètent... C'est que la résistance aux changements de mentalité est très forte, surtout à droite!

Ce qui est très intéressant aussi, c'est que M. Pastore a parlé des chevaux près de l'autoroute. Il ne faut pas oublier que pour se rendre au parc les chevaux doivent passer par la route, c'est-à-dire par un endroit où il y a énormément de bruit. Or ces animaux ne sont pas faits pour ça! Ils ne sont pas faits pour traverser des carrefours très bruyants, ni pour être dans des lieux où il y a énormément de... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! (*Le président sonne la cloche pour réclamer le silence.*) Merci, Monsieur le président. Je reprends: ... où il y a énormément de passage. Il ne faut pas oublier non plus qu'à Montréal il a justement été prévu de retirer ces attelages urbains, car on a remarqué que les chevaux étaient parfois blessés à cause de petites collisions, du mauvais état de la chaussée ou de la chaleur excessive. Ce n'est vraiment pas des conditions idéales pour l'animal!

Mais si on limite l'opération aux 12 dimanches sans voiture, en revanche, on peut se dire que les chevaux subiront déjà un peu moins de souffrances. C'est pour toutes ces raisons que l'amendement des Verts tient la route, puisqu'il pense au bien-être de l'animal.

Par ailleurs, nous accepterons l'amendement visant à renoncer à examiner le prix d'une telle affaire, puisqu'il s'agit d'une affaire privée pour un commerce. On ne va donc pas demander au Conseil administratif d'étudier le prix que ça peut coûter. Nous accepterons aussi l'amendement visant à retirer l'invite basée sur l'ancienne loi sur les fiacres, qui date de Mathusalem. Il y a énormément de nostalgiques, ici... Mais il faudrait peut-être juste ouvrir les yeux et évoluer un

peu! Les choses changent, l'être humain n'est plus au centre d'un écosystème, il fait partie de l'écosystème.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je dirai juste encore deux mots. Vu que la motion M-1364 sera vraisemblablement acceptée tout à l'heure – nous en remercions par avance nos collègues – je demande au Conseil administratif d'accorder le plus vite possible les autorisations demandées. Cela nous ferait le plus grand plaisir! Et à l'intention de M^{me} Roiz, une toute petite boutade: est-ce que les enfants sont faits pour aller à l'école? Merci...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi, je suis abasourdi d'entendre les propos des Verts! Vraiment, chez les Verts, vous voulez nous faire la vie triste! C'est terrible, ça! Vous supprimez tout! Il faut suivre tous vos préceptes! Il faut être végane, il faut abolir les voitures, il faut fermer les rues, il faut... Dites-nous tout de suite s'il faut mourir! Il y en a marre, de ces pervers! Il y en a marre! (*Applaudissements.*) Nous refusons votre amendement, ça, c'est sûr! Mais nous accepterons la motion M-1364 avec les amendements du Parti libéral-radical. Vive la diversité! Vive les chevaux! (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous avoue, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que je me sens assez partagée face à la motion M-1364. En effet, si on fait une simple recherche sur Google en introduisant les mots «chevaux maltraités» et «calèches», on voit que dans tous les pays c'est la même chose. Je citerai l'exemple d'un endroit où je vais plus souvent qu'ailleurs: les Cyclades, en Grèce. D'une part, il n'y aura bientôt plus d'ânes en Grèce, tellement ils ont été maltraités. D'autre part, ceux qui restent souffrent terriblement – surtout à Santorin, où ils doivent grimper cette immense montée depuis le port avec des gens sur le dos.

C'est pour ça que, pour ma part, je m'abstiendrai lors du vote de tout à l'heure. Je n'arrive pas à décider si je veux ou non des calèches tirées par des chevaux à Genève. Ça me fait peur pour ces animaux, je crains qu'ils ne soient éventuellement maltraités. Ça me fait peur aussi à cause des accidents. Nos routes sont déjà tellement encombrées qu'on ne sait plus comment conduire, il y a des dangers qui viennent de tous les côtés – devant, derrière, à droite, à gauche! Plus rien n'est comme avant. Moi, j'ai mon permis de conduire depuis plus de cinquante ans. Je suis d'ailleurs assez fière d'avoir mon permis depuis plus de cinquante ans sans accident, sans long retrait de permis, etc. Mais aujourd'hui,

franchement, je trouve que la circulation est délibérément réglée pour être accidentogène. Alors, si on veut y ajouter encore des chevaux, franchement, j'ai peur pour eux! Je m'abstiendrai donc sur la motion M-1364.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). J'interviens juste pour dire que je trouve la boutade de M^{me} Richard très étrange: c'est une idée bizarre, que de comparer des enfants qui doivent aller à l'école pour apprendre à se défendre dans la vie avec des chevaux qu'on va dresser. Vous comprenez? Dresser! Ce verbe ne devrait pas désigner des enfants. Si vous dressez les enfants, à droite, c'est grave!

Quant au bonheur, je pense que ce que veulent les Verts, c'est justement un bonheur qui ne repose ni sur la maltraitance d'animaux ni sur des activités dégageant du carbone dans l'air et du bruit en ville. En fait, c'est la qualité de vie qui est très importante! Alors, si la qualité de vie dépend de la maltraitance animale ou du stress occasionné aux animaux – voire du dressage d'enfants –, effectivement, on n'est pas du tout sur la même longueur d'onde!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Il me revient l'honneur de clore ce débat. D'abord, je regrette que ce soient les journalistes de la *Tribune de Genève* qui couvrent nos débats ce soir, et pas ceux de *Cheval Magazine*, qui auraient sûrement été captivés par cette discussion!

M. Gomez étant lâchement absent... (*Rires.*) Je vais répondre à la fois sur la police municipale et sur les parcs. Concernant la police municipale, je remercie ce plénum, qui semble aboutir à la conclusion qu'avoir des patrouilles équestres n'est pas une priorité du moment. Je rappelle qu'on a lancé les patrouilles cyclistes, l'été dernier, et que ça fonctionne bien. On va probablement se contenter de cette *bike police*, pour l'instant. Vous me pardonnerez, Mesdames et Messieurs, si je n'examine pas maintenant l'éventualité de lancer des patrouilles équestres en Ville de Genève.

Concernant les calèches dans les parcs, mon collègue M. Gomez et moi-même allons en examiner l'opportunité, puisque c'est ce que demande la motion M-1364. Cet examen durera peut-être quelques mois, voire plus – on verra bien. Mais je pense qu'il faut quand même cadrer d'abord ce type d'activité. On sait qu'il y a déjà énormément d'autres activités dans les parcs; il y a aussi des enfants, des promeneurs. Sauf erreur, dans les villes où la circulation en calèche est pratiquée, cela ne se fait pas dans les parcs. On peut penser à Vienne, par exemple, où il y a énormément de calèches – or elles vont sur la route, pas dans les parcs. Si je ne me trompe, c'est la même chose à Madrid. Ce sont là deux exemples qui me viennent en tête.

Motion: véhicules hippomobiles et cavalerie en ville

Je pense qu'ouvrir nos parcs à des calèches n'est pas aussi évident que cela. Bref, tout ça sera analysé avec soin par mon collègue M. Gomez et on reviendra vers vous avec nos conclusions équestres par rapport à cette demande, Mesdames et Messieurs. Voilà, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous votons d'abord sur les amendements déposés et défendus au cours de ce débat par les Verts, le Parti libéral-radical et le Parti socialiste. Je mets d'abord aux voix l'amendement des Verts défendu à la séance de 17 h par M^{me} Jacqueline Roiz. Je rappelle qu'il consiste à reformuler comme suit la première invite de la motion M-1364: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager toutes démarches utiles en vue d'examiner l'opportunité de permettre la circulation des calèches uniquement pendant les 12 dimanches sans voiture dans les parcs et promenades autour de la rade.»

Mis aux voix, l'amendement des Verts est refusé par 44 non contre 13 oui (3 abstentions).

Le président. A présent, je mets aux voix le premier amendement du Parti libéral-radical, défendu à la séance de 17 h par M^{me} Patricia Richard, qui consiste à supprimer la mention «et de police municipale» de la première invite de la motion.

Mis aux voix, le premier amendement du Parti libéral-radical est accepté par 57 oui contre 2 non (2 abstentions).

Le président. Je mets aux voix le second amendement du Parti libéral-radical, lui aussi défendu à la séance de 17 h par M^{me} Patricia Richard, qui consiste à supprimer la quatrième invite.

Mis aux voix, le second amendement du Parti libéral-radical est accepté sans opposition (55 oui et 7 abstentions).

Le président. Pour terminer avec les amendements, je mets aux voix celui du Parti socialiste défendu tout à l'heure par M. Manuel Zwysig, qui consiste à supprimer la deuxième invite.

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté par 48 oui contre 7 non (6 abstentions).

Le président. Enfin, je mets aux voix la motion M-1364 ainsi amendée par le plénum.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 43 oui contre 13 non (4 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

- engager toutes démarches utiles afin de permettre la circulation de calèches dans les parcs et promenades autour de la rade;
- dire de quelle manière cette activité pourra être déployée.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Didier Lyon: «Trésors et patrimoine horloger cachés à Genève: remettons les pendules à l'heure» (M-1373 A)¹.

Rapport de M. Emmanuel Deonna.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 janvier 2019. La commission s'est réunie les 4, 11 et 18 mars 2019 sous la présidence de M^{me} Michèle Rouillet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Isaline Chételat, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 4638.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance que revêt l'horlogerie pour Genève qui est l'un des berceaux de ce fleuron industriel de l'économie suisse et dont les prémices remontent au XVI^e siècle;
- le foisonnement de chefs-d'œuvre horlogers d'une valeur inestimable qui crouissent actuellement à l'abri du regard du grand public, suite aux ignobles vols et déprédations survenus en 2001 et 2002 au Musée genevois de l'horlogerie et de l'émaillerie, et qui ont précipité sa fermeture;
- que la situation actuelle est un peu semblable à une horloge sans aiguilles et qu'il convient par conséquent d'y remédier de façon idoine en remettant les pendules à l'heure;
- que le Salon international de la haute horlogerie (SIHH), qui se tiendra à Palexpo à Genève du 14 au 17 janvier 2019, est un événement phare pour l'horlogerie et pour Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les mesures nécessaires en vue d'exposer rapidement, y compris de manière temporaire, nos bijoux patrimoniaux horlogers au grand public, dans un lieu adéquat (par exemple au Musée Rath), sans attendre la fin des éventuels travaux de rénovation des salles d'exposition du Musée d'art et d'histoire;
- de présenter au Conseil municipal des propositions détaillées en vue de garantir dans les meilleurs délais une exposition permanente des chefs-d'œuvre de l'horlogerie genevoise.

Séance du 4 mars 2019

Audition de M. Daniel Sormanni, motionnaire

M. Sormanni rappelle tout d'abord que Genève est une des patries de l'horlogerie. Depuis les cambriolages de 2001 et 2002, ces trésors sont désormais enfouis dans une cave du Musée d'art et d'histoire (MAH), ce qui est particulièrement dommageable eu égard à la place qu'occupe l'horlogerie à Genève. La rénovation du MAH ayant été repoussée suite au référendum de 2016, il estime qu'il faut aujourd'hui trouver une solution provisoire pour exposer ces chefs-d'œuvre. M. Sormanni indique qu'une partie des pièces volées ont été rachetées grâce à l'argent de l'assurance. M^{me} Fallet, la conservatrice de la collection d'horlogerie du MAH, regretterait aussi que le public ne puisse pas admirer les éléments de cette collection.

M. Sormanni est d'avis que des solutions existent, notamment celle du Musée Rath citée dans la motion M-1373 car ce musée abrite des expositions temporaires du MAH. Il serait donc envisageable que le Musée Rath expose une partie des 20 000 pièces et cela dans un délai relativement rapide en attendant la rénovation du MAH qui comprendra un secteur «horlogerie». Les horlogers de Genève espèrent que ce patrimoine soit rendu au public. M. Sormanni évoque également le petit musée privé de Patek Philippe. Il considère que plusieurs années s'écouleront avant que la collection d'horlogerie ne puisse être exposée au MAH. Il est donc essentiel de trouver, dans les meilleurs délais, des locaux provisoires pour que le public ait accès à ces joyaux. L'histoire horlogère de Genève doit être valorisée. Rolex, grâce à sa fondation, est le mécène principal pour nombre d'activités. Relancer ce musée de l'horlogerie serait donc un acte important.

Une commissaire demande s'il n'est vraiment pas possible d'exposer cette collection au MAH et si, actuellement, un conservateur pour ce domaine est rattaché au MAH.

M. Sormanni mentionne que M^{me} Fallet est conservatrice.

Plusieurs commissaires estiment qu'il serait opportun de l'auditionner.

M. Sormanni rappelle qu'inclure un secteur «horlogerie» figurait dans le projet refusé en 2016. Un tel secteur est aussi prévu dans le nouveau projet d'agrandissement. Mais le délai pour sa mise en œuvre est long. Les pièces d'horlogerie ne sont pas exposées dans le musée actuel, c'est par manque de place et de sécurité adéquate.

La même commissaire fait remarquer que le Musée Rath est principalement dévolu aux expositions des beaux-arts.

M. Sormanni indique que nombre d'expositions temporaires au Musée Rath présentent des pièces du MAH.

Plusieurs commissaires soulignent que le Musée Rath fait partie du MAH.

La présidente précise que le Musée Rath est un legs des sœurs Rath et pense qu'il y est peut-être inscrit qu'il doit être consacré aux beaux-arts. Elle s'interroge sur la possibilité d'inclure dans les beaux-arts l'horlogerie où l'émaillerie est très présente.

Une commissaire rappelle que le bâtiment du Musée Rath a été utilisé à d'autres fonctions que l'exposition des beaux-arts, notamment pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) durant la Première Guerre mondiale où se situait l'agence pour les prisonniers de guerre.

Motion: exposition permanente du patrimoine horloger genevois

Une autre commissaire estime que tous les commissaires sont certainement favorables, sur le fond, à la motion. Les pièces du Musée Patek Philippe sont, selon elle, prodigieuses. Le lieu est incontournable, pas assez connu à Genève. Sur la faisabilité de l'exposition de pièces d'horlogerie, elle évoque les instruments anciens et souligne son souhait qu'ils soient visibles du public. Leur exposition génère des problèmes de sécurité pour leur convoyage et la surveillance. La commissaire demande si les chefs-d'œuvre d'horlogerie ne pourraient pas être exposés dans un lieu fixe, par exemple une église. Elle évoque certaines églises des pays nordiques transformées en musées. Elle regrette que de moins en moins de bâtiments appartenant à la Ville de Genève ou à l'Etat soient disponibles pour des expositions. Par ailleurs, les normes de sécurité ont été renforcées pour ce type d'expositions. Elle demande donc s'il ne serait pas préférable de trouver un lieu fixe pour l'horlogerie et donc ne pas avoir recours à des expositions temporaires.

M. Sormanni se préoccupe du délai et trouverait regrettable d'attendre encore dix ans avant de rendre visible cette collection à nouveau au public. Il voudrait qu'un endroit provisoire soit dévolu à l'horlogerie en attendant son rapatriement dans le nouveau MAH. Il s'inquiète de la sécurité dans les églises si la proposition de sa collègue était retenue pour l'horlogerie.

Dans l'esprit d'une réalisation rapide, avant la création d'un département «horlogerie» au MAH, la présidente de la commission demande si la programmation du Musée Rath est prévue plusieurs années à l'avance.

Plusieurs commissaires proposent de poser cette question au magistrat en charge des arts et de la culture.

M. Sormanni mentionne que le Musée Rath est souvent fermé. En outre, il se déclare favorable à tout autre lieu d'exposition. Il souhaite simplement que le public puisse accéder à ces chefs-d'œuvre sans attendre encore dix ans.

Une commissaire trouve la proposition de M. Sormanni très claire.

La présidente prend note de la demande d'audition de M^{me} Fallet et souhaite entendre les autres propositions d'audition.

M. Sormanni pense qu'il serait bien évidemment également opportun d'entendre le conseiller administratif concerné ainsi qu'une délégation des horlogers.

L'audition de M. Sormanni prend fin.

Vote

L'audition de M^{me} Estelle Fallet est acceptée à l'unanimité.

Séance du 11 mars 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du DCS, de M^{me} Estelle Fallet, conservatrice du Musée de l'horlogerie, et de M. Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH)

La présidente rappelle le sujet de la motion M-1373, le vol qui a eu lieu au Musée de l'horlogerie, désormais fermé, et la volonté des motionnaires. Elle évoque le legs des sœurs Rapin et pose la question d'éventuelles conditions mises à l'utilisation de ce qu'elles ont légué. Une des questions est de savoir selon elle si des montres peuvent être exposées dans ce lieu.

M. Kanaan estime que la motion est tout à fait sensée. L'horlogerie est effectivement un des trésors de Genève. Par ailleurs, ce secteur concerne le cœur des métiers genevois. C'est à la fois un enjeu économique et un enjeu patrimonial, historique, de savoir-faire, de culture urbaine, etc. C'est toute l'histoire de Genève qui est marquée par les métiers de l'horlogerie. Cette motion conviendrait au Conseil administratif. La dernière exposition temporaire majeure a eu lieu en 2011. La Ville a beaucoup développé la collaboration avec les milieux horlogers sur la valorisation des métiers. Il rappelle l'existence des Journées des métiers d'art, qui sont issues d'une entreprise horlogère de la place, Vacheron Constantin. Ces journées rencontrent un succès considérable. La prochaine édition aura lieu le premier week-end d'avril. Le MAH est d'ailleurs partenaire. M. Kanaan souligne que les métiers de l'horlogerie passionnent les Genevoises et les Genevois. La Ville est aussi partenaire de l'horlogerie pour les grands prix d'horlogerie. Chaque année, la Fondation du Grand Prix d'horlogerie réalise un grand travail de sélection de montres par catégorie. Le MAH est un partenaire majeur, puisque les montres nominées y sont exposées. Grâce à cela, chaque année, des dons sont offerts par certaines marques, ce qui enrichit les collections. Il mentionne la préparation pour l'automne 2019 d'un autre événement horloger: la Geneva Watch Week. Cet événement vise à ouvrir les lieux patrimoniaux, comme les musées, les ateliers et les magasins. M. Kanaan concède que ces événements ne remplacent pas une exposition, mais ils indiquent que la Ville est très active dans le domaine de l'horlogerie.

En ce qui concerne la position du MAH, le magistrat recommande à la commission d'auditionner – également pour la motion M-1373 – les coprésidents de la commission d'experts qui a produit le rapport pour l'avenir du MAH: M. Roger Mayou, directeur sortant du Musée de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et M. Jacques Hainard, ancien directeur du Musée d'ethnographie de Genève (MEG). Selon lui, la question de l'horlogerie s'inscrit dans les éléments clés du futur MAH. Les deux experts précités proposent dans leur rapport un parcours axé sur tout ce qui caractérise Genève dans sa richesse et sa diversité. Pour certaines collections, comme celle de l'horlogerie, des espaces spécifiques

seront réservés. M. Kanaan remercie la commission pour le vote à l'unanimité du crédit d'étude pour ce musée.

M. Marin explique que la collection d'horlogerie comporte plus de 20 000 pièces et souligne que son institution en prend grand soin. Il avoue «avoir sursauté» à la lecture du terme «croupissent» qu'on peut lire dans la motion.

M^{me} Fallet a suivi le déménagement et le transport de 20 000 pièces d'horlogerie, un travail énorme ayant duré plus d'une année. A cette occasion, les inventaires ont été améliorés. Des photographies de chaque pièce ont été prises. Les restaurations nécessaires ont été effectuées.

M. Marin indique que la collection est actuellement en excellent état. Le MAH ne dispose pas d'un espace permanent pour la présenter. Néanmoins, comme l'a rappelé le magistrat, le MAH essaie d'être présent dans le domaine de l'horlogerie. M. Marin rencontre régulièrement les acteurs du monde horloger. Le MAH a réussi à faire venir dans ses murs le Grand Prix de l'horlogerie. Les montres de ce Grand Prix y sont présentées durant une semaine, et environ 3500 personnes se rendent à cette exposition. Selon M. Marin, l'intérêt des Genevois pour l'horlogerie est évident. Lorsque Vacheron Constantin a souhaité organiser une grande exposition en Chine, cette entreprise s'est adressée au MAH afin d'en faire une exposition conjointe. Il ne s'agissait pas d'une exposition-vente, mais d'une exposition patrimoniale. Par ailleurs, il rappelle que des horlogers se rendent au musée et des dons lui sont régulièrement accordés. La vie de la collection d'horlogerie est donc entretenue afin que, le jour venu, elle puisse être présentée.

M. Marin estime que l'identité de la collection est très forte et doit être conservée. D'autre part, cette collection a aussi un aspect transdisciplinaire. Rajouter une horloge du XVIII^e siècle dans une salle qui expose du mobilier de cette époque a tout son sens, bien que le mobilier et l'horlogerie soient des domaines différents. Il est important de mettre en contexte les collections chaque fois que cela est possible. Ponctuellement, le musée prête également des objets.

M^{me} Fallet aborde la question des présentations thématiques pour lesquelles les collections sont mobilisées pour les salles d'expositions permanentes. Des projets de réaccrochages, par exemple dans le salon de Cartigny, sont en cours pour insister sur la caractéristique de ce style néoclassique, ce qui permet une juxtaposition d'objets provenant de diverses collections. Il y a également un projet d'exposition au Musée Rath «Genève 1900», et l'horlogerie y sera présente. Certains pans de la collection, comme la bijouterie, sont l'objet de futurs projets. Ce sera le cas en 2020 en salle palatine. La collection de bijoux de la Fondation Gilbert Albert a été donnée au musée il y a quelques années. Au Musée Rath en 2021, il y a un grand projet de collaboration avec la Cité interdite de Pékin. M^{me} Fallet évoque également la collection de miniatures qui va alimenter des réaccrochages au niveau des Beaux-Arts.

Elle rappelle que le MAH dispose d'une collection très importante. Cette collection réunit quatre typologies: l'horlogerie, l'émaillerie, la bijouterie et les miniatures. Les 20 000 objets recensés placent cette collection parmi les plus importantes de Suisse et même d'Europe. Cette collection est réputée dans le monde. Elle est consciente d'une forte attente du public et des milieux horlogers. Le musée pourra répondre à cette attente dans un avenir pas trop éloigné.

M^{me} Fallet aborde la question du vol de 2002. 174 pièces avaient été dérobées. Les trois quarts ont été remplacés grâce aux indemnités versées par les assureurs. Il a été question récemment de la réapparition d'une pièce phare de la collection. Il s'agit d'une tabatière réalisée à Genève en 1815. C'est un cadeau de reconnaissance offert au colonel de Sonnenberg qui avait préservé Genève des troupes napoléoniennes.

La présidente demande si cette tabatière est le seul objet retrouvé.

M^{me} Fallet explique que trois pièces ont été retrouvées et ont réintégré la collection. Plus de quinze ans après le vol, les enquêteurs, notamment d'Interpol, restent confiants sur la réapparition possible d'autres pièces.

M. Kanaan indique que les pièces volées restent cachées durant un certain temps. Puis elles circulent. Les nouveaux propriétaires ne savent pas toujours qu'ils ont acheté des pièces volées et les remettent dans le circuit de vente. Les salles de vente sérieuses réagissent très rapidement. En effet, elles se méfient des objets volés. Ces pièces sont susceptibles de réapparaître quinze ans après leur vol. M. Kanaan ajoute que le musée a racheté des pièces similaires avec l'argent de l'assurance.

M^{me} Fallet précise que les pièces volées faisaient partie des chefs-d'œuvre et constituaient l'identité de la collection. En principe, ce sont les plus belles pièces qui sont exposées et, en l'occurrence, ont été volées. Depuis quinze ans, une des missions du musée a été de remplacer ces pièces volées.

M. Marin précise qu'un vrai travail de suivi a été accompli par l'équipe de M^{me} Fallet. Toutes les ventes sont vérifiées pour repérer d'éventuelles pièces volées. Pour les trois objets retrouvés, l'un vient de Londres, un autre de Milan et le dernier d'Allemagne. On peut donc espérer que certaines pièces réapparaissent.

Une commissaire estime, en écoutant les auditionnés, que tout irait bien et que la motion est inutile. Elle n'a aucun doute que des personnes compétentes veillent sur cette précieuse collection. Mais cette motion demande qu'un moyen soit trouvé, même de manière temporaire, afin de mettre en valeur cette collection pour le public. A nouveau, l'ADN de Genève passe par cette partie fondamentale de son histoire. C'est comme si la Fête de l'Escalade était supprimée et que l'on

devait attendre quinze ans. Les Genevois ressentent l'absence de cette collection comme un vide. Par rapport aux invites de la motion, la commissaire demande si le Musée Rath pourrait accueillir une partie de ces collections.

M. Kanaan précise que personne n'a dit que la motion était inutile. Le souhait d'avoir un endroit pérenne est partagé par tous. Le futur MAH est prévu pour 2023 ou 2024. Le Musée Rath va donc servir de lieu de repli pendant le chantier, non seulement pour l'horlogerie mais aussi pour une partie des pièces maîtresses du MAH, dont le Konrad Witz. Sur le plan de la sécurité, le Musée Rath est conforme. Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, l'horlogerie est une exposition très chère, et il faudrait des partenaires privés.

M. Marin répond à la présidente au sujet du legs des sœurs Rapin. Elles ont accepté de donner de l'argent pour la construction du musée, qui est un des cinq ou six plus anciens musées d'Europe construits pour être un musée. Il était destiné à la peinture suisse contemporaine. Il évoque le coût élevé qu'est susceptible d'entraîner le déplacement de la collection – pour quelques années – au Musée Rath. En effet, il faudrait alors laisser ouvert le Musée Rath douze mois sur douze, et les coûts en termes de surveillance seraient alors importants. Le projet n'est donc pas impossible, mais il risque d'être cher et compliqué, alors qu'il s'agit d'une solution temporaire. Par ailleurs, lors des travaux de rénovation du MAH, le Musée Rath sera également utilisé pour y exposer les plus belles collections du MAH.

Un commissaire se dit effaré et déçu. Selon lui, l'approche de M. Marin est administrative. Il mentionne les déboires qu'a connus le musée de l'horlogerie. Il relève ensuite que les auditionnés viennent d'exposer les qualités de cette collection fantastique et évoque la prospérité économique des milieux de l'horlogerie. Pour lui, la motion, qui demande que les collections soient montrées au public, serait une manière de rebondir suite au cambriolage dont le musée de l'horlogerie a été victime. La Ville de Genève est «victorieuse» et devrait montrer qu'elle veut aller de l'avant. Cela contraste pourtant avec l'attitude du département des arts et de la culture. En effet, alors que ce dernier devrait plutôt prendre contact avec les milieux horlogers et évoquer avec eux la motion, il invoque les coûts faramineux que la réalisation de cette motion entraînerait. Il ne s'explique pas le retrait du département de la culture et se demande s'il faudra attendre 2023 pour obtenir une réaction de sa part.

M. Kanaan craint que le commissaire n'ait pas été attentif aux propos des auditionnés. Il réplique qu'il a entendu l'essentiel. Il souligne être en contacts fréquents avec les milieux horlogers et les différentes marques horlogères. Il évoque la symbiose parfaite entre le département et le Grand Prix de l'horlogerie ainsi que la semaine horlogère. Il revient également sur l'exposition en collaboration avec la Cité interdite de Pékin. Néanmoins, il relève qu'il n'y a pas que

de l'horlogerie au MAH et souligne les importantes contraintes sécuritaires que celle-ci impose. Il estime devoir attirer l'attention de la commission des arts et de la culture sur ce dernier point. Pour conclure, il indique qu'il abordera évidemment le sujet avec les partenaires, afin de savoir si ceux-ci seraient prêts à participer au financement du projet.

M. Marin souligne qu'il n'y a actuellement pas de lieu pérenne qui permettrait d'accueillir les collections. En effet, dès la fermeture du MAH pour la période des travaux, le meilleur des collections du MAH sera déplacé et exposé au Musée Rath. A sa connaissance, M. Marin indique qu'aucun autre lieu à Genève ne peut accueillir les collections. Le projet d'intégrer l'horlogerie dans le MAH existait, mais il a été refusé. Il faut donc du temps pour en remonter un autre. Enfin, il souligne que le travail du MAH n'est pas administratif, il est scientifique et culturel.

Une commissaire remarque que sur le site du MAH la pendulerie française est présentée comme faisant partie de la collection. Elle demande si la collection comprend aussi des pièces Jaeger-LeCoultre et Weil. Le magistrat précise que toutes les grandes marques ont des collections, et lorsqu'un musée pérenne existera pour l'horlogerie, il y a une grande probabilité que des pièces lui soient offertes ou prêtées, afin d'être vues par un plus grand nombre de personnes.

M. Marin indique qu'il existe une grande collection dans un coffre-fort à Genève que l'on n'a pas l'occasion de voir et qui pourrait rejoindre le musée en dépôt. Il s'agit de la collection Hans Wilsdorf. Un musée de l'horlogerie amènerait de nombreuses collections nouvelles, qui étofferaient encore la collection actuelle.

Un commissaire évoque sa fascination pour le Musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds ainsi que pour le Musée Patek Philippe. Il demande d'évaluer la collection du MAH par rapport à celles des deux musées qu'il a cités en termes d'importance. Par ailleurs, il souhaite connaître les points forts et les points faibles de la collection du MAH.

M^{me} Fallet explique que la plus grande différence est la conjonction de quatre volets: horlogerie, émaillerie, bijouterie, miniatures. Ces quatre domaines sont très représentés. A La Chaux-de-Fonds, le Musée international de l'horlogerie possède 10 000 œuvres, dont 4500 sont exposées. A Genève, il y a 8500 œuvres d'horlogerie. Le Musée Patek Philippe reste une collection privée exceptionnelle qui dépasse et surpasse presque toutes les collections par la qualité et la richesse de ses objets. Le MAH est complémentaire d'une certaine manière, car sa collection n'est pas seulement constituée de pièces de grand luxe, contrairement au Musée Patek Philippe. Il existe des collaborations entre le MAH et le Musée Patek Philippe, qui a pris davantage d'importance à Genève avec la fermeture du Musée de l'horlogerie.

M. Kanaan rappelle que, dans le projet d'extension du MAH qui a été refusé, le milieu horloger avait mis des moyens à disposition, via la Fondation pour l'agrandissement, car il se réjouissait de l'espace consacré à l'horlogerie qui serait créé. Grâce au crédit de 500 000 francs que le Conseil municipal a voté, dans le programme du concours en cours d'élaboration, l'horlogerie est un des éléments clés de la stratégie. Pour en revenir à la motion, le département comprend que la préoccupation des membres de la commission des arts et de la culture est d'obtenir une réponse en trouvant une solution sous forme d'exposition temporaire plus ou moins longue, peut-être partielle ou en rotation, en attendant une solution pérenne.

Le même commissaire demande s'il n'existe vraiment pas d'autres possibilités que le Musée Rath pour exposer la collection d'horlogerie.

M. Marin cite les salles palatines du MAH, mais elles ne sont pas suffisamment sécurisées. Des audits ont été réalisés avec Interpol, et sécuriser le musée de manière à répondre aux exigences des assurances pour exposer des pièces d'horlogerie entraînerait des dépenses considérables.

Le commissaire souhaite connaître le montant estimé de ces dépenses.

M. Marin précise qu'aucune étude financière n'a été réalisée, mais il estime les dépenses à plusieurs millions. De plus, les équipements nécessaires ne sont pas pérennes. Actuellement, les systèmes électriques ne fonctionnent plus. Mais le musée doit rester ouvert, pour accueillir ses 200 000 visiteurs annuels. Les dépenses nécessaires sont certes importantes, mais bien moindres que celles qu'engendrerait l'exposition de pièces d'horlogerie.

M. Kanaan évoque l'exemple de l'exposition Picasso dans les salles palatines du MAH. La présence d'une équipe d'une ampleur conséquente a permis de compenser l'absence de sécurité physique et électronique. Un financement avait été trouvé pour cette circonstance. Afin d'exposer des pièces d'horlogerie, il faudrait mettre en place des systèmes provisoires, mais extrêmement onéreux. Le même problème se poserait à la Maison Tavel. Le Musée Patek Philippe a investi des fortunes pour la sécurité. Pour le Grand Prix où des montres de très grande valeur sont exposées, le coût, pour une semaine, est déjà extrêmement élevé pour l'industrie horlogère.

M. Marin revient sur l'exposition Picasso, avec des personnes armées surveillant la collection vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Un commissaire relate que le grand public se plaint parfois d'un manque de volonté politique. Il relève qu'il y a de nombreux acteurs commerciaux, tant à la Ville de Genève que dans le canton, et demande donc si une forme de partenariat public-privé, qui pourrait étudier une éventuelle répartition des charges, serait envisageable pour assurer la transition. Ainsi, cette exposition serait tout de même possible, et avec un coût raisonnable.

M. Kanaan estime que c'est possible et rappelle que c'est le cas pour nombre d'expositions du MAH. La majorité des cas relève du mécénat. Certaines expositions dépendent du sponsoring avec une contrepartie, comme l'organisation d'une soirée pour les membres. Dans le cadre de l'horlogerie, le département est très favorable au partenariat public-privé, du moment que la démarche est transparente et que l'identité du partenaire ne pose pas de problème. A Genève perdure une tradition de générosité dans ce domaine. Jusqu'en 2016 le MAH a bénéficié, selon lui, de nombreux soutiens, en lien avec la votation. Les années 2017 et 2018 ont clairement connu un recul de l'aide. La situation en 2019 s'améliore.

M. Marin ajoute, pour la période 2014-2015, que le MAH recevait plus de 3 millions de francs de mécénat par année pour ses activités. Ce mécénat ne concerne pas que l'horlogerie. Il est avant tout destiné à la peinture. Le milieu des horlogers est prêt à se mobiliser pour un projet pérenne, mais pas pour une situation temporaire de deux ou trois ans.

Un commissaire raconte les démarches qu'il entreprend parfois auprès de sponsors. Il trouve les interlocuteurs relativement favorables si le projet est bien présenté. Il est d'avis que des résultats peuvent être obtenus, si la demande est faite avec diligence. Il perçoit, de la part des auditionnés, une certaine réticence à ce sujet.

M. Marin insiste sur le fait que de très grosses sommes sont en jeu et que le projet n'est pas pérenne. Les volontaires ne se pressent donc pas au portillon. Patek Philippe a son propre musée. La Fondation Wilsdorf ne veut pas investir pour un projet temporaire et attend l'agrandissement du musée. Elle s'était fortement engagée sur le précédent projet.

M. Kanaan précise que le projet d'exposer les pièces d'horlogerie n'a pas encore été présenté à cette fondation.

Au fil de cet échange, un commissaire constate que le musée a des contacts, notamment avec l'industrie horlogère. Patek Philippe a plusieurs fois été évoqué. Il s'interroge donc, dans le cadre d'un concept temporaire nécessitant des moyens importants, sur la possibilité d'une ouverture de ces entreprises qui ont déjà une exposition. Par exemple, le Musée Patek Philippe pourrait avoir intérêt à présenter également certaines collections de la Ville. Il a lu que l'émaillerie revenait en force dans l'horlogerie de luxe. Et des trésors dans ce domaine se trouvent dans la collection du MAH. Ces œuvres pourraient animer les expositions, par exemple du Musée Patek Philippe. Face aux nombreuses réserves des auditionnés, il fait, par conséquent, cette proposition et suggère au magistrat de mettre à profit ses rencontres avec le milieu horloger pour permettre la concrétisation de cette motion.

M. Kanaan revient sur le fait que jusqu'en 2016 le projet d'exposer la collection d'horlogerie était prévu dans le nouveau MAH. Par la suite, les projets grand

public ont été privilégiés, comme le Grand Prix de l'horlogerie ou la semaine horlogère. Il indique que sa priorité est de relancer le processus de rénovation. Le Musée Patek Philippe n'est pas grand et, malgré ses moyens, estime que la sécurité est chère. Des partenariats sont certainement envisageables.

La présidente demande des précisions sur la collaboration avec la Cité interdite de Pékin.

M^{me} Fallet précise que l'événement se déroulera au Musée Rath, mais dans le cadre du MAH.

M. Marin indique que le Grand Prix de l'horlogerie se tient au MAH, mais que la manifestation est sécurisée par des gardiens privés, jour et nuit. La question de la sécurité obsède chaque directeur de musée.

La présidente pense qu'il s'agira d'une très belle exposition, parce que l'horlogerie genevoise a créé beaucoup de montres pour la Cité interdite. Elle remercie les auditionnés.

Séance du 18 mars 2019

La présidente interroge les commissaires sur leurs souhaits de procéder à d'autres auditions.

Une commissaire n'est pas sûre de voter cette motion, mais elle souhaiterait proposer un amendement. Elle ne voit pas pour quelle raison la collection d'horlogerie du Musée d'art et d'histoire devrait être privilégiée. Elle trouve que la commission des arts et de la culture du Conseil municipal effectue le travail des conservateurs, et elle serait donc d'avis d'enlever la parenthèse «(par exemple au Musée Rath)», car elle ne voit pas pour quelle raison la collection de l'horlogerie serait imposée au Musée Rath. Elle trouverait dommageable que cette collection horlogère constitue une priorité alors que le Musée Rath en entier devrait constituer une priorité.

La présidente souhaite répondre sur cette préoccupation du lieu. Lorsque le directeur du MAH a été auditionné, il a clairement signifié que dans l'état actuel du musée il était impossible d'exposer des pièces d'horlogerie pour des questions de sécurité du bâtiment. Il considérait que le seul lieu envisageable pour exposer l'horlogerie était le Musée Rath. Une exposition avec la Cité interdite de Pékin y est d'ailleurs prévue.

Une commissaire propose d'apporter une précision à la première invite. Elle est très favorable à l'exposition de pièces d'horlogerie au Musée Rath, mais estime que l'invite est trop ambitieuse. Il conviendra d'ajouter «tout ou en partie». Le but n'est pas de tout exposer tout le temps. Elle amenderait cette invite de

la manière suivante: «[...] en vue d'exposer rapidement toute ou une partie de la collection d'horlogerie». Il s'agit d'une grande collection, et l'on peut peut-être consacrer, de manière pérenne, un espace à une partie des collections qui peuvent être sorties plutôt que tout exposer.

La présidente affirme que l'ambition d'exposer toutes les pièces, de manière exhaustive, est inapplicable. Par contre, la motion M-1373 demande une exposition, réalisée rapidement, sans partie pérenne. En effet, le Musée Rath est toujours consacré à des expositions temporaires, ciblées sur un thème. Une partie pérenne ne pourra pas être prévue au Musée Rath.

Pour un commissaire, le but de la première invite n'est pas d'exposer toute la collection, mais les «joyaux patrimoniaux». Seule une partie de la collection devrait être exposée. Le Musée Rath est cité à titre d'exemple. Ce lieu ne doit pas obligatoirement être retenu.

Un autre commissaire estime qu'il est un peu réducteur de «nommer» le Musée Rath. Cela risque de fermer d'autres portes. D'autres lieux pourraient abriter une partie de la collection, comme le Musée de l'Ariana. Il fait remarquer que la deuxième invite évoque «une exposition permanente». Il ne s'agit donc pas d'exposer quelques joyaux pendant une période. Réaliser une exposition temporaire au Musée Rath ne répond pas à la deuxième invite.

La présidente relève qu'il y a effectivement une certaine contradiction entre les deux invites, la première suggère une idée d'exposition «temporaire» alors que la seconde demande une «exposition permanente».

Au sujet de la deuxième invite, un commissaire n'y voit pas un caractère obligatoire.

Une autre commissaire trouve cette motion intéressante, mais relève qu'un projet de politique muséale pour le MAH a été adopté. Dans cette nouvelle politique muséale, il est question d'intégrer aussi des éléments horlogers dans les expositions. Elle estime que cette motion arrive un peu «comme un cheveu sur la soupe». Si «les joyaux patrimoniaux» sont exposés de manière permanente dans un endroit, cela signifie qu'ils ne seront plus au MAH, ce qui peut être regrettable par rapport à la politique muséale qui va être mise en place. Elle avoue donc être un peu empruntée. Des merveilles méritent d'être exposées, mais le timing pour présenter cette motion n'est pas forcément opportun. Par ailleurs, le coût d'une telle exposition va être élevé, alors qu'une dynamique, plus ambitieuse et plus globale, est lancée dans le domaine muséal avec le MAH. Cette motion n'arrive pas au bon moment. Elle s'abstiendra donc de voter cette motion.

Pour une commissaire, la deuxième invite pose problème. La première invite est claire: exposer rapidement et même temporairement au Musée Rath.

La deuxième invite complique la situation. Si les auteurs de la motion sont d'accord, elle propose de voter cette motion en retirant la deuxième invite.

Discussion et vote

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que la sagesse du Parti démocrate-chrétien la pousserait presque à refuser cette motion. Mais en se mettant à la place des passionnés d'horlogerie, après avoir précisé qu'elle n'en fait pas partie, elle propose de supprimer les termes «y compris de manière temporaire», qui n'ont pas lieu d'être. Elle a l'impression que la commission se substitue à la place des conservateurs avec cette motion. Un projet existe désormais. Il figure d'ailleurs à l'ordre du jour. C'est maintenant que l'on va voter sur le MAH. Elle s'interroge sur la raison de faire pression maintenant pour s'occuper spécifiquement de l'horlogerie, alors que ces collections ne sont pas exposées depuis de nombreuses années. Elle pense que beaucoup d'argent va être dépensé. Quant à la motion, elle pense qu'il faut supprimer la mention du Musée Rath de la première invite.

Pour la première invite, un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que le Musée Rath n'est mentionné qu'à titre d'exemple. Ce n'est pas un choix définitif. Il n'y a donc aucune raison de l'enlever. Quant à l'éventuelle contradiction entre les deux invites, il ne la constate pas. Pour lui, les deux invites se situent à des échelons différents. La première invite concerne l'immédiateté afin d'exposer des collections qui ne l'ont plus été depuis de nombreuses années, et cela même de façon temporaire. La deuxième invite vise à pérenniser cette exposition. Pour lui, il n'y a donc aucune raison de supprimer une invite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois comprend les préoccupations des représentantes du Parti démocrate-chrétien et d'Ensemble à gauche. Quant au projet muséal, actuellement en gestation, il y voit plutôt l'occasion d'aller plus loin et d'intégrer ces trésors au projet muséal à venir. Les invites de la motion ne sont donc pas en contradiction, mais en complément à ce projet. Personne n'entend se substituer à l'exécutif, mais le rôle du Conseil municipal est de proposer des motions qui n'ont pas de caractère contraignant et obligatoire.

La présidente rejoint la position de sa collègue. Il est vrai qu'une membre du Parti libéral-radical a signé cette motion. Mais, suite au travail effectué en commission, la deuxième invite semble devoir être supprimée, selon elle. Elle trouve également que cette motion tombe à un mauvais moment. Lors de son audition, M. Marin a expliqué qu'une exposition de pièces d'horlogerie entraîne des coûts extrêmement élevés. Par ailleurs, il faudrait laisser ouvert le Musée Rath toute l'année et engager des personnes supplémentaires pour la

surveillance accrue exigée pour des pièces d'horlogerie. La présidente rappelle encore qu'une exposition importante d'horlogerie est prévue pour 2020. Il s'agit d'un dialogue entre la Cité interdite de Pékin, avec ses pièces de Chine, et l'horlogerie genevoise, qui a abondamment fourni des pièces pour la Cité interdite. Cette exposition mettra donc en valeur les bijoux du patrimoine horloger genevois. Elle cite aussi les miniatures très prisées des Chinois. D'une certaine façon, la demande de la motion M-1373 trouve une forme de réponse avec cette exposition. M. Marin a également donné des informations précises et importantes à la commission sur les travaux de rénovation du MAH, notamment celle qui prévoit d'exposer au Musée Rath les plus belles pièces du MAH. Il n'est effectivement pas imaginable que le tableau de Konrad Witz ne soit plus visible durant les années où le MAH sera en rénovation. Même si une motion n'a pas de portée contraignante, la présidente penche vers le refus de cette motion.

La commission vote la proposition de supprimer la parenthèse «(par exemple au Musée Rath)».

Par 10 oui (2 PDC, 1 PLR, 2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 5 non (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC), la proposition est acceptée.

La commission vote la proposition de supprimer la deuxième invite («de présenter au Conseil municipal des propositions détaillées en vue de garantir dans les meilleurs délais une exposition permanente des chefs-d'œuvre de l'horlogerie genevoise»).

Par 6 oui (4 S, 2 PDC) contre 5 non (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR) et 4 abstentions (1 PLR, 2 EàG, 1 Ve), la suppression de la deuxième invite est acceptée.

La commission vote l'approbation de la motion M-1373 telle que modifiée, qui est acceptée par 5 oui (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC) contre 4 non (2 S, 2 EàG) et 6 abstentions (2 PDC, 2 S, 1 PLR, 1 Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires en vue d'exposer rapidement, y compris de manière temporaire, nos bijoux patrimoniaux horlogers au grand public, dans un lieu adéquat, sans attendre la fin des éventuels travaux de rénovation des salles d'exposition du Musée d'art et d'histoire.

Le président. La présidente de la commission des arts et de la culture lors de l'étude de la motion M-1373, M^{me} Michèle Rouillet, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, et le rapporteur M. Emmanuel Deonna ne siégeant plus dans cette enceinte, je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent.

M. Pascal Altenbach (UDC). L'horlogerie, c'est l'image de marque de la Suisse et, bien entendu, de Genève. C'est un secteur très important de notre industrie, il suffit de voir les chiffres d'affaires considérables réalisés sur les ventes de montres et d'horloges suisses dans notre pays, mais aussi grâce aux exportations. C'est en effet un secteur d'importation très important. Les touristes qui viennent visiter notre ville n'hésitent jamais à se faire photographier devant l'Horloge fleurie, près du pont du Mont-Blanc. On a d'ailleurs dû la déplacer vers l'intérieur du parc, car trop de touristes se pressaient devant elle et risquaient de provoquer un accident sur la route en contrebas.

On se souvient du cambriolage qui a eu lieu au début du XXI^e siècle au Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie et au cours duquel d'importantes pièces historiques ont disparu. Certaines ont été retrouvées, mais pas toutes, malheureusement. Or il faut constater que, vingt-deux ans après, il n'y a toujours pas de nouveau musée de l'horlogerie dans notre ville. Ce musée était pourtant très fréquenté et contribuait à la bonne réputation de la Genève industrielle. Citons l'exemple du Salon international de la haute horlogerie, qui est l'un des événements phares à Genève.

Il a été proposé qu'une partie des 20 000 pièces d'horlogerie dont nous disposons soit exposée au Musée Rath, en attendant la rénovation du Musée d'art et d'histoire. Il s'agirait donc d'une exposition provisoire, en attendant cette rénovation. Je souligne encore une fois ce chiffre plus que notable: 20 000 pièces d'horlogerie dorment dans des locaux et personne ne peut les voir! Cette collection est en parfait état. Elle réunit quatre typologies: l'horlogerie, l'émaillerie, la bijouterie et les miniatures. C'est une des collections les plus importantes de Suisse et même d'Europe, et elle est réputée dans le monde entier. Le public attend, les milieux horlogers attendent... Cela fait vingt-deux ans qu'il n'y a rien et qu'on attend toujours! Les trois quarts des 174 pièces volées ont été remplacées grâce aux indemnités versées par les assureurs.

La motion M-1373 demande qu'un moyen soit trouvé, même de manière temporaire, pour mettre en valeur cette collection d'horlogerie et permettre au public de la voir. C'est une évidence!

Pour ma part, je pense qu'il faut que le Musée Rath puisse servir de lieu de repli pendant le chantier du futur Musée d'art et d'histoire rénové. De plus, le

Musée Rath présente d'excellentes conditions de sécurité pour ce véritable trésor. On se rappelle combien il a été facile, pour les cambrioleurs, de forcer la porte de l'ancien Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie avec une voiture-bélier. Il suffit de penser à l'inconscience des autorités de l'époque quant à la sécurité de ce musée. Certains disent que les coûts d'exposition au Musée Rath seraient trop élevés. Mais si on tient compte du fait que le Musée Rath n'a fait que très peu d'expositions depuis des mois, on voit que cette critique ne tient pas.

Les cambrioleurs ont donc réussi à frapper l'image de marque de Genève. C'est un véritable œil au beurre noir pour notre réputation, en termes d'industrie horlogère. Le département de la culture et de la transition numérique continue à invoquer les frais d'une telle exposition et il parle toujours de sécurité. On peut se permettre de douter d'un tel argument, quand on voit la sécurité que représente le Musée Rath, véritable masse architecturale.

Ne rien faire, c'est vraiment un comportement d'«administratifs», pour les appeler ainsi, qui pensent qu'il est urgent d'attendre, alors que l'on sait qu'il va y avoir des travaux au Musée d'art et d'histoire et que cela peut durer encore des années. On n'est donc pas près d'y voir ces prestigieuses œuvres d'horlogerie! Quand on pense qu'à La Chaux-de-Fonds il y a un Musée international d'horlogerie qui compte 10 000 œuvres, dont 4500 exposées, il semble réellement qu'à Genève il y ait un manque de volonté politique! De nombreux acteurs commerciaux en ville ou dans le canton voudraient participer aux frais d'exposition et créer une sorte de partenariat public-privé pour une éventuelle répartition des charges. Certains disent que, vu l'état actuel du Musée d'art et d'histoire, il est impossible d'y exposer des pièces d'horlogerie en raison de l'insécurité du bâtiment. Il faudra donc trouver très rapidement un autre lieu d'exposition.

La motion M-1373 demande qu'une exposition de ces pièces soit réalisée rapidement, je tiens à le souligner. Cette exposition ne durera pas longtemps, évidemment, mais on pourrait y voir des bijoux patrimoniaux. D'ailleurs, le Musée Rath est toujours consacré à des expositions temporaires. Ce musée n'est mentionné qu'à titre d'exemple dans la motion initiale, ce n'est pas un choix définitif. Il faut donc prendre des mesures rapidement...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Altenbach. ... pour que nos bijoux soient exposés aux yeux du grand public. L'Union démocratique du centre votera la motion M-1373.

Une voix. Très bien!

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Il existe déjà un projet pour exposer ce patrimoine horloger au Musée d'art et d'histoire une fois qu'il sera rénové. Le musée actuel ne peut pas accueillir ces trésors, car les salles ne sont pas sécurisées pour ce type de collection. Il serait très coûteux pour la Ville d'entretenir et de sécuriser ce patrimoine horloger dans un lieu d'exposition provisoire. Actuellement, le Musée d'art et d'histoire met en valeur des horloges du XVIII^e siècle dans des espaces où le mobilier de l'époque se mêle à d'autres œuvres d'art plus anciennes ou plus contemporaines. Le patrimoine horloger dont nous débattons ici est très bien conservé et circule dans d'autres lieux d'exposition, à la demande d'autres musées internationaux. Par ailleurs, dès la fermeture du Musée d'art et d'histoire pour les futurs travaux de rénovation, le meilleur de sa collection sera exposé au Musée Rath. Ce dernier ne peut donc pas accueillir la collection horlogère concernée par la motion M-1373.

Ce patrimoine horloger doit trouver un lieu d'exposition pérenne où toute la population puisse profiter de ces objets de grande valeur, un lieu sécurisé qui permettra au public de revenir régulièrement jubiler devant tant de belles pièces. C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, que le groupe des Verts vous demande de ne pas soutenir la motion M-1373 amendée par la commission des arts et de la culture.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Eh bien, je prends la parole au bon moment! C'est formidable! J'aime bien la personne qui a parlé avant moi, Monsieur le président, mais elle vient de nous expliquer qu'on va faire deux pas en avant et trois en arrière... C'est quand même dommage! J'ai eu un parent, dans le temps, qui était directeur du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie – un musée dont la Ville était fière. Des colloques y étaient même organisés et des entreprises étrangères venaient le visiter. Il était situé, sauf erreur, près du pont Butin. Et il comportait des pièces absolument inimaginables!

Pour les gens qui ne connaissent pas, je donne quelques explications. Une horloge, c'est une mécanique – mais on n'a pas forcément la même mécanique dans toutes les horloges! On peut faire une horloge, une montre ou un morbier avec des systèmes mécaniques totalement différents les uns des autres. Dans un musée de l'horlogerie, il y a des gens qui travaillent là-dessus pour entretenir les pièces, voire pour trouver de nouveaux systèmes mécaniques.

Nous connaissons la valeur de la Suisse, avec ses montres et ses grandes marques qui ne sont pas toujours à la portée de tout le monde. Mais enfin, je crois qu'il est temps de redorer un peu le blason de Genève! Car aujourd'hui, avec la crise économique, beaucoup d'entreprises sont déjà parties s'installer dans d'autres cantons suisses. Je vous en informe au cas où vous ne seriez pas au courant, Mesdames-Messieurs. Je sais bien que la Ville de Genève est une toute

petite entité, puisqu'on n'est que 200 000 citoyens – mais quand même: on est une ville internationale! Je pense qu'il faut aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre, rouvrir ce Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. C'est un patrimoine typiquement genevois, ne l'oubliez pas! Il serait dommage qu'un autre canton nous le pique!

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, tout d'abord, il faut savoir que je parle sous le contrôle de notre camarade Monica Granda, qui a suivi l'examen de la motion M-1373 en commission des arts et de la culture. Ensemble à gauche reconnaît que cette motion part d'une idée tout à fait louable, celle de procurer au grand public – et spécifiquement aux amateurs d'horlogerie – la possibilité d'accéder à une exposition temporaire des chefs-d'œuvre de l'horlogerie genevoise hors des murs du Musée d'art et d'histoire.

Pourtant, après les diverses auditions auxquelles a procédé la commission, il est évident à nos yeux que cette motion apporte plus de difficultés que de solutions. Tout d'abord, il faut trouver un endroit approprié pour abriter la collection horlogère, qui contient plus de 20 000 pièces. Mis à part l'espace, il faudra aussi que cet endroit présente toutes les conditions de sécurité requises, car la collection comporte des pièces d'une valeur inestimable. Par exemple, le Patek Philippe Museum a investi une très grande fortune justement pour sécuriser les objets exposés. De plus, il faut ajouter à cette liste les dépenses nécessaires pour le déménagement et le transport de valeurs. Et comme si cela ne suffisait pas, il faut encore ajouter la mise en place du nouveau système de fonctionnement, afin d'assurer la réalisation des expositions. Toute cette réadaptation transitoire pourrait très vite devenir coûteuse – c'est en tout cas ce qu'on a compris pendant les auditions – et cela, pour quelque chose qui restera provisoire.

Etant donné que la politique muséale du Musée d'art et d'histoire intègre déjà l'horlogerie à des expositions permanentes, nous ne voterons pas la motion M-1373 en l'état, mais nous proposons de la mettre en attente. Entre-temps, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons d'aller voir ce que la Ville propose, car elle est passablement active dans le domaine de l'horlogerie. Et voilà... On verra plus tard! Merci!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je crois vraiment qu'on a besoin de remettre les pendules à l'heure! Moi, je ne vois pas ce que fait la Ville pour l'horlogerie, à l'heure actuelle. Ces pièces sont depuis plus de vingt-deux ans dans les cartons et les caves du Musée d'art et d'histoire. Il s'agit quand même du patrimoine industriel de Genève, nom d'une pipe! Et rien ne se passe! Rien! Quoi qu'on puisse en dire...

D'ailleurs, je suis très sceptique quant à une exposition de notre collection horlogère au Musée d'art et d'histoire. C'est encore une autre question, à savoir que ce n'est pas possible pour l'instant. La tentative précédente de rénovation et d'agrandissement de ce musée a échoué devant le peuple – ce n'était pas de notre fait, nous étions pour, au Mouvement citoyens genevois! Et puis la prochaine tentative, alors... On ne sait pas quand ce sera! On ne sera peut-être plus là! Peut-être que plus aucun membre du Conseil municipal actuel ne siègera encore, au moment où ce sera éventuellement réalisé. En effet, il faudra encore qu'on ait le projet, qu'il soit accepté, qu'il n'y ait pas de référendum et que les travaux soient effectués. Ça prendra au minimum quinze ans, allez, pour être optimiste...

Alors, on va encore attendre, avant de présenter cette collection horlogère? Non! Il est tout à fait possible de l'exposer maintenant! Je ne comprends pas ceux qui viennent nous dire: «Oh, mais ça va coûter cher! Rendez-vous compte...» Mais vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous vous rendez compte de ce que vous dépensez à longueur de journées et d'années, avec tous vos projets à vous, dans les musées qu'on a déjà? Et là, tout simplement parce que c'est nous qu'on demande, ah non, ça ne va pas...

Moi, je suis l'auteur de la motion M-1373 et j'en suis fier! Je pense que la Ville de Genève doit faire un effort accru, parce que même si certains veulent y exposer cette collection horlogère ce n'est pas demain que le Musée d'art et d'histoire sera rénové! Ce sera après-demain, dans le meilleur des cas... Je serais curieux d'entendre le magistrat nous dire ce qu'il est possible de faire maintenant. Va-t-il nous dire: «Ah non, au Musée Rath ce n'est pas possible, parce qu'on l'utilise pour des expositions temporaires...»? La plupart du temps, ce musée est vide! Mais il me semble bien qu'en ce moment il y a une exposition d'une partie de collection horlogère... Il y a donc des choses qui sont possibles!

De plus, on ne va certainement pas faire au Musée Rath les expositions du Musée d'art et d'histoire pendant les travaux de rénovation, je crois rêver! Parce qu'il n'est pas si grand que ça, le Musée Rath! Je pense donc qu'il pourrait offrir une solution provisoire pour notre collection horlogère.

Je vous rappelle quand même, Mesdames et Messieurs, que la motion M-1373 a été déposée en 2018. Vous vous rendez compte? En 2018! Et on en discute en 2022! Quatre ans après! Et la gauche nous dit: «Mais oui, la Ville de Genève développe de grandes choses à travers l'horlogerie...» Mais non! Non, il ne se passe rien! On a mis quatre ans pour traiter cette motion, combien de temps on va mettre pour trouver un local et un lieu où exposer cette collection horlogère – que ce soit au Musée d'art et d'histoire ou ailleurs? C'est une fierté du patrimoine industriel genevois! Je pense qu'on doit faire l'effort d'aller plus vite et plus loin. Je vous invite à voter la motion M-1373, Mesdames et Messieurs, c'est un minimum!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme vient de le dire M. Sormanni, la motion M-1373 a été déposée en 2018 et il a fallu presque quatre ans pour qu'elle revienne enfin devant ce plénum... M. Altenbach a dit tout à l'heure combien l'horlogerie est dans l'ADN de Genève et à quel point c'est important. Or depuis le cambriolage de 2002, des trésors sont désormais enfouis dans une cave du Musée d'art et d'histoire. Alors, comment peut-on venir nous dire: «Un jour, lorsqu'on rénovera le Musée d'art et d'histoire, il y aura une section d'horlogerie...»? Mais enfin, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous voulez attendre quoi, pour que ces magnifiques pièces puissent être exposées? Quinze ans? Vingt ans?

Que demande la motion M-1373? Je vous le rappelle, une motion n'est pas contraignante pour l'exécutif. De plus, ses deux invites initiales ont été modifiées en commission, de manière à ce qu'elle soit encore moins contraignante.

D'une part, la première invite initiale demandait «de prendre les mesures nécessaires en vue d'exposer rapidement, y compris de manière temporaire, nos joyaux patrimoniaux horlogers au grand public, dans un lieu adéquat (par exemple au Musée Rath), sans attendre la fin des éventuels travaux de rénovation des salles d'exposition du Musée d'art et d'histoire». On avait cité le Musée Rath comme exemple, mais cette mention a été ôtée par un amendement en commission, de manière à ce que le Conseil administratif soit libre de choisir lui-même le lieu le plus adéquat.

Quant à la deuxième invite initiale, qui demandait «de présenter au Conseil municipal des propositions détaillées en vue de garantir dans les meilleurs délais une exposition permanente des chefs-d'œuvre de l'horlogerie genevoise», elle était en quelque sorte en contradiction avec la première, puisque celle-ci demandait juste une exposition temporaire, alors que la deuxième demandait de prévoir une exposition permanente. Eh bien, cette deuxième invite a été supprimée!

On a donc ce soir une motion M-1373 amendée qui n'est pas contraignante, qui demande une exposition temporaire de nos joyaux patrimoniaux d'horlogerie. Or voilà Ensemble à gauche qui vient nous dire: «Ahhhhh, mais ça va coûter cher!» Mais peut-être que ça va rapporter gros, aussi! Qui vous dit qu'une belle exposition d'un patrimoine faisant partie de l'ADN de Genève ne pourrait pas être une exposition phare dans notre ville? Qu'elle ne ferait pas venir des touristes et ne ravirait pas la population genevoise? C'est bien la première fois, je crois, que la gauche s'occupe de nos finances... Enfin, c'est quand même ahurissant! Cette motion amendée n'a aucun caractère contraignant, je le répète. Elle demande juste, pour la population, d'exposer temporairement ces joyaux d'horlogerie qui dorment dans des caves depuis bientôt vingt ans. Mais la gauche rétorque: «Eh bien, non! Ce n'est pas le moment, il faudrait peut-être attendre que le Musée d'art et d'histoire propose de le faire après sa rénovation, puisqu'une section d'horlogerie y est prévue...»

Mais nous, on demande juste une solution en attendant! Vous savez comment ça se passe, à Genève, quand c'est du provisoire et qu'on attend une décision... Est-ce que le Musée d'art et d'histoire aura déjà été agrandi et rénové, dans vingt ans? Ce n'est pas sûr du tout! Ce que nous demandons, c'est que ce patrimoine horloger puisse exister grâce à une exposition temporaire. Ce sera au Conseil administratif de trouver le lieu et des conditions optimales pour mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel dont nous devons être fiers et que nous devons permettre à la population genevoise de venir admirer. Quand je dis «population genevoise», j'entends également les étrangers et les touristes. Il faut faire briller ces bijoux que nous avons à Genève! Merci! (*Applaudissements.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Le Centre est d'accord avec les deux intervenants précédents. D'abord, on est d'accord avec ceux qui ne sont ni à droite ni à gauche. Et puis, nous sommes également d'accord avec les propos de la conseillère municipale libérale-radical M^{me} Rouillet.

Il est vrai que, lors de l'examen de la motion M-1373 en commission des arts et de la culture, en 2019, nous nous étions abstenus. Pourquoi? Parce qu'à l'époque M. Sami Kanaan, magistrat déjà en charge de la culture, nous disait que la rénovation du Musée d'art et d'histoire était prévue pour 2023 ou 2024. Alors, on s'était dit: «Bon, eh bien, on ne va pas faire de dépenses inutiles, si le Musée d'art et d'histoire rénové doit voir le jour en 2023 ou 2024.» Mais on constate maintenant que ces prévisions n'étaient pas du tout réalistes et ne se réaliseront pas. Alors voilà, on a déjà perdu quelques années...

Je crois qu'il est inutile de rappeler l'importance évidente de l'horlogerie pour la Ville de Genève, que ce soit en termes patrimoniaux ou pour des raisons économiques et culturelles, ainsi que pour le rayonnement de notre cité. J'ai même envie d'ajouter que l'horlogerie genevoise est importante du point de vue social. En effet, Mesdames et Messieurs, vous savez tous que la Fondation Hans Wilsdorf est actionnaire de Rolex, or il y a beaucoup de projets sociaux et culturels dans cette ville qui ne se feraient pas sans cette fondation.

Pour ces motifs, nous voterons la motion M-1373 amendée. Je rappelle qu'elle n'est pas du tout contraignante. Elle demande juste que ces joyaux de l'horlogerie soient exposés au moins de manière temporaire et dans un lieu adéquat, qu'il appartiendra évidemment au Conseil administratif de trouver. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de soutenir cette motion.

M^{me} Salma Selle (S). La motion M-1373 demande d'exposer rapidement, même de façon temporaire, les joyaux du patrimoine horloger – et ce, avant que les travaux de rénovation du Musée d'art et d'histoire ne soient terminés. Néanmoins,

les auditions que nous avons menées en commission des arts et de la culture ont bien montré, au niveau de la faisabilité de cette motion, que l'exposition de pièces d'horlogerie nécessitait une sécurité accrue et serait très difficile à mettre en place de façon pérenne.

De ce fait, n'ayez crainte, amatrices et amateurs d'horlogerie! La Ville fait déjà beaucoup de choses en la matière. Elle œuvre en partenariat avec de nombreuses fondations – par exemple la Fondation de la haute horlogerie, qui a clos tout récemment, le 8 mai, une exposition au pont de la Machine intitulée «Time Design». Vous pouvez vérifier, c'était il y a quelques semaines. Il y a aussi, de façon annuelle, les Geneva Watch Days et le Grand Prix d'horlogerie. Par ailleurs, de nombreuses fondations privées font briller Genève à travers leurs catalogues d'horlogerie. Alors, n'allez pas dire que la Ville ne fait rien en attendant la rénovation du Musée d'art et d'histoire! Cette institution a bel et bien des pièces d'horlogerie actuellement, comme l'a dit ma préopinante, et la Ville de Genève soutient des fondations qui sont actrices dans ce domaine. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je pense qu'il y a de nombreux points d'accord, ce soir, dans cette enceinte, à commencer par l'importance du patrimoine horloger, des savoir-faire, du poids à la fois culturel, patrimonial, économique et social de l'horlogerie à Genève. On sait à quel point c'est ancré dans l'histoire de cette ville. Pensons aux cabinotiers de Saint-Gervais, par exemple. Il y a parfois une sorte de petite compétition entre l'arc jurassien et Genève pour savoir quelle ville serait la capitale de l'horlogerie, mais il est clair que Genève occupe une place appréciable avec des savoir-faire exceptionnels, j'insiste vraiment là-dessus. Il est donc évident que le Conseil administratif soutient toute initiative, toute volonté, toute demande de valoriser ce patrimoine.

Nos institutions muséales en général, notamment le Musée d'art et d'histoire, ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Il est tout à fait exact que nous avons une collection d'horlogerie exceptionnelle. Toutes les pièces ne le sont pas, évidemment, mais c'est cet ensemble qui est exceptionnel en tant que tel, justement parce qu'il traduit dans les faits toute la diversité de la création horlogère avec ses nombreuses variations, comme cela a été dit, que ce soit du point de vue des éléments mécaniques et techniques ou de l'esthétique. Il est fascinant de constater cela lors des expositions, rien qu'au Grand Prix d'horlogerie, par exemple.

Evidemment, il y a eu le drame de 2002 – donc il y a exactement vingt ans – où notre Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie a été cambriolé. J'ai entendu quelqu'un dire qu'il était situé près du pont Butin... Je rappelle qu'il se trouvait derrière le Muséum d'histoire naturelle, ce n'est pas tout à fait la région du pont Butin! Nous avons d'ailleurs de moins en moins de touristes qui cherchent ce

musée, je le reconnais. Auparavant, ils venaient avec des guides à l'ancienne sur papier jusque dans mes bureaux – lesquels sont aussi par là-bas – pour nous demander: «Where is the Watch Museum?» On était obligés de leur dire que, malheureusement, il était fermé depuis 2002.

Je ne peux pas juger des mesures de sécurité en vigueur à l'époque mais, visiblement, elles étaient insuffisantes par rapport à l'intérêt de la collection horlogère. Une partie des pièces ont réapparu. Il s'agit soit des pièces volées elles-mêmes – je vous rassure sur ce point, Mesdames et Messieurs –, soit de pièces sensiblement similaires, car nous avons pu reconstituer la collection grâce aux indemnités des assureurs, cela a été rappelé. J'entends dire parfois que ce cambriolage nous aurait privés de nos plus belles pièces mais, en fait, nous gardons une excellente collection.

Je reviendrai sur l'avenir, mais il est tout à fait faux et injuste de dire que nous ne faisons rien. Ma préopinante Salma Selle vient de le souligner: la Ville a de très nombreuses collaborations avec diverses institutions. Il se trouve qu'il y a eu une exposition d'horlogerie au Musée Rath en 2011, quand je suis arrivé à ce poste. Elle était due à mon prédécesseur – et tant mieux. On en a eu plusieurs autres depuis.

J'aimerais saluer ici la collaboration de la Ville de Genève avec la Fondation pour le Grand Prix d'horlogerie, lequel a lieu chaque automne. Chaque année – à part une fois à cause du Covid-19 – il y a une exposition des montres nominées, de Genève et d'ailleurs, au Musée Rath ou au Musée d'art et d'histoire à la rue Charles-Galland. J'aimerais savoir si toutes les personnes qui critiquent ici le Conseil administratif ont bien visité l'exposition exceptionnelle qui a eu lieu au Musée Rath en novembre 2021. Il faut savoir aussi qu'une partie de ces montres exposées sont ensuite offertes au Musée d'art et d'histoire pour compléter notre collection.

Nous avons également une excellente collaboration avec la Fondation de la haute horlogerie. Nous sommes d'ailleurs en partenariat pour l'évolution du Salon de la haute horlogerie, qui est devenu le salon «Watches and Wonders», ou bien encore pour les Geneva Watch Days, à savoir l'exposition au pont de la Machine qu'a évoquée M^{me} Selle – j'ai d'ailleurs participé à son inauguration. Nous avons surtout une collaboration extrêmement précieuse et fructueuse pour la valorisation des métiers d'art, qui a d'ailleurs commencé dans le domaine de l'horlogerie: il s'agit des fameuses Journées des métiers d'art.

Il est vrai que l'horlogerie était l'un des points forts du projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire que le peuple a refusé en 2016. Ma foi, on est en démocratie... Ce projet-là ne s'est pas fait. Mais je rappelle que l'horlogerie était au cœur de ce projet, et qu'on y croyait. On a donc repris notre bâton de pèlerin pour élaborer un nouveau projet.

Tout le monde est d'accord qu'il serait dommage – et même contre-productif, dirais-je – de faire un musée de l'horlogerie à part, alors que l'horlogerie est au cœur de l'histoire de Genève au même titre que d'autres éléments de la collection du Musée d'art et d'histoire. La dernière exposition rencontre un succès incroyable – elle est d'ailleurs encore ouverte jusqu'à fin mai, dans quelques jours – et il n'y a pas besoin de vous faire un dessin pour vous démontrer qu'on y voit aussi des pièces d'horlogerie, Mesdames et Messieurs. Raconter Genève à travers une combinaison de tous les éléments de la collection, ça, c'est la force du Musée d'art et d'histoire pour l'avenir. Il est évident que, dans un nouveau Musée d'art et d'histoire rénové et étendu, il y aura un espace dédié à l'horlogerie qui sera central.

Toutefois, cela prendra du temps. Madame Chaker Mangeat, j'aurais aimé ne pas me tromper dans mes prévisions en 2019... Mais il est vrai que des projets de ce type prennent du temps. J'en profite pour vous avertir – même si trois commissions l'ont déjà entendu annoncer il n'y a pas longtemps, début mai – que le crédit d'étude pour cette rénovation vous sera soumis cette année encore, avec le programme du concours d'architecture. Et je peux vous dire que l'horlogerie est évidemment l'un des éléments-clés du projet!

D'ici là, plusieurs expositions sont prévues. En ce sens, j'ajoute que le Conseil administratif n'a aucune objection à ce que le Conseil municipal vote la motion M-1373, parce que c'est un rappel de l'importance de cette collection horlogère. De plus, la motion ne mentionne plus de lieu d'exposition précis, ce qui est intelligent. Une exposition plus modeste est d'ailleurs prévue dès cet été. D'autres sont programmées pour ces prochaines années – soit uniquement sur l'horlogerie, soit en combinaison avec d'autres éléments de la collection du Musée d'art et d'histoire. Je me réjouis de les découvrir avec vous, Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, pour construire un musée de l'horlogerie, les exigences en matière de sécurité de la part des assureurs sont devenues incroyables. Ce n'est pas le cas seulement pour l'horlogerie, mais surtout pour elle. Certes, nous pouvons vous soumettre des demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement à hauteur de plusieurs millions de francs, mais ce serait au détriment d'autres projets de développement du Musée d'art et d'histoire. Par conséquent, le cas échéant, nous vous présenterons les différents scénarios dans le cadre de la réponse du Conseil administratif à la motion M-1373. Mais une chose est sûre: nous n'oublions pas l'horlogerie.

M^{me} Rouillet affirmait que des expositions de pièces d'horlogerie, ça pourrait rapporter. Mais actuellement, si les musées voulaient couvrir leurs frais uniquement par la billetterie, les billets seraient invendables! Je ne pense pas que rendre nos musées inaccessibles sur le plan tarifaire corresponde à la volonté du Conseil

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

municipal. Bien sûr, on peut avoir l'argent du sponsoring et du mécénat, qui globalement augmente – le Musée d'art et d'histoire a augmenté ses recettes –, mais il n'en demeure pas moins que les conditions d'exploitation actuelles d'un musée de l'horlogerie sont extrêmement onéreuses. Comme je l'ai dit, c'est une question de choix politique. Ce n'est pas une question administrative, contrairement à ce que certains esprits chagrins ont affirmé. On répondra à votre motion, Mesdames et Messieurs, mais nous sommes entièrement d'accord avec vous en ce qui concerne l'intention de valoriser nos collections. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur la motion M-1373 telle qu'amendée par la commission des arts et de la culture, qui figure à la page 15 du rapport M-1373 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est refusé par 32 non contre 29 oui.

Le président. La motion M-1373 est donc refusée.

M. Daniel Sormanni (MCG). La honte! C'est une honte!

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire» (M-1336 A)¹.

Rapport de M. Régis de Battista.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 avril 2019. La commission s'est réunie le 20 février 2020 sous la présidence de M. Amar Madani. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 6593.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- «Broken Chair» (la chaise cassée), œuvre de l'artiste genevois internationalement connu Daniel Berset sise à la place des Nations est, avec le Jet d'eau, l'un des monuments – si ce n'est LE monument – genevois les plus emblématiques de notre canton¹;
- de nombreux touristes visitant notre cité viennent spécialement sur la place des Nations pour admirer «Broken Chair», auprès de laquelle ils se font photographier, se recueillent ou déposent des fleurs ou des messages en lien avec le propos humanitaire porté par cette œuvre;
- les droits d'auteur de M. Daniel Berset, créateur de cette œuvre artistique unique, sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur²;
- M. Daniel Berset a signé une convention avec le propriétaire de l'œuvre (Handicap International); cette convention établit clairement les droits et devoirs de l'auteur et du propriétaire et interdit tout usage abusif de l'œuvre sans le consentement exprès de son auteur;
- en contravention avec la convention précitée, «Broken Chair» a servi de support à une opération publicitaire, contre l'avis de M. Berset mais avec la (surprenante et choquante) permission du Service de la sécurité et de l'espace publics, qui n'a pas vérifié qui était le détenteur des droits d'auteur de l'œuvre³;
- de nombreux visiteurs de «Broken Chair» ont été choqués lors de leur passage sur place de voir que l'objet de leur visite était si peu respecté et qu'il était même utilisé comme un simple support de publicité au mépris de l'esprit humanitaire et de la signification universelle de l'œuvre ainsi souillée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- en l'absence d'autorisation explicite et formelle du détenteur des droits d'auteur, de renoncer à – et d'interdire – toute dégradation temporaire ou définitive des œuvres d'art exposées sur le domaine public, notamment s'il s'agit d'une dégradation à des fins publicitaires ou lucratives;
- d'instruire explicitement les différents services de l'administration municipale de l'obligation légale fédérale à laquelle ils sont tenus, de respecter tant les œuvres d'art exposées sur le domaine public communal que les droits des auteurs de ces dernières;

¹ <http://danielberset.com/index.php?cherche=0>

² <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920251/201701010000/231.1.pdf>

³ <https://www.geneveactive.ch/article/et-la-pub-sabattit-sur-broken-chair/>

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

- de transmettre à M. Daniel Berset, artiste auteur de «Broken Chair», les excuses du Service de la sécurité et de l'espace publics, qui a agi avec légèreté et irrespect.

Séance du 20 février 2020

Audition de M. Pierre Gauthier, motionnaire

M. Gauthier souhaite savoir si les membres de la commission ont besoin de précisions sur le texte de la motion ou s'il est directement possible de passer aux questions.

La commission propose de passer directement aux questions relatives à cet objet.

Questions-réponses

Une commissaire souhaite savoir si M. Berset s'est plaint en personne de cette situation d'avoir utilisé incorrectement la sculpture de «la chaise cassée».

M. Gauthier répond qu'il a lui-même évoqué ce sujet avec M. Berset. M. Berset s'est d'autre part exprimé dans l'article de presse qu'il a joint à la motion, où il explique qu'il n'était pas au courant de l'utilisation de son œuvre.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur l'affaire évoquée ce soir.

M. Gauthier rappelle que M. Daniel Berset est l'auteur de la chaise cassée placée en face de l'entrée des Nations Unies. Cette statue a été achetée par Handicap International. Un contrat a été passé entre l'organisation et l'artiste, contrat stipulant notamment que M. Berset devrait être consulté pour toute utilisation à titre publicitaire ou communicationnel de son œuvre. Deux entorses ont été faites à cet accord, notamment lors de la venue d'un célèbre joueur de football étant venu jouer au pied de la chaise. M. Berset avait déjà constaté à l'époque qu'il n'avait pas été sollicité pour donner son accord. En 2018, une bâche avait été installée sur le dossier de la chaise, bâche réalisée par Zep. Handicap International avait effectivement demandé l'autorisation à Zep d'utiliser son œuvre, mais n'avait pas consulté M. Berset. Il semblerait que le Service de l'espace public (SEP) de la Ville de Genève ait donné son autorisation à Handicap International sans tenir compte du fait que, dans tous les cas, l'auteur d'une œuvre doit être sollicité pour donner son accord.

La même commissaire comprend donc que le SEP avait donné son accord à Handicap International, mais se demande si la relation entre Handicap International et M. Berset concerne la Ville.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

M. Gauthier répond que la loi fédérale demande que l'auteur soit consulté dans tous les cas, à moins que septante ans ne se soit passé depuis le décès de l'auteur, ce qui n'est pas le cas de M. Berset.

Un commissaire s'étonne de voir une motion présentant ce sujet, et demandant des excuses.

Le même commissaire souhaite savoir pourquoi M. Gauthier a choisi le format d'une motion, et non pas plutôt une question écrite, qui aurait permis d'avoir une réponse directe du Conseil administratif.

Le même commissaire continue et se demande pourquoi M. Berset n'engage pas plutôt des poursuites juridiques contre Handicap International.

M. Gauthier répond qu'il est visiblement le conseiller municipal détenant le record des questions écrites laissées sans réponses. Les questions écrites ne semblaient donc pas être une voie pertinente selon le conseiller municipal. Si des voies juridiques sont effectivement possibles, M. Gauthier rappelle que le Conseil municipal a l'obligation morale de s'assurer du bon fonctionnement des différents services de l'administration municipale. Or, le service concerné n'a pas respecté la loi, et il a semblé à M. Gauthier qu'il était de son devoir de rappeler cela, en rédigeant une motion suffisamment explicite pour faire revenir les choses dans l'ordre.

Un commissaire note qu'il existe effectivement d'autres voies juridiques. Il rappelle l'origine de la statue de canon noué à la place des Nations. Cette œuvre étant devant la Maison de la paix avait été évacuée par le SEP. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) avait alors récupéré cette œuvre pour pouvoir la faire réinstaller en ville, tout en faisant respecter certaines conditions émises par l'artiste. Ces conditions avaient été confirmées par un accord écrit. Finalement, il souhaite savoir si cette motion ne concerne que l'œuvre de M. Berset ou si elle est ouverte à d'autres œuvres.

M. Gauthier répond que cette motion demande surtout au Conseil administratif de rappeler aux services compétents leurs obligations, afin de rendre le respect de la loi fédérale systématique.

Un commissaire s'est demandé en lisant cette motion si M. Gauthier n'était pas l'avocat-conseil de M. Berset, les éléments fournis semblant donner matière à une plainte pénale. Il est donc surpris par cette motion. D'autre part, le conseiller municipal rappelle la stratégie de Handicap International, faisant appel à des célébrités pour promouvoir la cause que l'organisation défend, et se demande si cette stratégie n'est malgré tout pas préférable à d'autres stratégies visant plutôt à apitoyer la population.

M. Gauthier estime que cela n'est pas le sujet de la motion discutée ce soir. Il ne s'agit pas ici de décrire la politique de communication des organisations

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

humanitaires, mais de critiquer l'utilisation d'une œuvre d'art dans un but publicitaire sans avoir contacté l'auteur au préalable. Il note que s'il avait été consulté, M. Berset ne se serait peut-être pas opposé à l'utilisation de son œuvre.

Un commissaire trouve que le ton de la motion est assez fort en interdisant toute publicité sur des œuvres d'art. Il se demande s'il ne serait pas possible d'amender la motion en laissant une porte ouverte aux actions faisant la promotion des droits humains.

M. Gauthier rappelle qu'il s'agit simplement dans cette motion de rappeler l'obligation légale de demander l'accord de l'auteur pour utiliser une œuvre. Le Conseil municipal ne peut pas amender la loi, mais peut la rappeler.

Une conseillère municipale rappelle qu'il y a en général deux aspects au droit d'auteur: le droit moral et le droit patrimonial. Il semble que dans le cas traité ce soir, il y a à la fois l'exploitation d'une œuvre et la dénaturation de cette œuvre, en la recouvrant d'une bâche. Dans ce cas, le non-respect de la loi fédérale est assez clair, et la nécessité de ne pas reproduire ce type d'erreur est évidente.

Un commissaire souhaite savoir si l'artiste demande des droits d'auteur lors de l'utilisation de son œuvre.

M. Gauthier ne sait pas si M. Berset a demandé un dédommagement à Handicap International, mais rappelle que l'artiste est simplement intervenu pour que ses droits soient respectés. La démarche de M. Berset n'est pas ici une démarche lucrative.

M. Gauthier rappelle qu'il est cependant possible de changer la motion, en supprimant l'invite demandant des excuses. En revanche, cela ne change pas la nécessité de rappeler aux services de l'administration leurs obligations.

Un commissaire souhaite savoir si d'autres situations analogues ont eu lieu, afin de savoir si des dysfonctionnements structurels peuvent être constatés.

M. Gauthier n'a personnellement pas connaissance de cas similaires, même s'il se souvient de statues installées à l'école des Pâquis, ayant été ôtées à une époque, ce qui constituait à ses yeux un non-respect des droits d'auteur de l'artiste sculpteur. Il serait cependant intéressant d'enquêter plus en profondeur.

Le même commissaire s'avoue gêné par la mise au même plan d'actions humanitaires et d'actions publicitaires.

M. Gauhtier note que le terme «lucratif» ne fait pas toujours référence à un enrichissement personnel, mais qu'une somme d'argent est toujours perçue, quel que soit l'objectif.

Un commissaire se demande également s'il ne s'agit pas ici d'un problème essentiellement juridique, entre un propriétaire et un artiste s'estimant trompé par le propriétaire de son œuvre.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

M. Gauthier répond que M. Berset sait très bien qu'il a la possibilité de rentrer en conflit juridique avec Handicap International, mais qu'il est entré en contact avec le conseiller municipal après avoir appris que le service ad hoc en Ville n'était pas au courant de ces questions juridiques, ce qui a surpris l'artiste.

Un commissaire remarque que la commission discute ici d'un manquement à la loi, et souhaite savoir si un courrier a été adressé à la personne responsable de ce service.

M. Gauthier ne souhaite pas se prononcer sur le sujet, ne possédant pas toutes les informations. Des échanges de courriers ont bel et bien eu lieu, notamment avec Handicap International. Suite à cet échange de courriers, Handicap International avait retiré la bâche de Zep.

Il note d'autre part que «Broken Chair» est l'un des points de vue les plus célèbres de Genève avec le Jet d'eau, et qu'il s'agit donc d'un lieu incontournable.

Un commissaire estime que cette motion est pertinente mais note que rien n'avertit les utilisateurs de l'espace de la place des Nations sur la façon dont cette œuvre doit être utilisée. Il rappelle la présence d'un activiste ayant campé sous la chaise pendant deux semaines, sans qu'il soit clair s'il était légal ou non de protester sous l'œuvre.

M. Gauthier note qu'il serait intéressant de demander à Handicap International et à M. Berset de clarifier leur position sur le sujet, par le biais d'une signalisation à proximité de l'œuvre. Dans un grand nombre de cas, des manifestations politiques ont lieu autour de cette chaise, en raison de sa proximité avec les Nations Unies.

Le même commissaire constate que cette motion demande de ne pas déplacer les œuvres sans le consentement de l'artiste, et estime qu'il est important de respecter les volontés des artistes.

Une commissaire remarque tout d'abord que cette chaise a déjà été déplacée. D'autre part, d'autres œuvres d'art sont régulièrement installées pour des durées limitées. Il est donc important de connaître le statut de chacune de ces œuvres, afin qu'elles ne soient pas utilisées par la population à d'autres fins. Pour ce qui est de la chaise cassée, cette œuvre ayant été soutenue par la population, cela signifie un attachement fort, et elle note que le moins que l'on puisse faire est de soutenir le respect de l'œuvre.

Une commissaire se demande s'il ne s'agit pas ici simplement d'une erreur d'une collaboratrice ou d'un collaborateur du service.

Un commissaire constate que deux choses ressortent de cette motion. Tout d'abord, le manquement de la Ville vis-à-vis de ses obligations envers les auteurs d'une œuvre, mais aussi l'interdiction des dégradations de toutes sortes dans la Ville.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

M. Gauthier constate que ce qui le surprend principalement ici, c'est le fait qu'une autorité ne respecte pas la loi fédérale, alors même qu'elle est la garante du respect de cette même loi. Si certains membres de la commission estiment la loi trop restrictive, la seule solution est de lancer une initiative. Cependant, s'il fallait donner une priorité aux demandes de la motion, il estime que les excuses ne sont effectivement pas une priorité. En revanche, il faut rester très ferme sur les deux autres invites.

Une commissaire invite la commission à consulter le site de la Société suisse des auteurs pour de plus amples informations.

En l'absence d'autres questions, le président remercie M. Gauthier pour sa présentation et lui donne congé.

Discussion et votes

Un commissaire du Parti socialiste souhaite savoir s'il serait possible d'auditionner le service concerné pour l'entendre sur les problèmes évoqués.

Une commissaire du Parti libéral-radical note que le problème a été largement discuté, et estime qu'il s'agit plutôt d'une erreur. Elle propose que ce texte soit voté ce soir et refusé par la commission, le cas traité ce soir ne relevant pas des compétences de la commission.

Un commissaire du groupe des Verts annonce que les Verts suivront le Parti libéral-radical sur la proposition de classement, tout en suggérant qu'un message soit adressé au service concerné pour rappeler les règles en la matière.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que le Conseil municipal n'est pas une cour de justice. L'action de Handicap International, propriétaire de l'œuvre, voulait promouvoir les valeurs de l'organisation, ce qui est son droit en tant que propriétaire. Il recommande également le classement immédiat.

Une commissaire d'Ensemble à gauche annonce qu'elle soutiendra cette proposition par principe, pour que cela ne se reproduise pas, et pour montrer du respect vis-à-vis des artistes choisissant d'exposer leurs œuvres en Ville, quelle que soit l'œuvre concernée.

Un commissaire du Parti socialiste trouve intéressante cette motion, en ce qu'elle permet de protéger les œuvres d'art exposées en Ville, et d'assurer le respect de la volonté de l'artiste. Il maintient sa demande d'audition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien note qu'il convient de respecter toutes les œuvres d'art, notamment cette œuvre qui est emblématique de la Ville.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime cependant qu'il ne revient pas à la commission de discuter de ce sujet, et qu'il convient donc de voter le classement de cette motion.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans le sens du reste de la commission, en recommandant le classement. Il note également un risque de conflit d'intérêt entre M. Gauthier et M. Berset, qui sont deux amis. Le conseiller municipal rappelle également que le service concerné ne peut pas systématiquement contrôler tout ce qui se passe en Ville, des autorisations ayant déjà été délivrées par le passé à des groupes considérés comme radicaux, par manque d'investigation.

Un commissaire du Parti socialiste remarque qu'il s'agit ici de la relation entre un artiste et le propriétaire de son œuvre. Si les droits de l'artiste sont reconnus, ils ne sont pas non plus absolus dans l'art public. Il rappelle que dans le collège de Montbrillant, tous les couloirs et les salles de classe étaient recouverts d'une peinture murale, ce qui rendait impossible d'accrocher quoi que ce soit aux murs. S'ensuivirent des discussions animées avec le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), discussions ayant fini par mener à une autorisation d'accrocher sur les murs.

Le président propose de passer au vote concernant les différentes propositions émises.

La commission passe au vote concernant l'audition du service concerné.

Par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 5 oui (2 EàG, 3 S) et 1 abstention (Ve), l'audition est refusée.

La commission passe au vote concernant l'acceptation de cette motion.

Par 11 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 2 S) contre 3 oui (2 EàG, 1 S), la motion est refusée.

Suite à ce vote, un commissaire Vert souhaite qu'une communication soit tout de même rédigée vis-à-vis du service concerné pour rappeler la loi.

Le président. Le président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors du traitement de la motion M-1336, M. Amar Madani – c'est-à-dire moi-même! –, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, et le rapporteur M. Régis de Battista ne siégeant plus dans cette enceinte, je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

M. John Rossi (PLR). Je serai très bref. La motion M-1336... (*Brouhaha.*) Je laisse juste mes voisins terminer leur discussion. (*Le président sonne la cloche pour demander le silence.*) Parfait, je reprends! La motion M-1336 date d'il y a quatre ans. Elle est fondée sur un malentendu entre l'artiste qui a réalisé «Broken Chair», Handicap International et le Service de la sécurité et de l'espace publics de la Ville de Genève, comme il s'appelait alors, suite à une opération publicitaire organisée par Handicap International sur cette fameuse «Chaise cassée». Selon le contrat passé, M. Berset, l'artiste qui a réalisé cette œuvre, aurait dû être consulté, ce qui n'a pas été fait par ledit service de la Ville – malheureux oubli.

Le Parti libéral-radical comprend que l'artiste soit déçu, voire fâché. Mais je rappelle que Handicap International n'est pas une multinationale qui verse d'importants dividendes à de riches actionnaires! Par conséquent, le Parti libéral-radical refusera la motion M-1336. A notre avis, il suffira de rappeler le juste procédé au Service de l'espace public de notre chère Ville.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, à la séance de 17 h, je vous ai dit qu'expliquer une position de groupe quant à des discussions en commission auxquelles on n'a pas pris part était un exercice difficile. Eh bien, si vous ne vous en souvenez pas, je réitère ma remarque: ce n'est pas un exercice très facile pour la motion M-1336 non plus. En effet, je n'étais pas partie prenante en tant que représentante du Parti socialiste en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de l'étude de cet objet.

Cela étant, ce qu'a dit mon préopinant du Parti libéral-radical John Rossi est tout à fait exact. J'interviens donc juste pour vous donner un petit complément. Si vous lisez le rapport M-1336 A, vous verrez sur quoi a porté la discussion avec le motionnaire, M. Pierre Gauthier, qui a été auditionné par la commission. Il y avait deux aspects. Le premier était plutôt d'ordre formel, à savoir qu'on s'est demandé si le motionnaire n'aurait pas eu meilleur temps de poser une question écrite à la place d'une motion, puisqu'il était membre du Conseil municipal. Deuxièmement, on s'est demandé si les invites de la motion n'auraient pas dû faire l'objet plutôt d'une plainte pénale pour contentieux entre l'artiste et le propriétaire de l'œuvre. Voilà, c'est vraiment ces deux aspects-là qui sont mis en exergue dans ce rapport.

Il a été question aussi du rôle de la Ville et de ses services dans le non-respect de l'obligation fédérale à laquelle elle et ils sont tenu-e-s de par la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que dans l'autorisation qui a été délivrée d'utilisation de l'œuvre à des fins publicitaires pour le compte d'une organisation non gouvernementale (ONG). Voilà de quoi il s'agissait. Je le rappelle pour permettre aux personnes qui n'auraient pas lu le rapport M-1336 A d'être un peu au courant.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

Pour le Parti socialiste, il était clair qu'une audition des services incriminés, si vous me passez l'expression, aurait été nécessaire, afin d'avoir plus de détails quant aux circonstances dans lesquelles les autorisations avaient été délivrées. Cette audition a malheureusement été refusée. On manque donc un peu de matière, dans l'étude de cette motion! La majorité des socialistes présents en commission a voté pour son rejet, par deux voix contre une au sein du groupe. Les raisons de cet écart de vote ne sont pas explicites dans le rapport, mais les commissaires du Parti socialiste ont souligné qu'il s'agissait plutôt de la relation entre un artiste et le propriétaire de son œuvre, et que les droits de l'artiste – qui sont reconnus – ne sont pas non plus absolus dans l'art public. C'est ce qui a été dit. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à voter non tout simplement. Merci! (*Applaudissements.*)

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Le motionnaire M. Gauthier a cherché, à travers la motion M-1336, à visibiliser un problème qui mérite notre attention: celui de l'utilisation d'œuvres d'art à des fins pour lesquelles lesdites œuvres n'ont pas été créées, et surtout – c'est le point central de cette motion – sans demander leur accord aux artistes qui les ont créées. Des accidents et des malentendus, ça arrive. En l'occurrence, c'est arrivé. La motion M-1336 a été déposée précisément pour cette raison.

Comme le stipule la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, l'auteur d'une œuvre d'art doit être consulté dans tous les cas pour l'utilisation de son œuvre, la protection du droit d'auteur ne prenant fin que si septante ans sont passés depuis le décès de celui-ci – ce qui n'était évidemment pas du tout le cas dans cette situation.

Ensemble à gauche rejoint le motionnaire M. Gauthier, quand il dit qu'il est du devoir de notre administration d'être exemplaire concernant l'utilisation d'œuvres d'art à des fins diverses. Nous comprenons que la motion M-1336 a pour but de rappeler leurs obligations aux services et autres entités compétentes, afin de rendre systématique le respect de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins. Ensemble à gauche estime que cette motion non seulement fait sens, mais qu'elle peut servir de garde-fou pour toute autre situation susceptible de se rapprocher de ce cas de figure à l'avenir. Notre groupe votera donc en faveur de la motion M-1336. (*Applaudissements.*)

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Je pense que presque tout a déjà été bien explicité. La motion M-1336 demande surtout au Conseil administratif de rappeler aux services compétents leur obligation de respecter la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins. Merci aux services compétents de respecter cette

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

loi fédérale et d'être plus attentifs, dans les cas où une œuvre en ville serait de nouveau utilisée pour des raisons publicitaires, même si cela ne concerne pas forcément une société qui va faire de grands bénéfices. Il faut quand même le dire. Ce point aurait pu être soulevé par une question écrite et non par une motion, mais ça s'est passé comme ça, voilà! On peut adresser un blâme au motionnaire, mais c'est comme ça. Les Verts proposent le classement de cette motion.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le classement pour une motion, ça n'existe pas!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. La motion M-1336 est un vieil objet. Je confirme au passage que le Conseil municipal peut classer des pétitions, mais pas des motions. Les propos de M^{me} Roiz équivalaient donc à une exhortation au refus de cette motion, avec ou sans amendements.

Le Conseil administratif partage votre souci de la propriété intellectuelle, Mesdames et Messieurs. Nous y sommes extrêmement attentifs. J'interviens en ma qualité de magistrat en charge du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), qui a de très nombreuses œuvres – pérennes ou temporaires – dans l'espace public. Parfois, on ne se rend plus compte de leur présence, mais c'est vraiment une collection extrêmement diversifiée. Je vous invite, si vous en avez la curiosité, à revoir des exemples en ligne ou sur le terrain, pour ainsi dire. Ces œuvres vivent, nous les protégeons au mieux, nous les entretenons.

Je vous informe d'ailleurs que notre budget d'entretien et de restauration des œuvres est largement insuffisant. Même s'il y a relativement peu de vandalisme – je le dis ici et j'en suis très heureux – il y a quand même l'usure du temps et l'effet de la pollution sur les matériaux, qui font qu'on doit intervenir régulièrement.

La propriété intellectuelle peut varier de cas en cas. Parfois elle est cédée à la Ville, parfois pas. Mais il y a des œuvres plus emblématiques que d'autres, et il est vrai que l'œuvre de Daniel Berset a un caractère emblématique exceptionnel. Il faut rappeler qu'à l'origine elle n'était pas forcément bienvenue, elle a eu de la difficulté à s'imposer sur la place des Nations. Mais depuis, c'est devenu un emblème très fort: typiquement, un des quatre pieds de la chaise est cassé pour évoquer toutes les formes de blessures dues à la guerre, tous les dégâts que peuvent provoquer les conflits en général. Du coup, elle est très utilisée dans le cadre de toutes les nombreuses manifestations qui ont lieu sur la place des Nations – et tant mieux, parce que ça fait partie de notre vie démocratique et de l'ensemble des activités démocratiques.

Il est vrai qu'on y voit parfois des banderoles plus ou moins prévues. Le fait que Handicap International puisse en quelque sorte utiliser la chaise cassée

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

comme appui relève d'une très bonne intention. De plus, la thématique de Handicap International est très directement liée au message de l'œuvre. Je pense donc qu'il y a eu un malentendu, dans le cas présent. Il est clair que nous devons être attentifs à ce que la propriété de l'œuvre reste celle de l'artiste en cas d'utilisation de celle-ci et qu'il soit, si possible, consulté. Mais il est vrai aussi que ces œuvres vivent, et je trouve que, dans ce cas précis, ce n'était pas un mauvais exemple d'utilisation de «Broken Chair». Nous retenons cependant le message de cette motion qui nous demande de rester attentifs à cet enjeu.

Le président. Nous passons maintenant au vote sur la motion M-1336.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 46 non contre 4 oui (1 abstention).

Le président. Cette motion est donc refusée.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise» (M-1296 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 novembre 2018. La commission a étudié cette motion lors de ses séances des 15 octobre et 10 décembre 2019, sous la présidence de M. Eric Bertinat. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 3451.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

PROJET DE MOTION

L'énergie grise représente la quantité d'énergie et plus largement l'impact environnemental attribuable à l'achat d'un bien de consommation neuf. Elle prend en compte l'entier du cycle de vie d'un produit: l'extraction des matières premières, leur transformation, la fabrication, le transport et enfin l'élimination. Elle ne prend pas en compte l'énergie nécessaire à l'utilisation du produit.

Considérant que:

- l'on tient généralement peu compte des gros impacts environnementaux liés à l'énergie grise;
- ces impacts, difficiles à évaluer précisément, sont souvent supérieurs à ceux liés à l'utilisation d'énergie durant toute la durée de vie d'un appareil ou d'un véhicule;
- contrairement aux idées reçues, il est souvent préférable pour l'environnement de «tirer jusqu'au bout» les appareils ou véhicules plutôt que de les remplacer par de nouveaux modèles certes moins gourmands en énergie, mais dont la fabrication a un impact environnemental très négatif;
- réparer plutôt que remplacer contribue à la création d'emplois qui ne peuvent être délocalisés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre en place une directive et des mesures visant à allonger la durée de vie des appareils, des véhicules et du mobilier utilisés par l'administration. Mandater si besoin un bureau d'études spécialisé pour cela;
- diminuer les budgets de renouvellement de ces appareils et véhicules et augmenter d'autant le budget pour l'entretien et les réparations;
- favoriser l'achat de véhicules ou appareils d'occasion.

Séance du 15 octobre 2019

Audition des motionnaires

M. Vaucher déclare que cette motion vise à lutter contre l'énergie grise dans l'administration de la Ville de Genève. Il rappelle la nature de l'énergie grise et précise que l'on en tient généralement peu compte en Suisse, notamment parce que les impacts environnementaux de notre consommation d'appareils sont généralement comptabilisés ou visibles surtout à l'étranger (extraction des matières premières, fabrication, élimination). Il mentionne que l'idée est que la Ville prolonge la durée de vie de ses appareils et objets (meubles, matériels divers) en recourant plus aux réparations et en favorisant l'achat de biens réputés pour leur

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

fiabilité ou des marques offrant des garanties plus longues et des pièces détachées. Il mentionne une récente étude sur la durée de vie des lave-linge, qui aurait diminué d'une moyenne de dix à sept ans en seulement huit ans. Il s'agit selon lui d'une arnaque pour les consommateurs et d'un désastre pour l'environnement. Il pense que la Ville devrait systématiquement privilégier les marques dont les produits durent le plus longtemps, comme Miele ou Brandt dans l'exemple.

Une commissaire signale, quant à elle, que les études prennent généralement en compte la consommation d'énergie en Suisse mais pas la consommation d'énergie à l'étranger. Elle ajoute qu'il faut tenir compte de l'impact environnemental dans sa globalité et pas uniquement en Suisse. Elle pense qu'il est ainsi préférable d'utiliser une vieille voiture et de la faire durer plutôt que d'acheter une nouvelle voiture.

Un commissaire se demande si la Ville de Genève ne prend pas des leasings sur les produits qu'elle achète avant de les réinjecter dans l'économie locale.

M. Vaucher précise que la Ville n'est d'après lui pas un mauvais élève mais il pense qu'il est possible de faire mieux. Il imagine que les voitures de la Ville appartiennent à cette dernière.

Un commissaire se demande si prolonger le matériel ne représente pas un coût.

Une commissaire répond que le matériel neuf dure moins longtemps et elle mentionne qu'au final, le coût est plus élevé.

Une commissaire se demande pourquoi cette motion n'a pas été envoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, le texte se basant surtout sur le mobilier et les véhicules.

M. Vaucher répond que la commission de l'aménagement et de l'environnement peut aussi être cohérente en raison des matériaux utilisés pour les projets d'aménagement.

Une commissaire demande d'où viennent les informations sur les marques. Elle se demande également quelles sont les marques qui se sont engagées contre l'obsolescence programmée. Elle se demande en outre si la Ville de Genève collabore avec des associations pour réparer les machines.

M. Vaucher pense que la Ville a tout intérêt à collaborer. Il observe ensuite que l'étude sur les lave-linge a été faite par l'association française HOP (Halte à l'obsolescence programmée) qui lutte contre l'obsolescence programmée.

Une commissaire signale qu'il existe à Genève des institutions de réinsertion qui réparent et revendent du matériel de seconde main.

Une commissaire se demande si un service de réparation interne à la Ville de Genève devrait être créé.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

M. Vaucher répond que c'est peut-être aux chefs de service ou au Conseil administratif de définir la solution la plus efficace.

Le président pense que ce pourrait être une quatrième invite.

Une commissaire demande à quel type d'appareils il a pensé.

M. Vaucher répond qu'il est question de tous les appareils, y compris les diverses machines et véhicules. Il pense qu'il faudrait s'assurer auprès des fabricants de la disponibilité des pièces détachées.

Une commissaire pense qu'il faudrait cibler les appareils construits en Suisse.

Une commissaire rappelle qu'il y a de nombreux objets utilisés en Ville de Genève.

Une commissaire demande si cette demande s'adresserait également aux institutions que la Ville subventionne.

M. Vaucher répond que ça pourrait être envisageable. La Ville pourrait édicter des règles de lutte contre l'énergie grise et l'obsolescence programmée et demander aux diverses institutions subventionnées de les appliquer.

Une commissaire rappelle que le Canton avait un stock de matériel de seconde main revendu à prix réduit, et elle remarque que la Ville de Genève pourrait faire de même.

Un commissaire se demande comment le Conseil administratif fonctionne dans ce domaine. Il se demande par ailleurs s'il n'y a pas des limites ne pouvant pas être franchies pour la durée des appareils.

M. Vaucher répond qu'il faut prolonger la durée de vie des biens dans la mesure du raisonnable, et qu'il est économiquement plus intéressant pour le niveau local de réparer que de remplacer.

Un commissaire remarque qu'il existe un téléphone conçu pour durer plus longtemps, mais il observe que ce téléphone rencontre très peu de succès. Il se demande si ce principe ne fonctionne pas non plus en Ville de Genève.

M. Vaucher répond que la Ville pourrait justement promouvoir ce téléphone (fairphone) qui coûte moins cher que d'autres si l'on tient compte de sa durée de vie attendue. Il existe des ordinateurs qui sont conçus de la même façon.

Une commissaire ajoute que la Ville peut également donner le bon exemple.

Une commissaire demande si les motionnaires ont entendu parler du remplacement du mobilier en bois massif et de l'équipement durable de certaines institutions destinées au troisième âge. Elle pense qu'il serait bon de modifier les invites

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

de la motion en proposant également de s'assurer de la nécessité d'un changement. Elle ajoute soutenir cette motion.

M. Vaucher répond que l'obsolescence relève également de la mode et que l'on devrait essayer de transformer pour adapter un peu au goût du jour plutôt que tout détruire et reconstruire.

Un commissaire demande ce que sont devenus les ateliers techniques des années 90, aux Charmilles. Il rappelle que ces gens réparaient, pour prolonger leur temps de chômage, des appareils divers et variés. Il observe également que certains artisans réparent de nombreux appareils et il se demande s'il ne faudrait pas promouvoir ces activités auprès de la Ville de Genève.

M. Vaucher déclare que les recommandations ne sont pas détaillées puisque l'administration peut avoir de très bonnes idées. Il remarque qu'il est envisageable d'encourager les ateliers de réparation de la place.

Une commissaire évoque la location de machines et elle se demande si cette option n'est pas intéressante en termes écologiques.

M. Vaucher répond que c'est une pratique qui doit en effet être encouragée dans certains cas.

Une commissaire se demande s'il est possible de changer simplement les moteurs des véhicules pour les passer en électrique sans tout remplacer.

M. Vaucher imagine qu'une démarche de ce type, soit électrifier le parc de véhicules existants, est trop compliquée et trop chère.

Une commissaire se demande s'il existe des mécaniciens spécialisés dans ce domaine.

M. Vaucher répond qu'il enverra cette information.

Une commissaire demande ce que la Ville fait de ses vieux appareils et de ses vieux véhicules.

M. Vaucher ignore si la Ville a une pratique particulière par rapport à ça mais imagine que ce sont les canaux de recyclage et éliminations classiques. Il rappelle que les anciens véhicules sont souvent envoyés en Afrique et d'autres régions du monde où la main-d'œuvre pour l'entretien et les réparations est moins chère.

Une commissaire déclare avoir eu un problème avec une cafetière et elle observe ne pas avoir trouvé de solution via le web.

Un commissaire demande l'audition de M. Barazzone et de M^{me} Salerno.

Séance du 10 décembre 2019*Audition de M^{me} Salerno*

M^{me} Salerno déclare que la proposition qui est faite dans cette motion est frappée au coin du bon sens, et elle mentionne que le Conseil administratif souscrit à l'intention générale. Elle rappelle alors que la Ville de Genève travaille déjà sur la question des amortissements. Elle explique ensuite que la Ville a créé un projet intitulé «réparer au lieu de jeter» qui a été exporté dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel et qui illustre cette volonté depuis 2014. Elle mentionne, cela étant, que la Ville est également attentive aux normes à respecter puisque conserver un véhicule trop ancien qui ne respecte plus les normes n'est pas satisfaisant. Elle ajoute que jadis la Ville donnait ses anciens véhicules, ce qu'elle ne fait plus à présent. Elle observe encore qu'il ne faut pas calquer un comportement individuel pour la Ville de Genève puisque cela n'est pas rationnel.

Elle déclare alors que les directives qui sont suggérées à la fin de la motion ne seraient que des dispositions supplémentaires qui s'ajouteraient à un classeur fédéral de directives et elle remarque ne pas être certaine de la pertinence de cette mesure. Elle ajoute que réparer systématiquement n'est pas non plus très cohérent puisqu'il convient de respecter un équilibre entre l'énergie grise nécessaire pour réparer l'appareil et le renouveler.

Une commissaire demande pourquoi ne pas prendre en exemple des comportements individuels.

M^{me} Salerno répond que les comportements individuels ne sont pas les comportements les plus écoresponsables.

Une commissaire répond qu'il faut dès lors prendre en compte les personnes qui sont les plus respectueuses.

M^{me} Salerno répond qu'une directive indiquant qu'il est nécessaire de garder le plus longtemps possible les appareils initierait un grand nombre de cas particuliers comme pour les travailleurs individuels. Elle ajoute que les standards ne sont dès lors pas très simples à respecter. Elle ajoute qu'un ordinateur ancien initie des délais de recherches plus longs que les ordinateurs récents, ce qui entraîne des tensions et des états de stress. Et elle mentionne que le cadre managérial actuel implique que le temps vaut de l'argent. Elle déclare que calquer une pratique individuelle ne peut donc pas être appliqué à une organisation de 4000 collaborateurs. Elle observe ensuite que la Ville a beaucoup de véhicules en leasing, et elle rappelle que la voiture du Conseil administratif était tout le temps en panne, ce qui coûtait plus cher que prendre un leasing, ce qui a finalement été fait.

Une commissaire remarque que le leasing est un bon exemple pour les imprimentes, par exemple.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

M^{me} Salerno répond que c'est déjà le cas. Elle ajoute qu'il est en l'occurrence préférable d'avoir une imprimante qui débite et qui est donc performante et moderne qu'un vieux modèle qui nécessite beaucoup de temps et finalement d'argent.

Une commissaire remarque que tout le monde n'a peut-être pas besoin du dernier ordinateur. Elle demande ensuite ce que deviennent les anciens véhicules qui ne sont plus envoyés en Afrique.

M^{me} Salerno répond qu'il faut poser cette question à M. Barazzone. Elle rappelle que les véhicules relèvent du patrimoine administratif. Elle signale, cela étant, que les ordinateurs sont souvent donnés à des associations.

Un commissaire remarque que plus l'appareil dure, plus c'est intéressant en termes environnementaux. Il pense que ce postulat exprimé par les motionnaires semble judicieux.

M^{me} Salerno répond que le parc automobile dure généralement dix ans et elle mentionne que passer ce délai, il est nécessaire de dépenser de l'argent et des moyens pour l'entretenir.

Un commissaire répond que l'entretien implique des emplois également.

M^{me} Salerno répond qu'il est également nécessaire de prendre en compte la réalité des besoins.

Une commissaire demande comment promouvoir le geste écoresponsable parmi les fonctionnaires, geste qui nécessite une formation potentiellement spécifique. Elle se demande en outre si on n'est pas plus négligent avec un vieil appareil. Elle évoque alors les piscines qui voient des robots d'entretien à 50 000 francs et elle déclare que leur usure diffère selon leur utilisation. Elle ajoute qu'il en va de même pour l'utilisation des produits qui sont utilisés de manière différente selon les personnes.

M^{me} Salerno répond que les employés sont formés pour l'utilisation des machines. Elle ajoute, cela étant, que c'est l'ordinateur qui est le plus courant et elle remarque que la durée de vie de ce dernier peut être prolongée, dans une certaine mesure seulement. Elle signale encore que le matériel informatique est renouvelé tous les quatre à cinq ans.

Une commissaire demande si mandater un bureau d'étude spécialisé semble judicieux. Elle se demande également si développer un service de réparation interne paraît cohérent.

M^{me} Salerno répond que la réparation interne existe déjà.

Une commissaire demande si diminuer les budgets de renouvellement de ces appareils relève de crédits votés par le Conseil municipal.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

M^{me} Salerno acquiesce.

Une commissaire demande s'il existe une ligne budgétaire «réparation».

M^{me} Salerno répond par la négative.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas prévoir une base assez basique et faire des exceptions par la suite. Elle se demande encore s'il serait possible de fournir une enveloppe budgétaire aux collaborateurs plutôt que des appareils afin qu'ils acquièrent ce dont ils ont vraiment besoin.

M^{me} Salerno répond que les collaborateurs ne défoncent pas leur ordinateur. Elle ajoute qu'il ne serait guère possible de laisser la latitude aux uns et aux autres d'utiliser ce qu'ils souhaitent puisqu'il est nécessaire d'harmoniser les différents systèmes et de pouvoir garantir une surveillance sur les appareils. Elle rappelle d'ailleurs que les ordinateurs utilisés par les conseillers municipaux appartiennent à la Ville, tant les appareils que les contenus. Elle signale encore que tous les accès externes ont été coupés pour les collaborateurs pour des raisons de sécurité.

Le président demande ce qu'il en est pour celui qui possède son propre PC et qui utilise le réseau de la Ville.

M^{me} Salerno répond que la Ville ne l'acceptera probablement plus. Elle ajoute que le matériel mis à disposition des conseillers municipaux appartient à la Ville et est sécurisé au maximum. Elle observe que le collaborateur qui a accès à cet ordinateur a accès à tout. Elle mentionne qu'il devrait donc y avoir une réflexion sur les accès et sur la sphère privée.

Le président mentionne qu'il faudrait donc plusieurs ordinateurs pour bien faire.

M^{me} Salerno acquiesce.

Une commissaire demande s'il ne faudrait pas que la Ville s'inspire du site du Grand Conseil, ce qui permettrait des économies de temps et d'argent.

M^{me} Salerno répond que les pratiques changeront en 2020.

Une commissaire se demande s'il est possible de pénétrer sur le système par le wifi.

M^{me} Salerno répond qu'il existe des appareils qui permettent de connaître tous les sites visités par wifi. Elle ajoute que ce n'est pas pour rien que les banques privées interdisent les téléphones portables.

Une commissaire remarque que l'idée de donner une enveloppe aux collaborateurs serait donc judicieuse.

M^{me} Salerno répond par la négative.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

Une commissaire évoque le renouvellement du mobilier, notamment à Cité Seniors, et elle se demande s'il n'y a pas parfois des dépenses inutiles.

M^{me} Salerno répond que ce sont les services qui expriment les besoins. Elle ajoute ne pas pouvoir répondre à cette question et elle remarque qu'il faut poser cette question à M^{me} Alder. Elle rappelle que le mobilier encore utilisable est stocké par la Ville, par le biais de la Centrale municipale d'achat et d'impression, et est réutilisé par d'autres services.

Discussion et vote

Le président pense qu'il est possible de voter cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe a été convaincu par la magistrate et remarque qu'il semble nécessaire de donner aux collaborateurs de la Ville de Genève du matériel de qualité. Il ajoute que son groupe n'acceptera donc pas cette motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose d'amender cette motion qui suggère des mesures compliquées comme des directives. Elle propose alors la modification suivante: «favoriser une politique de réparation des appareils en tenant compte de l'utilisation adéquate de chacun».

Une autre commissaire d'Ensemble à gauche se demande comment promouvoir le geste écoresponsable des fonctionnaires. Et elle pense que le matériel qui n'est pas à soi est négligé d'autant plus vite. Elle ajoute que les formations sont renouvelées en permanence. Et elle ne voit pas pourquoi une entité comme la Ville de Genève devrait souscrire à la pression commerciale.

Le président rappelle qu'il ne s'agit que d'une motion.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe ne soutiendra pas cette motion qui enfonce des portes ouvertes. Il ajoute que les propositions qui sont faites sont évasives et il remarque qu'une collectivité publique ne peut pas se permettre le luxe d'utiliser des appareils qui ne sont pas garantis.

Une commissaire socialiste remarque que cette motion date de 2017 et elle pense que depuis lors de nombreuses choses ont été faites. Elle ajoute qu'elle supprimerait l'invite 1 pour proposer des mesures visant à prolonger la durée de vie des appareils.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe va s'abstenir puisque le Conseil administratif fera comme il l'entend.

Une commissaire Verte déclare que son groupe entend les efforts menés par les services et accepterait une modification de la première invite comme proposé

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

par une commissaire. Elle ajoute que la motion évoque en fin de compte une réflexion portant sur les mesures à prendre. Elle suggère donc l'amendement suivant: «favoriser les réparations et l'achat de véhicules et d'appareils d'occasion».

Le président pense que la recherche d'exemplarité peut être très compliquée et il observe que la Ville fait déjà bien son travail. Il rappelle que les matériaux des éoliennes sont très peu écologiques.

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare renoncer à son amendement et se rallier à celui d'une commissaire.

Le président passe au vote de l'amendement de la commissaire socialiste, soit la suppression de la première invite. Cet amendement est accepté par 13 oui (2 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 3 S, 2 EàG, 1 UDC) contre 1 non (Ve).

Le président passe ensuite au vote de l'amendement «favoriser les réparations et l'achat de véhicules d'occasion», ce qui est accepté par 12 oui (3 PLR, 1 Ve, 2 MCG, 3 S, 2 EàG, 1 UDC) contre 2 non (PDC).

Le président passe au vote de l'amendement: «favoriser la promotion de l'éco-geste auprès des collaborateurs», ce qui est refusé par 8 non (2 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) contre 6 oui (1 Ve, 3 S, 2 EàG).

Le président passe au vote de la motion M-1296 ainsi amendée, qui est refusée par 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) contre 6 oui (1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE REFUSÉE

L'énergie grise représente la quantité d'énergie et plus largement l'impact environnemental attribuable à l'achat d'un bien de consommation neuf. Elle prend en compte l'entier du cycle de vie d'un produit: l'extraction des matières premières, leur transformation, la fabrication, le transport et enfin l'élimination. Elle ne prend pas en compte l'énergie nécessaire à l'utilisation du produit.

Considérant que:

- l'on tient généralement peu compte des gros impacts environnementaux liés à l'énergie grise;
- ces impacts, difficiles à évaluer précisément, sont souvent supérieurs à ceux liés à l'utilisation d'énergie durant toute la durée de vie d'un appareil ou d'un véhicule;
- contrairement aux idées reçues, il est souvent préférable pour l'environnement de «tirer jusqu'au bout» les appareils ou véhicules plutôt que de les

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

remplacer par de nouveaux modèles certes moins gourmands en énergie, mais dont la fabrication a un impact environnemental très négatif;

- réparer plutôt que remplacer contribue à la création d'emplois qui ne peuvent être délocalisés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- diminuer les budgets de renouvellement de ces appareils et véhicules et augmenter d'autant le budget pour l'entretien et les réparations;
- favoriser les réparations et l'achat de véhicules ou appareils d'occasion.

Le président. Le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'étude de la motion M-1296, M. Eric Bertinat, et la rapporteuse M^{me} Danièle Magnin ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues, la motion M-1296 remonte au mois de mai 2017 et le rapport M-1296 A date de l'été 2020. Entre-temps, les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement des cantons romands ont édité une fiche très instructive sur l'énergie grise, d'où il ressort que tout n'est pas noir ou blanc, mais plutôt gris.

Cette fiche indique que l'énergie grise contenue dans les différents produits de consommation est très variable. Pour la plupart des appareils électroniques, elle est en moyenne trois fois plus grande que l'électricité qu'ils consomment pendant leur durée de vie. Par conséquent, du point de vue de leur bilan énergétique global, il vaut mieux les faire durer longtemps plutôt que d'en changer pour des raisons d'économie de courant. En revanche, les appareils électroménagers consomment environ quatre fois plus d'énergie au cours de leur vie que lors de leur fabrication. Ainsi, il vaut la peine de changer un vieux frigo pour acquérir un modèle de la meilleure classe énergétique, car sa sobriété électrique remboursera en trois ou quatre ans son énergie grise.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, considérant que tout n'était pas blanc ou noir, a ainsi amendé la motion M-1296 initiale sur la base d'amendements présentés notamment par les commissaires socialistes. Comme nos commissaires de l'époque, le Parti socialiste soutiendra ce soir la motion M-1296 ainsi amendée, afin que le Conseil administratif soit incité à réfléchir et à agir sur cette intéressante problématique.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Lors de son audition, en décembre 2019, M^{me} Salerno a déclaré à la commission de l'aménagement et de l'environnement que la motion M-1296 était frappée au coin du bon sens, que depuis 2014 déjà la Ville était attentive à la problématique visant à réparer au lieu de jeter et qu'elle avait fait des émules dans d'autres cantons. Mais il est vrai que rien n'est simple: on ne peut pas déclarer dans l'absolu que la réparation est plus économique en temps, en argent et en énergie, ni que le remplacement de voitures, de machines ou d'ordinateurs est forcément moins énergivore. Il faut que le personnel de la Ville soit performant et confortablement outillé.

Il y a donc beaucoup d'arguments pour et beaucoup d'arguments contre la motion M-1296... La gauche et la droite se sont opposées, au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, et la motion a finalement été refusée. Ensemble à gauche souscrit aujourd'hui à ce que déclarait une de nos collègues en 2019: il faut favoriser une politique de réparation des appareils en tenant compte de l'utilisation adéquate de chacun.

Ce principe était résumé dans les deux projets d'amendement acceptés par la gauche en commission pour reformuler comme suit les deux invites de la motion M-1296: «favoriser les réparations et l'achat de véhicules d'occasion» et «favoriser la promotion de l'éco-geste auprès des collaborateurs et collaboratrices» (*ndlr: le second amendement cité a été refusé par la commission*). Ensemble à gauche soutient à nouveau cette motion frappée au coin du bon sens et la votera avec ces deux amendements.

M. Vincent Milliard (Ve). M^{me} Budry m'enlève les mots de la bouche: je voulais citer exactement le même paragraphe du rapport de commission M-1296 A. Je vais essayer d'improviser pour m'exprimer un peu différemment...

J'estime que cette motion verte est effectivement frappée au coin du bon sens, puisqu'il s'agit d'engager une réflexion sur notre manière de consommer – et notamment de consommer des produits numériques, souvent frappés d'une obsolescence programmée ou, en tout cas, très rapide. Par conséquent, je pense qu'il vaut la peine de renvoyer cet objet au Conseil administratif pour qu'il entame ou continue ses réflexions sur la meilleure manière d'utiliser ses budgets, soit pour acheter du neuf quand c'est véritablement nécessaire, soit pour voir s'il n'y a pas une meilleure manière de faire en réparant les objets déjà utilisés, en prolongeant la durée de vie du matériel, en achetant quand c'est nécessaire du matériel de seconde main – si c'est possible.

Evidemment, ça demande de réfléchir un peu différemment, mais je crois que le coût environnemental des objets – notamment des objets numériques – est important, on ne peut pas le nier aujourd'hui. Je vous invite donc toutes et tous, Mesdames et Messieurs, à soutenir la motion M-1296.

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

M. Christian Steiner (MCG). Comme l'a rappelé une préopinante, c'est effectivement une motion qui est marquée... On avait dit ça comment? Au coin du bon sens. C'est tout à fait le cas. On oublie trop souvent l'écologie grise, c'est-à-dire ce que représentent la production et le transport des produits, quand on fait de la promotion pour le changement de véhicules – mais aussi quand on impose des vignettes Crit'Air, dans une certaine mesure. Cette motion est donc tout à fait frappée au coin du bon sens. En effet, quand on interdit les moteurs à deux temps sur le lac, qu'on oblige les propriétaires d'un voilier à changer un moteur qui consomme un litre de carburant par année et que le seul nouveau moteur disponible est un diesel, on marque un autogoal.

Cela dit, la motion M-1296 nous parle de réparation et d'achat de véhicules d'occasion... On va quand même un petit peu loin, là! Comme je l'ai déjà signalé à propos d'une autre motion, le problème, pour les milieux techniques, c'est qu'il y a des tas de choses qui ne sont pas réparables. Ça vient du fait qu'il n'y ait d'abord plus de schémas pour le matériel électronique, puis qu'il n'y ait pas de pièces détachées. Ça veut dire qu'on arrive de moins en moins à réparer ce qu'on voudrait – et je ne parle même pas de rentabilité, mais juste de la possibilité technique. La motion M-1296 est donc assez peu réaliste, même si elle est pleine de bon sens, et le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra sur ce sujet.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je reviens sur mon intervention de mercredi dernier 18 mai concernant la motion M-1685 sur les pompes à chaleur, où je vous ai dit que toute réflexion devait se baser sur des principes – y compris des principes écologiques – et que le premier principe d'une écologie cohérente consistait à éviter le gaspillage de matériaux et d'énergie. En ce sens, on s'y retrouve, dans la motion M-1296. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre la soutiendra dans sa version amendée.

J'en profite pour évoquer la problématique actuelle qu'est le grand scandale de l'obsolescence programmée, plus particulièrement en matière d'industrie automobile. Aujourd'hui, dans notre parlement, nous sommes particulièrement bien placés pour en goûter toute la saveur... Je veux parler de cette haine que la gauche développe vis-à-vis du moteur thermique. Or en matière d'obsolescence, on peut vraiment se poser des questions. Pourquoi? Parce qu'en condamnant ainsi les moteurs thermiques – il y a d'ailleurs des constructeurs, sauf erreur Alfa Romeo et d'autres, qui ont déjà annoncé ne plus vouloir en produire – on en vient à pousser la population à acheter des véhicules électriques. Mais le véhicule électrique est-il plus écologique que le moteur thermique? Vu les progrès actuels des constructeurs et la technologie développée, on se rend compte que ça va nous poser un problème environnemental phénoménal. Combien de trous creuserons-nous pour ramasser

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

des carcasses et combien d'autres pour trouver le cobalt, le lithium et le cuivre nécessaires aux voitures électriques?

Ce premier principe, qui consiste justement à vouloir éviter le gaspillage de matériaux et d'énergie, est très bien cité dans la motion M-1296. Comme je vous l'ai dit, Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre la soutiendra, en espérant qu'on y réfléchira à deux fois non seulement au sujet des téléphones portables ou des imprimantes, mais aussi de tous ces objets qui sont tout à coup le fruit de notre détestation et qui vont nous poser des problèmes. Je vous parle des automobiles, mais je pourrais également vous parler des centrales nucléaires qu'on veut démanteler et dont on ne sait pas ce qu'on va faire, une fois qu'elles auront cessé leur activité. Bref, on en revient toujours à cette question de principe et on ne peut que féliciter la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a choisi la voie de soutenir cette motion amendée.

M. Pierre de Boccard (PLR). Je n'en suis pas sûr, mais j'ai l'impression que la motion M-1296 a été refusée en commission, si je ne me trompe pas. (*Réactions dans la salle.*) Oui, on me le confirme: elle a été refusée.

Au sein du Parti libéral-radical, nous avons vraiment un problème avec cette motion. Par exemple, dira-t-on à un employé de la Ville de Genève dont l'ordinateur ne marche vraiment pas très bien – un ordinateur qui rame, en d'autres termes – qu'on va essayer de le réparer pour le tirer jusqu'au bout? Cette personne perdra du temps dans son travail et peut-être même que ça va lui donner des cheveux gris, à un moment donné! Est-ce que ce sont vraiment là les conditions de travail qu'on veut donner aux fonctionnaires de la Ville? Est-ce qu'on veut qu'ils aient des appareils qui ne marchent presque plus, parce qu'on essaie à chaque fois de les réparer pour les tirer jusqu'au bout? Ou qu'ils aient une voiture qui péclote et qu'il faut sans arrêt faire réparer dans un garage? Il y a là une perte de temps qui peut être assez considérable.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est posé la question: est-ce qu'on veut vraiment que les collaborateurs de la Ville de Genève se retrouvent avec des ordinateurs totalement obsolètes ou défectueux, à force de vouloir les réparer? Il en va de même pour tout autre appareil utile aux personnes travaillant pour la collectivité. On comprend l'idée de la motion M-1296, qui consiste à dire que les choses qui peuvent être réparées et tirées un peu plus longtemps doivent l'être, mais il ne faut pas que ce soit pour prêter les personnes qui travaillent pour la Ville de Genève et qui sont là pour nous soutenir. Nous pensons qu'on ne doit pas prêter ces gens dans leur travail. Pour cette raison, le Parti libéral-radical votera contre la motion M-1296.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Alors, je vais quand même vous dire deux mots, Mesdames-Messieurs, parce que tout ça me fait bien sourire! J'ouvre d'abord une petite parenthèse, avant que les quolibets ne déferlent... J'ai siégé à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où j'ai été l'un des premiers à soutenir les pistes cyclables pour mettre les vélos à l'abri des voitures. On est bien d'accord?

Maintenant, je vais parler de la chose que je voulais vous communiquer. Ça fait plus de dix-huit ans que je n'ai pas acheté de voiture... Dix-huit ans! J'entretiens mes voitures, parce que je suis un bon bricoleur. De plus, les pièces ne valent plus rien maintenant – les pièces neuves, qu'on trouve toujours. Eh bien, on les change! On déboulonne, ou reboulonne, et ça marche! Ça marche même très bien, je vous prie de le croire! Ça fait dix-huit ans que je n'ai pas dépensé un franc pour acheter une nouvelle bagnole! Je vais même vous dire, Mesdames-Messieurs, que ma voiture de tous les jours – je ne veux pas vous donner trop de détails – a toutes les fonctions en option mécanique. Ça signifie que, pour la sécurité, il n'y a pas mieux. C'était déjà de l'avant-gardisme à l'époque et c'était un bon investissement. Je l'ai achetée d'occasion, je vous signale quand même ce détail, pour ceux qui me connaissent moins bien.

Vous allez me demander comment ça se passe aujourd'hui pour la visite. Eh bien, ça se passe super bien! Pour l'anecdote – excusez-moi, Monsieur le président, mais ayons un peu d'humour, c'est plus sympathique – j'ai eu deux fois un problème avec le bureau technique des autos. Une fois, on m'a dit: «Votre voiture va bien, elle freine très bien, mais derrière c'est un peu faible.» Eh bien, oui... parce que c'est une traction avant! Je ne vois donc pas pourquoi elle aurait des gros freins à l'arrière. Pour ceux qui ne le savent pas, on met les gros freins là où il y a le moteur, et c'est devant dans une traction avant.

La deuxième fois, le gars m'a dit: «Je suis embêté avec le système antipollution, ça ne marche plus.» Je lui ai répondu: «Ah bon? Eh bien, mettez-le dans la voiture d'à côté.» C'est ce qu'il a fait, et ça marchait. Mais dans la mienne, ça ne marchait plus! Alors il m'a dit: «Je ne comprends pas!» Et moi, je lui ai expliqué: «Ma voiture est tellement bien réglée avec du matériel moderne qu'on rajoute pour l'améliorer – c'est de l'entretien, pas de la réparation – qu'elle produit zéro CO₂.» Ça, c'est quand même surprenant, hein! Par contre, ce n'est pas une voiture allemande! Je le confesse, Mesdames-Messieurs, parce que là, je ne veux même pas commencer à vous faire une théorie là-dessus.

En tout cas, c'est vrai qu'on peut réparer et entretenir une voiture. En plus de ça, maintenant que j'ai ajouté des techniques et des réglages fins et modernes, la consommation est ri-di-cule! Une voiture allemande de plus petite catégorie brûle plus de carburant que la mienne! Vous vous rendez compte? Mais évidemment, il faut savoir y faire. Donc *mea culpa*, ceux qui ne s'intéressent pas à la mécanique

Motion: limiter l'énergie grise au sein de l'administration municipale

ne peuvent pas comprendre. Il n'y a pas de souci, c'est une bonne excuse et je comprends ça. Moi, j'ai deux filles à qui j'ai appris à jauger l'huile, l'eau, etc., et elles font ça très bien, ce qui leur évite beaucoup d'ennuis. Je vous remercie de votre attention, Mesdames-Messieurs, et de m'avoir laissé aller jusqu'au bout de ma petite anecdote. Donc aujourd'hui, on peut encore réparer!

M. Jean-Luc von Arx (LC). Hé hé... Je vais vous raconter une petite histoire, Mesdames et Messieurs... (*Rires et applaudissements.*) C'est toujours très difficile de passer après Daniel Dany Pastore! Je serai bref.

Malheureusement, le Centre refusera la motion M-1296, parce que nous nous rendons compte que c'est une motion verte qui date d'il y a pas mal d'années. Evidemment, c'est votre job, chez les Verts! Il est normal que vous déposiez ce genre de textes. Je crois que M^{me} Salerno a été très polie quand elle vous a répondu que c'était une bonne idée, au fond, mais que la Ville faisait déjà tout ça.

La motion M-1296 promeut l'idée de réparer les appareils et les véhicules pour que tout le monde essaie de les faire durer le plus longtemps possible en continuant à travailler avec. Je pense que la Ville se doit de faire durer ses instruments, mais il faut aussi qu'ils fonctionnent bien. On ne va pas couper les budgets de renouvellement du matériel tout de suite comme ça, tout de même! C'est le comble du comble! Enfin, à moins que vous ne souhaitiez ça, chez les Verts. Parce que là, on est dans le paradoxe total!

Je pense toutefois qu'il y a des choses qui peuvent durer très longtemps et que celles-là peuvent être réparées. D'ailleurs, à ce propos, il n'y a pas de ligne budgétaire pour des réparations dans la comptabilité de la Ville de Genève. Il serait intéressant, si le Conseil municipal votait cette motion, d'y ajouter peut-être la mention d'une ligne à ajouter au budget pour les réparations, afin que l'exécutif puisse rendre compte de leur coût. Pour toutes ces raisons, le Centre ne votera pas la motion M-1296, même s'il considère que l'idée est honorable – mais elle est déjà pratiquée et on remercie la Ville pour ça.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur la motion M-1296 telle qu'amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui figure à la page 10 du rapport M-1296 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 32 oui contre 19 non (5 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- diminuer les budgets de renouvellement de ces appareils et véhicules et augmenter d'autant le budget pour l'entretien et les réparations;
- favoriser les réparations et l'achat de véhicules ou appareils d'occasion.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 13 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Alain de Kalbermatten, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini, François Mireval, Emmanuel Deonna, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni et Marie Barbey-Chappuis: «Pour une presse locale forte et indépendante» (M-1312 A)¹.

Rapport de M^{me} Brigitte Studer.

La motion était renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 mars 2018. La commission l'a traitée le 28 août 2018 sous la présidence de M^{me} Maria Vittoria Romano. Les notes de séance étaient prises par M. Jorge Gajardo que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'appel citoyen lancé à Tamedia en septembre 2016;
- la résolution R-197 signée par l'ensemble des groupes du Conseil municipal et acceptée par une très large majorité le 27 septembre 2016;

¹ «Méorial 175^e année»: Développée, 6263.

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

- la motion déposée au Grand Conseil par M. le député Guy Mettan et ses considérants suivants;
- la réorganisation annoncée le 23 août dernier, par le groupe d'édition Tamedia, d'importants titres romands ainsi que la fusion, totale ou partielle, de leurs rédactions;
- la saignée opérée sur la *Tribune de Genève* qui perd ses rubriques nationale, internationale, économique et sportive au profit de Lausanne, dès le 1^{er} janvier prochain;
- les probables licenciements liés dès l'année 2018;
- la perte de l'identité et de l'autonomie éditoriale d'un journal faisant partie du patrimoine médiatique genevois depuis 1879;
- l'affaiblissement constant de la place médiatique genevoise depuis la disparition de *La Suisse* et du *Journal de Genève*;
- le bénéfice net en hausse de 76,7 millions de francs du groupe Tamedia pour le premier trimestre de cette année (+ 37,1%),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en lien avec les pouvoirs publics et privés concernés:

- de condamner fermement ce démantèlement de la *Tribune de Genève*;
- d'intervenir auprès du groupe Tamedia afin d'avoir des garanties claires sur le maintien de l'autonomie rédactionnelle intégrale du journal genevois et le non-licenciement de sa rédaction;
- de convoquer le plus vite possible les partenaires ainsi que les milieux concernés afin d'étudier la mise en place de mesures visant à soutenir et à développer les médias locaux genevois restants;
- d'étudier la création d'un fonds de soutien public-privé en faveur d'une presse écrite, radiophonique, télévisuelle locale forte et indépendante.

Séance du 28 août 2018*Audition de M. Emmanuel Deonna, motionnaire*

M. Deonna présente la motion qui demande au Conseil administratif de condamner le démantèlement de la *Tribune de Genève* (TdG) et d'étudier la création d'un fonds de soutien public-privé pour une presse écrite, radio et télé locale, forte et indépendante. Cette motion témoigne de l'inquiétude face au déclin de la presse écrite, à situer dans un contexte plus large. En Allemagne, le *Bild* a perdu 2 millions de lecteurs et de lectrices, alors qu'en Suisse le lectorat du *Blick* est passé de 320 000 à 180 000. Ce sont des signes d'une crise globale, qui touche aussi Genève. On s'inquiète pour les emplois, les conditions de travail, la liberté

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

de la presse et la diversité, ces dernières étant des principes constitutionnels protégés. Avec cette motion, les motionnaires exprimaient leur choc face aux licenciements et restructurations annoncées par la société Tamedia, qui informait en même temps d'un bénéfice de 76,7 millions de francs au premier trimestre 2018. La société invoque pourtant l'argument que la publicité n'apporte plus assez de revenus. Il est vrai que les géants tels que Google, Amazon, Facebook ou Apple siphonnent la publicité en ligne.

Pour M. Deonna, il est urgent de réfléchir à de nouveaux modèles économiques pour assurer une presse indépendante, comme le mécénat et de nouvelles formes d'abonnements. D'autres initiatives s'expriment, ainsi au Grand Conseil les motions M 2411-B et M 2444. Par contre, il juge minimaliste la réponse du Conseil d'Etat, qui espère agir au niveau de la Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale, pour étudier les possibilités de porter ensemble les préoccupations d'un problème de portée romande. M. Deonna mentionne également des objets fédéraux, dont une motion au Parlement sur la diversité médiatique et, surtout, un projet de loi sur les médias électroniques.

M. Deonna explique que la motion municipale va dans le même sens que le projet de loi PL 12307 présenté par des député-e-s socialistes, qui propose la création d'une fondation de droit privé, pour garantir son indépendance à l'égard de l'Etat. La fondation serait dotée d'un capital de 10 millions de francs pour soutenir exclusivement des titres à but non lucratif. Dans son conseil siègeraient des professionnel-le-s des médias, des représentant-e-s de l'Etat et du lectorat.

La présidente signale que plusieurs commissaires aux finances sont cosignataires de la motion – M^{me} Schlechten, M^{me} Barbey-Chappuis, M. Mireval et M. Sormanni – et leur donne la parole.

M^{me} Schlechten rappelle le refus à plus de 60% de l'initiative No Billag qui, au-delà du débat sur la seule RTS, a montré l'attachement des Suisses à la diversité médiatique. Elle a aussi retenu un appel de personnalités liées au journal *Le Monde*, qui se sont positionnées récemment dans le débat sur les sociétés comme Facebook et Google, qu'il faut considérer comme des agences de publicité plutôt que des actrices de la diversité de la presse. Il ne faut pas confondre l'accès à l'information avec la diversité et la qualité. Elle est d'avis que l'enjeu de ce débat est de considérer les articles de presse comme des objets culturels, qui font partie d'un processus de création et de diffusion, ce qui mérite un soutien particulier. Elle se demande s'il faudrait une fondation ou un système de subventions ponctuelles.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne que le Parti démocrate-chrétien n'a pas pour habitude de soutenir les subventions à la presse, mais constate que la situation actuelle de la presse romande est critique. Le fait que le Conseil d'Etat se soit lui-même engagé dans une médiation entre Tamedia et les syndicats de journalistes

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

montre la gravité de la situation. C'est pour cette raison que son parti comprend que les pouvoirs publics s'engagent pour maintenir la diversité et la qualité de la presse.

Est-ce qu'il y a des exemples de fonds de soutien semblables à celui proposé dans la motion? Est-ce que le Conseil administratif a pris position par rapport à la situation de la *TdG*?

M. Deonna répond que des magistrat-e-s ont fait des déclarations individuelles, aussi au niveau cantonal, mais il est convaincu que si les législatifs et délibératifs exercent une pression sur les exécutifs, ceux-ci seront obligés de prendre des mesures d'action. Il reconnaît qu'il y a des réticences à engager des fonds publics dans ce domaine et qu'il est difficile de trouver de bons partenaires privés.

M^{me} Schlechten relève que la France a fait, il y a longtemps déjà, le pas de l'aide publique à la presse, qui est considéré comme un bien culturel.

M. Mireval rappelle que la Ville a pris une mesure concrète de soutien, en décidant de publier systématiquement aussi dans *Le Courrier* les annonces qu'elle faisait paraître dans d'autres organes de presse.

Une commissaire trouve problématique la création d'un fonds. Est-ce que de grandes sociétés comme Tamedia pourraient en bénéficier? Comment avec un tel fonds garantir l'indépendance de la presse, en évitant de faire allégeance?

M. Deonna renvoie au projet de loi pour une fondation, qui va dans le même sens que le fonds proposé dans la motion. L'article 3 du projet indique que seuls les titres à but non lucratif pourraient prétendre à un soutien financier. Le projet précise aussi qu'il est hors de question que les deniers publics augmentent les bénéfices d'actionnaires ou les rémunérations des dirigeant-e-s des groupes de médias. La Fondation, comme les titres bénéficiaires, s'engage dans le respect des règles d'éthique du Conseil suisse de la presse. Enfin, le Conseil de la fondation serait composé de professionnel-le-s de la presse, de représentant-e-s de l'Etat. Les lecteurs et lectrices seraient représentés par des membres désigné-e-s par tirage au sort.

Pour M^{me} Barbey-Chappuis, la question est de savoir si on veut une presse vivante. Si c'est oui, il faut accepter qu'il y ait des sources de financement. Aujourd'hui, les médias appartiennent surtout à des groupes privés, comme Tamedia. Le véritable enjeu en ce moment est de garantir la diversité de la presse.

Une commissaire se demande, au vu des bénéfices engrangés par Tamedia, si le problème de la presse est vraiment d'ordre financier. S'agissant du fonds ou de la fondation, qui devrait réserver son aide aux titres sans but lucratif, elle demande si pour en bénéficier la *TdG* ne devrait plus appartenir à Tamedia. Ne faudrait-il pas plutôt soutenir des journalistes indépendants, non rattachés à un titre?

M. Deonna répond que les professions et le secteur des médias se réinventent en cherchant de nouveaux modèles économiques, aussi pour permettre aux acteurs et actrices actuel-le-s de survivre. Avec l'idée d'un fonds, on ne propose pas de rémunérer des entreprises qui dégagent des bénéfices faramineux sur le dos des salarié-e-s, en faveur des actionnaires. Donc, non, Tamedia ne bénéficiera pas de cette forme de soutien, mais cela ne veut pas dire qu'il faut laisser les salarié-e-s de Tamedia péricliter. Tout le monde est choqué par la manière dont cette entreprise traite ses collaborateurs et collaboratrices. Il y a même eu des représailles contre les grévistes de cet été. Les autorités se montrent aussi inquiètes. On a vu, notamment dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat se mobiliser, sans pour autant réussir à infléchir Tamedia. D'où l'importance de continuer à se mobiliser.

Un commissaire demande comment les pouvoirs publics peuvent intervenir dans une entreprise privée et par rapport à quels types de publication.

M. Mireval énonce quelques pistes présentées dans *Le Temps* du 7 mars 2017, sous le titre «Dix pistes pour sauver la presse». Elles se situent surtout au niveau fédéral: il mentionne le Fonds de la Commission de la technologie et de l'innovation (CTI Innosuisse), en précisant que peu de projets sont portés par des médias; l'aide à la formation au numérique, qui serait utile pour une profession qui n'est pas assez protégée en Suisse; l'Agence télégraphique suisse (ATS), qui est une société de droit privé, détenue principalement par des actionnaires de la presse écrite; le modèle des fondations tampons, comme il y en a dans le secteur culturel, qui pourrait être adapté à l'aide à la presse. Enfin, il signale que beaucoup de désabonnements sont causés par l'interruption de la distribution matinale des journaux par la poste.

M. Deonna explique la démarche des motionnaires par l'inquiétude que suscitent les fusions et les concentrations dans le secteur des médias. L'évolution de l'ATS est particulièrement préoccupante, notamment depuis l'arrivée d'une actionnaire autrichienne qui est devenue majoritaire. Pourtant, la votation sur No Billag a démontré l'attachement de la Suisse aux médias de service public et à la diversité. Garantir la diversité permet de délivrer une information de qualité dans les quatre régions. M. Deonna relève l'importance de lutter contre les concentrations en mains privées pour soutenir la diversité et l'existence de médias qui favorisent le débat démocratique. La concentration, c'est notamment des propriétaires de groupes industriels qui détiennent des groupes de presse. Même dans un pays comme la France, où pourtant il y a une aide publique à la presse. Le but de la motion est d'étudier la question et de chercher des solutions, et non d'apporter des réponses toutes faites. Les pistes mentionnées montrent bien la complexité du problème.

M^{me} Schlechten reconnaît que la motion peut induire des confusions. Il y est question d'un fonds, ce qui ouvre sur une réflexion à moyen et long terme; mais

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

elle réagit aussi à l'actualité de la *TdG* et de Tamedia. Il n'est certes pas facile pour une collectivité d'intervenir dans un groupe privé. Par contre, le but principal de la motion est d'envoyer un message politique. Si tou-te-s les acteurs et actrices de la politique dénonçaient ce qui se passe, leur message serait sûrement entendu. S'agissant du fonds lui-même, M^{me} Schlechten imagine qu'il profite davantage à des compétences et des savoir-faire qu'à des titres. Elle mentionne la situation des rubriques culturelles, qui maigrissent tous les six mois. A son avis, ce sont des compétences et des savoir-faire qu'il vaut la peine de préserver.

Un commissaire est d'avis que les journaux devraient davantage s'intéresser au recrutement d'abonné-e-s. La motion datant d'une année, il conviendrait de faire le point sur l'état actuel des interventions entreprises par les politiques, notamment le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Il aimerait avoir une idée de la situation des employé-e-s de Tamedia. A ce propos, il remarque que le premier semestre de l'entreprise se solde par un bénéfice d'un peu plus de 20 millions de francs, soit une diminution de 60% de ses bénéfices.

M. Deonna apprécie que les élu-e-s soient conscient-e-s du problème. Il estime que les politiques genevois ont le devoir de soutenir la presse locale. Le déclin de la presse populaire et élitaine n'en est pas moins une réalité. *L'Hebdo* a disparu et *Le Temps* s'est largement adapté au numérique. Dans la recherche de nouvelles formes de financement, ses abonnements sont désormais surtout numériques, pour une offre qui va au-delà du papier. S'agissant de l'action des pouvoirs publics, M. Deonna redit que le Conseil d'Etat genevois se repose sur la Conférence intercantonale de la Suisse occidentale et sur le projet de loi du Conseil fédéral sur les médias numériques. M. Deonna ajoute que la Suisse romande a un problème de masse critique. Elle est minoritaire et les groupes médiatiques allemands ou suisses alémaniques comprennent les préoccupations romandes différemment que nous les comprenons. Quoi qu'il en soit, les acteurs et actrices du secteur s'accordent sur quelques pistes: favoriser les synergies, la coopération entre les programmes de la SSR et les petits médias, la mutualisation des moyens dans les enquêtes.

Un commissaire s'interroge sur le succès du journal *20 minutes*.

M. Deonna répond que la réponse est dans la gratuité, mais la vraie question à se poser est «où va l'argent?».

M^{me} Barbey-Chappuis fait observer que le contenu de *20 minutes*, c'est surtout des dépêches et des infos people. Le problème de ce journal est dans la qualité de son contenu.

M. Sormanni rappelle qu'il fait partie des signataires de la motion. De sa part, c'était un geste politique, car il est désolant d'assister à la disparition de nombreux journaux. Mais il juge compliqué de mettre en place une aide à la presse.

Il ne voit pas comment une collectivité publique peut intervenir dans les affaires d'une société privée. Il est plutôt défavorable à la création d'un fonds, en tout cas au niveau municipal. Condamner n'est peut-être pas assez, mais que faire d'autre?

M. Mireval reconnaît que les pistes évoquées dans *Le Temps* relèvent surtout de compétences fédérales. Il y a cependant d'autres possibilités, comme le Fonds de soutien à l'industrie vaudoise, lancé récemment par le gouvernement vaudois en partenariat avec le patronat et le syndicat Unia. On pourrait suivre cette voie aussi à Genève.

M. Sormanni fait observer qu'à Genève il y a un fonds d'aide aux entreprises et, au niveau municipal, il y a la Fondetec à laquelle les journaux pourraient s'adresser.

Une commissaire rappelle que *Le Courrier* paye cher son indépendance sur le dossier du Musée d'art et d'histoire (MAH), depuis que le mécène Jean-Claude Gandur lui fait un procès. Elle demande si le fonds proposé dans la motion aiderait un organe de presse qui fait face aux pressions de ce type.

M. Deonna revient sur les sources de financement. La mobilisation du lectorat et la vente d'abonnements en est une; le mécénat, la publicité et les aides publiques en sont également. Des marges de manœuvre existent donc. Mais c'est un fait que la publicité est en baisse, qu'elle s'est déplacée sur l'internet. Les journaux qui cherchent à monétiser le contenu en ligne font face à la concurrence de tout un chacun, qui peut devenir un support pour des infos et des annonces. Il est convaincu que Genève et la Suisse sont des hauts lieux de la gouvernance mondiale de l'information, du fait de la présence d'organisations et agences spécialisées, comme notamment l'Union internationale des télécommunications (UIT), Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et l'Union postale universelle (UPU). Ces organisations ont un rôle à jouer dans la réflexion et la recherche de solutions de financement pour la presse, au niveau international et local. Le mécénat est aussi une solution, mais elle pose aussi des problèmes d'indépendance. Mais pourquoi pas l'aide publique ? Après tout, l'État est le garant de la démocratie, de la pluralité et de la paix sociale. En réponse à la question posée, M. Deonna estime qu'un fonds de soutien ne doit pas servir seulement à aider un seul journal comme *Le Courrier*, mais surtout soutenir un large éventail de médias qui expriment des opinions différentes.

Discussion sur la suite du travail

Les auditions du Conseil administratif, ainsi que du député Guy Mettan sont proposées. Un autre commissaire souhaite procéder au vote.

La présidente soumet au vote ces trois propositions.

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

Vote de l'audition du Conseil administratif

L'audition est refusée par 7 non (3 PLR, 2 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (1 UDC, 2 PDC, 1 MCG, 2 S) et 1 abstention (MCG).

Vote de l'audition de M. Guy Mettan

L'audition est refusée par 8 non (3 PLR, 1 MCG, 2 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 3 oui (1 UDC, 1 MCG, 1 S) et 3 abstentions (2 PDC, 1 S).

La présidente consulte la commission sur l'opportunité de voter à cette séance, ce qui est approuvé par 13 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR) contre 1 non (UDC).

Discussion et vote

Plusieurs amendements sont proposés et discutés.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de compléter comme suit la première invite: «de condamner fermement ce démantèlement de la *Tribune de Genève*, et la disparition du *Matin* papier, la semaine».

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de supprimer la quatrième invite de la motion.

Une commissaire socialiste fait observer qu'en supprimant ce dispositif, on cantonne la motion à la pure réaction en la privant d'une ouverture de réflexion sur la question.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de modifier comme suit l'invite 4: «d'étudier les pistes d'aides directes et indirectes possibles en faveur d'une presse écrite, radiophonique, télévisuelle locale forte et indépendante». Elle est gênée par la notion de «fonds» qui induit celle de «fondation», et la notion de «public-privé».

La commissaire socialiste fait remarquer que dans la notion «public-privé» on comprend aussi, par exemple, le soutien dont bénéficie *Le Courrier* par l'Association des amis du *Courrier*. Quant à la notion de «fonds de soutien», dans l'esprit des motionnaires il s'agit aussi de se positionner par rapport aux projets en étude au Grand Conseil. Maintenir la formule actuelle n'empêche pas de lui ajouter l'incise «ou toute forme d'aide directe ou indirecte».

Une commissaire des Verts propose de compléter l'invite 4 par la formule «ou des pistes de financement alternatif». Plusieurs commissaires approuvent cette formulation.

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ne partage pas la critique évoquée, son parti étant favorable aux fondations et leur étant reconnaissant pour leur apport à Genève. Elle convient que la motion a surtout une portée symbolique. En particulier, la quatrième invite n'engage en rien le Conseil administratif. Etudier la création d'un fonds peut aussi l'amener vers d'autres pistes. Elle propose de retourner la motion à la plénière telle quelle.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose de supprimer la notion de «fonds de soutien», et de remplacer la quatrième invite par la suivante: «d'augmenter le nombre d'annonces publicitaires payantes dans la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, afin de maintenir des médias locaux forts et indépendants».

La commissaire socialiste fait remarquer qu'avec cet amendement, on reste à nouveau dans ce qui existe déjà, et prive la motion des ouvertures vers des pistes alternatives ou d'autres possibilités de financement. Elle rappelle en outre que la Ville participe à des fonds comme le FIDU, et qu'elle s'en porte très bien.

Le commissaire du Parti libéral-radical rapporte que dans le canton de Vaud, il a été décidé que le seul moyen d'action est celui des annonces payantes. Les grévistes de Tamedia ont également déploré la baisse des recettes publicitaires. Si on supprime la revue *Vivre à Genève* et qu'on reporte l'argent sur des annonces publicitaires, on peut réellement soutenir les journaux.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien est d'avis que cette idée est bonne mais pas suffisante. Elle plaide pour maintenir l'ouverture vers de nouvelles pistes de financement. Elle propose de faire de cet amendement une invite supplémentaire.

Vote

La présidente soumet à l'approbation des commissaires la première invite ainsi amendée: «de condamner fermement ce démantèlement de la *Tribune de Genève*, et la disparition du *Matin* papier, la semaine».

La première invite ainsi amendée est approuvée par 13 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR) contre 1 non (UDC).

La présidente soumet à l'approbation des commissaires la quatrième invite ainsi amendée: «d'étudier la création d'un fonds de soutien public-privé ou de toute autre piste de financement alternatif». Celle-ci est approuvée par 8 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC) contre 6 non (1 UDC, 3 PLR, 2 MCG).

Suite à ce vote, le commissaire du Parti libéral-radical propose son amendement en tant que nouvelle invite.

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

La présidente soumet à l'approbation des commissaires une cinquième invite ainsi formulée: «d'augmenter le nombre d'annonces publicitaires payantes dans la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, afin de maintenir une presse locale, forte et indépendante.» Cette invite est approuvée par 13 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente met au vote la motion M-1312 amendée, qui est acceptée par 11 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR) contre 1 non (UDC) et 2 abstentions (MCG, PLR).

La motion M-1312 ainsi amendée est adoptée à la majorité des commissaires présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en lien avec les pouvoirs publics et privés concernés:

- de condamner fermement ce démantèlement de la *Tribune de Genève*, et la disparition du *Matin* papier, la semaine;
- d'intervenir auprès du groupe Tamedia afin d'avoir des garanties claires sur le maintien de l'autonomie rédactionnelle intégrale du journal genevois et le non-licenciement de sa rédaction;
- de convoquer le plus vite possible les partenaires ainsi que les milieux concernés afin d'étudier la mise en place de mesures visant à soutenir et à développer les médias locaux genevois restants;
- d'étudier la création d'un fonds de soutien public-privé ou de toute autre piste de financement alternatif;
- d'augmenter le nombre d'annonces publicitaires payantes dans la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, afin de maintenir une presse locale, forte et indépendante.

Le président. La présidente de la commission des finances lors de l'étude de la motion M-1312, M^{me} Maria Vittoria Romano, ne siégeant plus dans cette enceinte, je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer, rapporteuse (EàG). La motion M-1312 date de 2017. Elle a été traitée et votée en une seule séance de la commission des finances en août 2018. C'est une motion socialiste cosignée par plusieurs membres de la commission des finances représentant respectivement le Centre, les Verts, le

Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche. Elle a été déposée à un moment de crise à cause du risque de démantèlement de la *Tribune de Genève*.

Le motionnaire M. Deonna, qui a été auditionné en commission, a exprimé toute son inquiétude face au déclin de la presse écrite. Il a rappelé les précédents historiques: la disparition de *La Suisse* et du *Journal de Genève*, mais aussi de beaucoup d'autres journaux ailleurs. Il s'agissait donc d'une crise globale, avec des inquiétudes en matière de places de travail. La motion M-1312 exprimait également l'attachement de la Suisse à la diversité médiatique et visait à trouver de nouveaux modèles économiques pour faire vivre la presse.

La commission des finances ne souhaitait pas faire d'autres auditions, mais elle a décidé d'amender le texte initial de la motion. Je mentionne d'abord les deux premières invites consistant à condamner le démantèlement de la *Tribune de Genève* – à laquelle nous avons ajouté la disparition du *Matin* papier, la semaine – et à demander de prendre contact avec Tamedia pour garantir l'autonomie rédactionnelle de ce journal et ne pas procéder à des licenciements. Bien sûr, cela reflète la situation d'il y a quatre ans.

La commission a conservé telle quelle la troisième invite demandant «de convoquer le plus vite possible les partenaires ainsi que les milieux concernés afin d'étudier la mise en place de mesures visant à soutenir et à développer les médias locaux genevois restants».

En ce qui concerne les mesures à envisager au niveau économique, la commission a modifié la quatrième invite en la reformulant comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif (...) d'étudier la création d'un fonds de soutien public-privé ou toute autre piste de financement alternatif.»

Enfin, elle a ajouté la cinquième invite suivante, qui consiste à demander au Conseil administratif «d'augmenter le nombre d'annonces publicitaires payantes dans la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, afin de maintenir une presse locale forte et indépendante». Cela rappelle la pratique que la Ville a adoptée par rapport au journal *Le Courrier*.

La motion M-1312 amendée a été acceptée en commission des finances par 11 oui contre 1 non et 2 abstentions.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Je précise que mon intervention a été corédigée par M^{me} Oriana Brücker, absente ce soir. Au moment de son dépôt, la motion M-1312 réagissait aux décisions du géant suisse de l'information Tamedia visant à réduire et affaiblir certains journaux romands, notamment la *Tribune de Genève* et *Le Matin*. A cette époque, d'autres motions avaient été déposées au Grand Conseil genevois pour exprimer la même volonté: condamner fermement

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

le démantèlement de la *Tribune de Genève*; intervenir auprès du groupe Tamedia pour avoir des garanties claires sur le maintien de son autonomie rédactionnelle et le non-licenciement de ses journalistes; convoquer les partenaires pour la mise en place de mesures de soutien et étudier la création d'un fonds de soutien public-privé en faveur d'une presse écrite, radiophonique, télévisuelle locale forte et indépendante.

Depuis le dépôt de la motion M-1312 et son traitement en commission des finances, quatre ans se sont écoulés. Quatre ans au cours desquels nous avons vu l'interruption abrupte des négociations entre Tamedia et les syndicats, la disparition du format papier du *Matin*, la création de sites d'information comme *Heidi.news* ou *Bon pour la tête*, la migration continue des recettes publicitaires vers ces mêmes supports internet, plusieurs attaques de la droite contre la redevance de la Radio Télévision Suisse (RTS) et le service public, et une pandémie mondiale. Une pandémie de Covid-19 qui, en plus de ses conséquences fatales, a très violemment mis en lumière les ravages de la désinformation à l'échelle mondiale et sa capacité à diviser.

Le Parti socialiste soutient aujourd'hui la position qui était la sienne il y a quatre ans. L'affaiblissement de la presse écrite, avec la diminution de ses emplois et l'obligation de repenser ses modèles de financement, avait commencé bien avant 2017 avec l'essor des outils numériques. Cette évolution n'est pas terminée. Avec la mise en danger des journaux en format papier, c'est la pluralité des médias qui est mise en cause. Cette pluralité est pourtant un impératif constitutionnel, comme le rappelait déjà en mai 2018 le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion M 2411 déposée au Grand Conseil en même temps que celle que nous traitons aujourd'hui avec un certain retard. Notre retard est certain, mais l'urgence demeure!

En 2018, en commission, le Parti socialiste a soutenu la motion M-1312 et les amendements proposés, notamment la condamnation de la fermeture du format papier du *Matin*. Le vote de la commission des finances était à la fois un vote de protestation contre les décisions de Tamedia et une demande adressée au Conseil administratif de participer à l'effort collectif de repenser les modèles de financement de la presse. Aujourd'hui, les fondations privées engagées dans le soutien aux médias ne souhaitent pas d'alliance avec les pouvoirs publics. Cela remet en question la garantie de la liberté de la presse, qui est un droit fondamental, je le rappelle.

Quatre ans après le dépôt de la motion M-1312, la *Tribune de Genève* a été capable de s'adapter à l'évolution numérique, mais *Le Matin*, lui, n'existe plus, et tous les médias traditionnels continuent à être mis sous pression par l'évolution de l'information et la baisse des recettes publicitaires. La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques, qui reposent sur la

liberté d'opinion et la liberté d'expression. Il est de notre devoir de la soutenir et de la protéger par tous les moyens.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens aussi brièvement que j'en suis capable – ce qui ne mange pas de pain – sur l'amendement que j'ai déposé. Il est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Supprimer les deux premières invites de la motion, qui sont obsolètes.

Ces invites sont en effet totalement obsolètes et portent bien leur âge. En ce moment, nous traitons régulièrement de motions déposées il y a cinq, six, sept ou huit ans, qui sont passées en commission il y a trois, quatre, cinq ou six ans. Je ferai simplement une remarque à ce sujet: si nous sommes mécontents du temps écoulé depuis le dépôt de certains rapports de commission, il nous revient de demander éventuellement le traitement de ces rapports en urgence.

Je demande donc la suppression des deux premières invites de la motion M-1312 devenues obsolètes. Condamner les pratiques de Tamedia six ans après, ça a à peu près autant de sens pour nous que de condamner les auteurs de la mort du quotidien *La Suisse*, les conditions qui ont conduit le *Journal de Genève* à disparaître et, avant lui encore, les conditions qui ont conduit la *Voix ouvrière* à disparaître comme quotidien.

En revanche, les dernières invites de la motion, pour toutes les raisons que Joëlle Bertossa vient de nous donner, nous paraissent encore tout à fait pertinentes. Il faut soutenir et développer les médias locaux – tous les médias locaux – mais il reste évidemment à définir ce qu'est un médium local, c'est-à-dire les critères du localisme des médias. Créer un fonds de soutien en leur faveur est une mesure qui garde tout son sens et qui a même de plus en plus de sens, au vu de l'évolution des pratiques des médias, des groupes médiatiques et des consommateurs.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à voter cet amendement qui modifie la motion M-1312 déjà amendée par la commission des finances. Quelque chose me dit que ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à parler de la situation des médias à Genève, de l'usage des médias par les citoyens et du rôle d'une collectivité publique comme la nôtre pour renforcer les médias qui méritent de l'être.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Effectivement, la motion M-1312 est une vieille motion qui a été étudiée il y a fort longtemps, dans le contexte d'une actualité très différente. Mais il est vrai que la situation des médias reste préoccupante aujourd'hui. J'aimerais donc réagir à l'amendement du Parti socialiste. Nous le suivrons car, effectivement, les deux premières invites de la motion ne sont plus vraiment d'actualité. Il faut essayer de coller au maximum aux préoccupations actuelles des médias. Je rejoins tout à fait les propos de M. Holenweg quand il dit que cette histoire risque de continuer.

Je m'inquiète de deux choses, au niveau des médias. La première est la situation de la RTS. Comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, elle va quitter Genève en entraînant une perte d'influence et d'emplois dans notre bassin de vie local – ce qui est vraiment très regrettable – malgré la lutte des Genevois pour la redevance.

Deuxièmement, il y a un journal que nous aimons tous ici, j'en suis convaincu, un journal très engagé, à savoir *Le Courrier*, qui est dans une situation très difficile, je dois vous l'avouer, chers collègues. Si on veut garder des idées différentes et une certaine ouverture d'esprit sur le monde et ses défis, je crois que *Le Courrier* est un journal qu'il faut impérativement aider. Je sais que la Ville est très active à ce niveau-là, je reconnais à M. Kanaan la volonté de publier énormément d'annonces dans *Le Courrier* – car c'est l'un des moyens que la Ville met en place pour l'aider – et je l'encourage à continuer dans ce sens. Il faut que toute l'administration de la Ville puisse continuer à aider non seulement *Le Courrier*, bien sûr, mais aussi les grands journaux comme la *Tribune de Genève* ou autres.

Il y a un grand effort à faire dans ce sens, au niveau de la collectivité. C'est très difficile. Il faut reconnaître que les pouvoirs publics s'immiscent ici dans les affaires privées, parce que la presse est quand même un marché privé, or on ne peut pas forcément mélanger toutes les casquettes. Mais il est important que nous lancions ce soir un message politique à tous les acteurs des médias pour les soutenir et surtout pour dire aux différents partenaires que nous sommes derrière eux. (*Applaudissements.*)

M. Denis Ruysschaert (Ve). Mes préopinants ont été très brillants et je ne suis pas sûr d'être à ce niveau. Bon, je vais faire ce que je peux! Notons d'abord que l'audio et la télévision bénéficient de subsides, ce qui est peu le cas de la presse écrite. Or c'est souvent elle qui subsidie ces deux types de médias, puisqu'elle leur fournit les nouvelles du jour recueillies sur le terrain. La presse écrite sent le poulx de la population. Il y a donc là un problème d'ordre structurel, en quelque sorte.

Il est vrai que les deux premières invites de la motion M-1312 dataient de 2017 et nous sommes d'accord de les enlever. Rappelons néanmoins que, si Tamedia paie ses journalistes à la *Tribune de Genève* et a trouvé maintenant des modèles payants, c'est pourtant le même groupe qui distribue gratuitement le *20 Minutes* avec des articles résumés directement de la *Tribune de Genève* et du *Courrier*. Il y a donc des incohérences à résoudre dans le modèle d'affaires du groupe Tamedia. Pour les six premiers mois de 2021, il annonçait un bénéfice d'exploitation de 7,5 millions de francs avant intérêts et impôts. Voilà... Il y a là une petite incohérence, quand même, et il faut améliorer ça.

Mais intéressons-nous plutôt au problème de fond. La création d'un fonds de soutien public-privé ou la recherche d'autres pistes de financement est en effet un sujet sérieux. Peut-être ne faut-il pas payer les journalistes simplement pour écrire. En tout cas, on devrait quand même se poser des questions en matière de transport et de logistique, car nous sommes maintenant dans un monde où l'information peut être complètement virtuelle et il est clair qu'un média papier doit être à même de distribuer ses exemplaires avant six heures du matin. Il lui faut donc essayer de le faire encore.

Nous avons également proposé en commission d'ajouter une nouvelle invite à la motion pour demander au Conseil administratif «d'augmenter le nombre d'annonces publicitaires payantes dans la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, afin de maintenir une presse locale forte et indépendante». Bon, je vois que la Ville de Genève le fait déjà, donc on ne va pas insister beaucoup là-dessus.

Je voudrais insister sur deux autres points. Les journaux doivent exister. Au risque de paraphraser Voltaire, nous pourrions affirmer: «Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous dites dans les journaux – en particulier vous, à droite, vraiment pas, mais de temps en temps aussi à gauche, d'ailleurs – mais nous nous battons pour que vous ayez le droit de le faire.»

Enfin, ne parlons plus seulement des journaux, mais aussi des journalistes qui sont derrière. C'est une filière littéraire. Ce sont ces mêmes journalistes qui écrivent en français correct – meilleur que le mien, d'ailleurs –, qui rédigent des enquêtes d'investigation sur tout le monde, y compris sur nous-mêmes, et qui publient des romans qui enjolivent nos nuits d'été. C'est donc aussi assurer l'existence d'un pan entier de notre culture, qui nous est si chère à nous, mais aussi à tous et à toutes. De ce fait, nous voterons absolument pour la motion M-1312. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens dans la mesure où, notamment lors de mon année de mairie en 2018-2019, j'avais fait de ce sujet un thème prioritaire. Comme l'indique la motion M-1312, c'était effectivement

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

une période particulièrement douloureuse pour le paysage médiatique à Genève et en Suisse, avec la restructuration de la *Tribune de Genève* et du *24 heures* et la disparition du *Matin*, parmi d'autres titres. Nous étions aussi dans le contexte de la discussion plus générale sur l'initiative «No Billag» par rapport à la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR).

Je m'étais donc dit que la Ville de Genève toute seule ne pouvait évidemment pas prendre la responsabilité de sauver – façon de parler! – le paysage médiatique et sa diversité, mais qu'elle ne pouvait pas non plus ne pas s'y intéresser. La crise est réelle et elle ne s'est pas atténuée depuis, indépendamment du Covid-19, même si la pandémie a peut-être accéléré les choses.

On a dans ce domaine une logique de concurrence féroce – ce sont les lois du marché dans toute leur brutalité, là aussi – notamment avec des concentrations de titres sous l'égide de très grands groupes qui captent la manne principale alimentant la plupart des médias, il faut le reconnaître, à savoir la publicité. Vous suivez comme moi ce phénomène, Mesdames et Messieurs. On pense notamment aux GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon). Même à l'échelle suisse, il y a une concentration massive de tout ce qui est publicitaire, qu'il s'agisse de publicités pour l'emploi, de publicités d'achat, de petites annonces ou de toutes les publicités commerciales en général. C'est autant de recettes ôtées du marché pour de nombreux médias qui devraient pouvoir en profiter. Par exemple, je sais que la SSR perd des parts très importantes de marché publicitaire face à d'autres supports, notamment les grands réseaux numériques et les grands groupes médiatiques de ce monde.

Les réseaux sociaux en tant que tels donnent l'illusion de l'information facile, gratuite et accessible – mais ce n'est plus de l'information, c'est souvent de l'éruclation qui coupe le dialogue plutôt qu'elle ne l'encourage. Surtout, il n'y a aucune logique rédactionnelle. Ça fait évidemment partie de la liberté d'expression, mais il est vrai que les réseaux sociaux ont augmenté l'illusion de croire que l'information pouvait être gratuite. L'information n'est jamais gratuite! Surtout pas l'information structurée, avec un suivi rédactionnel et professionnel derrière. Quelqu'un paie pour l'information. Par exemple, le *20 Minutes* est certes gratuit pour le consommateur, mais pas dans l'absolu. Il engendre des coûts payés par la publicité. C'est là un certain mode de fonctionnement.

De manière générale, même si ce n'est pas assumé publiquement, on sait à quel point certains grands groupes se permettent de faire des téléphones lorsqu'il faut influencer la ligne rédactionnelle des médias, ce qui est aussi un moyen de réduire la liberté médiatique au sens large et donc la diversité du paysage médiatique.

Il faut aussi accepter l'idée que les pratiques de lecture évoluent. C'est en partie dû à l'impact des réseaux sociaux, qui donnent cette illusion d'immédiateté et de plénitude de l'information – mais au point que l'on s'y perd.

Je ne vais pas revenir sur tous les changements déjà évoqués concernant la situation en Suisse. Lorsqu'on a empoigné cette problématique, comme je l'ai dit, il ne s'agissait pas d'agir seuls. On a évalué ce qu'on pouvait faire en tant que Ville de Genève.

Sans entrer dans tous les détails, on a organisé le colloque #ACTMedia en automne 2018, avec de nombreux acteurs de la scène médiatique qui ont été reconnaissants qu'au moins on empoigne la problématique. Il y a eu aussi diverses études dont je vous passe les détails, Mesdames et Messieurs. On agit modestement à notre niveau, par exemple en rendant gratuites les caissettes pour les journaux. Ça ne représente qu'une petite somme, mais qui compte, pour les budgets des médias – *Le Courrier*, la *Tribune de Genève* ou autres – et on a été égalitaires. On a aussi réexaminé notre politique d'annonces pour la maintenir, dans la mesure du possible. Il est tentant d'économiser sur les annonces dans les médias, or on ne les a pas réduites. Et on doit être équitables par rapport aux différents médias qui sont tous très demandeurs d'annonces, cela a été dit. On a aussi mené des actions de soutien auprès des jeunes pour les encourager à s'abonner à des médias, ce qui est généralement un acte rare chez les jeunes adultes.

Je reviens notamment sur la question de la gratuité. Moi, j'ai suivi des reportages de journalistes chevronnés qui interagissaient avec des jeunes via des réseaux d'aujourd'hui comme Twitch, pour essayer de leur faire comprendre que l'information n'était pas gratuite. Or même des jeunes politiquement très engagés – donc des gens qui s'intéressent à la politique – ne comprennent pas tout de suite pourquoi l'information a un coût et pourquoi il faut payer, lorsqu'on veut une information fiable et de qualité. Au contraire, les réseaux sociaux et internet en général donnent souvent l'illusion de la gratuité, ce qui est une fausse apparence.

Nous avons également élaboré récemment un projet très intéressant de bourses pour encourager les médias pendant la pandémie de Covid-19. Je mets les résultats de ce projet à la disposition des élus qui le souhaitent. Nous avons lancé un appel à projets en vue d'octroyer des bourses visant à favoriser toute forme de version créative de diffusion et de création médiatiques pour des titres établis. Nous avons reçu des dossiers aussi bien de journaux établis, comme *Le Courrier* ou *Le Temps*, que de firmes intégrées comme Radio Vostok ou d'autres médias, par exemple Léman Bleu. Vous verrez les résultats, Mesdames et Messieurs, cela faisait partie de la proposition PR-1447 que vous avez votée il y a un an pour les mesures de soutien des métiers de la culture et de l'offre culturelle dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19. Vous aurez le bilan à la prochaine session plénière. Enfin, nous avons adopté une charte sur notre manière d'aborder la question médiatique, c'est-à-dire le respect et l'indépendance des médias, tout en les soutenant autant que possible.

Evidemment, il y a eu un énorme regret de notre part lors du refus du paquet médias en votation le 13 février dernier. Je veux parler du refus de la loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. Ce paquet n'était pas parfait, mais il avait d'énormes avantages, il renforçait l'aide indirecte et introduisait des mécanismes d'aide tout à fait directe. J'ai trouvé d'une hypocrisie sans bornes, mais vraiment sans bornes, et d'un cynisme à toute épreuve l'attitude de certains groupes de médias – notamment en Suisse alémanique – qui se targuaient tout à coup de liberté de la presse, alors qu'ils voulaient surtout éviter de voir le renforcement de leur concurrence interne par de plus petits médias. Sachant très bien ce que ça voulait dire en réalité, ils ont prétexté qu'une aide directe signifiait une influence des pouvoirs publics sur la presse, alors que de toute façon un média est toujours sous influence d'une manière ou d'une autre. Quant à nous, nous devons surtout garder une diversité de titres et de lignes rédactionnelles.

Nous avons reçu une très bonne nouvelle, Mesdames et Messieurs – et vous serez peut-être surpris que je la mentionne dans ce débat –, à savoir le vote favorable, le 15 mai dernier, de la loi sur le cinéma. On l'a appelée par erreur «loi Netflix». Il est vrai que ça visait les opérateurs numériques comme Netflix, mais surtout ça ancre enfin – modestement, à ce stade – le principe que les opérateurs numériques doivent arrêter de se faire de l'argent sur notre dos sans jamais contribuer aux enjeux publics. Dans ce cas, c'est le cinéma suisse qui en profite, et tant mieux! Mais cela concerne de manière générale les opérateurs numériques – bien plus que Netflix, d'ailleurs – qui ne contribuent d'aucune manière aux enjeux collectifs tant en matière de culture que de diversité médiatique, à commencer par l'un de ces opérateurs dont on ne parle jamais, mais qui est l'un des plus grands profiteurs de la scène suisse: Swisscom. Il faudra bien une fois qu'ils passent à la caisse, sans parler des GAFA, bien sûr!

C'est donc un sujet difficile. Le Conseil administratif accueille volontiers la motion M-1312 pour maintenir cette préoccupation, disons. Malheureusement, Mesdames et Messieurs, pour terminer sur une note peut-être moins optimiste, je ne vous cache pas que nous avons vainement essayé de développer une logique romande ou lémanique. Avec mes collègues de la Ville de Lausanne, on a essayé de mobiliser nos collègues des cantons, mais finalement chacun est parti en ordre un peu dispersé. L'espoir n'est pas encore vain qu'on réussisse une fois, tant il est vrai que chacun n'y arriverait pas seul. On avait l'espoir que la loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias passe en votation, le 13 février dernier, mais ça n'a pas été le cas. Malheureusement, ce dossier-là ne va pas ressortir tout de suite des offices fédéraux, j'imagine.

De plus, comme l'a dit M. de Kalbermatten, la prochaine menace est l'initiative de l'Union démocratique du centre «200 francs, ça suffit!» sur la redevance à 200 francs pour la SSR. Et ça, ce serait la fin du service public, Mesdames et Messieurs. Si ça passe, c'est la fin de la SSR telle qu'on la connaît, avec sa diversité

Motion: pour une presse locale forte et indépendante

culturelle et linguistique. Donc les menaces qui planent aujourd'hui sur le paysage médiatique sont plus fortes que jamais. Nous verrons ce que nous pourrons faire, modestement à notre niveau, mais nous aurions effectivement besoin d'une stratégie de toutes les villes et tous les cantons ensemble.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

Le président. A présent, je mets aux voix l'amendement défendu tout à l'heure par M. Holenweg, qui consiste en la suppression des deux premières invites de la motion M-1312 amendée par la commission des finances.

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est accepté par 35 oui contre 16 non (1 abstention).

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons maintenant sur la motion M-1312 telle qu'amendée par la commission des finances, qui figure à la page 10 du rapport M-1312 A, puis par le plénum selon l'amendement de M. Holenweg.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 43 oui contre 11 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en lien avec les pouvoirs publics et privés concernés:

- de convoquer le plus vite possible les partenaires ainsi que les milieux concernés afin d'étudier la mise en place de mesures visant à soutenir et à développer les médias locaux genevois restants;
- d'étudier la création d'un fonds de soutien public-privé ou toute autre piste de financement alternatif;
- d'augmenter le nombre d'annonces publicitaires payantes dans la presse écrite, radiophonique, télévisuelle, afin de maintenir une presse locale forte et indépendante.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Pierre Scherb et Patricia Richard: «Plage des Eaux-Vives: après avoir assuré le bonheur des macrophytes, assurons celui des Homo sapiens» (M-1338 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 novembre 2018. La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié cette motion lors de ses séances des 24 septembre, 19 novembre et 10 décembre 2019. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance du projet de la plage des Eaux-Vives pour l'aménagement d'une zone à la fois sensible et emblématique de la Ville de Genève, à savoir la rade;
- l'emprise très forte des activités estivales actuelles autour de la rade sur le quartier des Eaux-Vives;
- la très sensible augmentation de la fréquentation de la rive gauche de la rade prévue aussi bien le jour comme de nuit, essentiellement durant la saison estivale, et l'augmentation de charges de ville-centre qui incomberont inévitablement à la Ville de Genève;
- l'annonce de réduction des installations sanitaires par rapport au projet initial et de l'insuffisance d'entretien prévu par le conseiller d'Etat en charge du projet;
- l'acceptation de la résolution R 845 «Pour une plage des Eaux-Vives de qualité et non au rabais» par le Grand Conseil;
- les conséquences désastreuses qu'un mauvais aménagement et une gestion médiocre de la future plage auraient sur la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir le plus rapidement possible auprès du Conseil d'Etat pour s'assurer que l'aménagement de la future plage des Eaux-Vives soit en

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 3468.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

adéquation avec la fréquentation attendue, que toutes les questions relatives à son entretien (en termes notamment de voirie, gestion des espaces verts, sécurité, circulation, aménagement, accès et mesures concrètes pour les personnes à mobilité réduite) soient clairement réglées et la répartition du financement des charges y relatives négociée;

- de lui retourner un rapport sur les solutions trouvées en termes de gouvernance et de financement dans un délai raisonnable, soit d'ici au début du mois de mai.

Séance du 24 septembre 2019*Audition de M^{me} Studer, représentante*

M^{me} Studer déclare que cette motion a un sens différent aujourd'hui que lors de son dépôt, en mars 2018. Elle rappelle qu'à ce moment le budget pour la plage était insuffisant et que M. Barthassat avait décidé de renoncer à une partie des aménagements, notamment des toilettes. Elle précise qu'une résolution avait alors été déposée devant le Grand Conseil, demandant un crédit supplémentaire pour assurer ces installations. Elle observe que cette résolution a été acceptée à une très large majorité et elle remarque que le crédit supplémentaire de 6 millions a été voté en juin 2019.

Elle ajoute que cette motion a donc été déposée précédemment, et elle remarque que cet objet est resté dans la liste des urgences de l'ordre du jour du Conseil municipal. Elle mentionne qu'à l'époque les motionnaires étaient très inquiets des conséquences d'un défaut de gestion de la plage. Elle ajoute que les motionnaires se posaient également des questions sur la circulation, mais elle remarque que la piste bidirectionnelle n'était alors pas encore installée.

Elle évoque alors les invites de cette motion et elle remarque que la solution qui a été négociée entre la Ville et le Canton n'est pas satisfaisante. Elle pense dès lors qu'il est soit possible de considérer cette motion comme obsolète soit d'estimer qu'elle est encore d'actualité, quitte à la voter en même temps que l'objet précédent à l'ordre du jour de la commission, soit la proposition PR-1363.

Questions et discussion

Le président remarque qu'il faudra modifier la dernière phrase qui indique une date déjà passée. Il demande si les commissaires souhaitent traiter cette motion indépendamment de la proposition PR-1363.

Une commissaire remarque qu'il est évident qu'il sera nécessaire d'ajuster les invites si cette motion est acceptée.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

Un commissaire remarque qu'un débat en séance plénière peut être mené sur cet objet, avec les magistrats, et il voit mal un débat à ce propos au sein de la commission. Il précise qu'il ne reste en fin de compte que la poursuite de la piste cyclable.

Le président remarque qu'après un été d'utilisation, il serait intéressant d'avoir un rapport sur la sécurité et la circulation en lien avec cette plage.

Un commissaire pense qu'il faut traiter cette motion à part de la proposition. Il mentionne que cette plage est un sujet important qui reviendra souvent devant le Conseil municipal. Il pense dès lors qu'il serait pertinent de prendre le temps d'étudier les différentes facettes.

Un commissaire déclare qu'il est judicieux de faire un tour de piste avec le magistrat en charge de la sécurité pour savoir ce qui se passe déjà maintenant. Il ajoute que cela permettrait en outre d'avoir des éclairages sur la proposition.

Une commissaire déclare qu'avoir huit toilettes pour des milliers de personnes est complètement stupide. Elle pense qu'il ne faut pas faire confiance à la personne responsable des espaces verts. Elle mentionne qu'il y a des plages bien mieux conçues que celle-ci, comme à Céligny. Elle déclare qu'il faut donc procéder à des auditions.

Une commissaire pense qu'il est intéressant de lier les deux objets puisque la commission entend auditionner prochainement le Canton.

Le président ne pense pas qu'il faille lier les deux objets. Il remarque que cette motion cible notamment la sécurité et la circulation et il proposerait d'entendre dans un premier temps M. Barazzone.

Un commissaire pense qu'il se défaussera sur le Canton.

Le président répond qu'il sera dès lors possible de se retourner vers le Canton.

Un commissaire propose de procéder directement à l'audition du Canton.

Un commissaire pense qu'il faut éviter les visions clivées dans ce type de dossier. Il imagine que les agents municipaux ont certainement dû intervenir et il pense que le Conseil administratif a des éléments à donner. Il remarque que cette audition permettra d'enrichir le débat.

Une commissaire pense que c'est du temps perdu. Elle remarque que la motion demande un rapport.

Le président observe qu'il serait possible de voter dès lors directement cette motion.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

Une commissaire pense que ce serait une petite économie de ne pas entendre M. Barazzone, compte tenu de l'importance du projet.

Le président déclare qu'il intégrera cette motion lors de l'audition du Canton.

Un commissaire remarque que M. Barazzone sera donc également entendu.

Le président acquiesce.

Séance du 19 novembre 2019

Audition de M. Hodgers, président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat en charge de Département du territoire, M^{me} Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe, M. Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche et M. Pidoux, responsable du secteur renaturation

M. Pidoux rappelle alors la problématique en mentionnant que ce projet a suscité diverses réactions de la part des commissaires.

M. Hodgers remarque que la question que se pose la commission relève de l'exploitation par la Ville d'une plage qui appartient au Canton. Il mentionne que c'est en effet le cas. Il observe alors que tout est possible mais il pense qu'il ne faudrait pas créer de cas particulier avec cette plage. Il rappelle qu'il existe d'autres exemples similaires ou des exemples inverses, et il mentionne que la question de la domanialité est déconnectée des politiques publiques. Il précise que c'est le cas des écoles, par exemple. Il observe que la vraie question qui se pose revient à se demander qui porte telle ou telle politique publique. Or, il rappelle que la Ville de Genève s'occupe déjà de Baby-Plage ainsi que de l'espace public. Il mentionne que c'est la raison pour laquelle il a poussé le Conseil d'Etat sur le scénario retenu. Il remarque que si cette solution ne devait pas être adoptée, la Ville s'occuperait en fin de compte de Baby-Plage alors que le Canton s'occuperait de la plage des Eaux-Vives, ce qui n'aurait guère de sens. Et il remarque que si le Canton devait reprendre ces plages, il s'occuperait dès lors des plages de toutes les communes riveraines du lac et il mentionne qu'une négociation serait dès lors menée au sein de l'Association des communes genevoises (ACG). Cela étant, il ne croit pas que ce soit une bonne solution et il répète que la Ville de Genève réalise de plus beaux parcs que le Canton. Il indique que l'accord porte donc sur l'investissement que le Canton a fait pour la création de cette plage, libérant de facto de l'espace sur le territoire de la Ville de Genève. Il précise que c'est cette dernière qui, en échange, s'occuperait de l'entretien. Il observe qu'il serait également possible d'imaginer un rachat de la plage par la Ville de Genève, à hauteur de l'investissement consenti, soit 62 millions.

Il mentionne que mettre en place une formule particulière pour cette plage ne serait guère une solution très appréciée par le Conseil d'Etat. Cela étant, il déclare

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

être ouvert au débat. Il ajoute que si la Ville refuse de gérer cette plage, le Canton interprétera cette décision comme un choix de cantonalisation de toutes les plages et dès lors des droits d'accès.

Un commissaire déclare que M. Pagani considère que cette plage est un cadeau de la part du Canton, mais il remarque que l'entretien a été devisé à près d'un million par année. Il se demande dès lors si le Canton ne devrait pas également donner les loyers de la buvette, des pêcheurs et des places d'amarrage. Il observe par ailleurs que c'est la police municipale qui s'occupera de l'ordre sur cette plage.

M. Hodgers répond que le Canton ne donne pas la plage puisque celle-ci continuera à appartenir au Canton. Il ajoute que la capitainerie est cantonale pour le moment, mais il est prêt à discuter avec l'ACG si les communes souhaitent reprendre la gestion des places d'amarrage. Il signale par ailleurs que le restaurant se trouve sur le domaine du Canton, raison pour laquelle ces recettes seront versées au Canton. Mais il remarque qu'il n'est pas question d'argent dans cette problématique, mais bien de principes. Il déclare encore que l'équilibre qui est proposé ne sort pas de nulle part et constitue une pratique classique. Il répète que la seconde option serait le rachat de la plage par la Ville de Genève.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève a mis 90 millions pour restaurer les Minoteries sans perspective aucune de rentrées financières.

Un commissaire demande quels sont les coûts pour le Canton, tant actuels que futurs.

M. Hodgers répond que le coût d'entretien se monte actuellement à 450 000 francs par année.

Un commissaire demande s'il y a eu des coûts exceptionnels.

M. Pidoux répond que quatre arbres sont morts suite à des intempéries.

M. Hodgers signale que les frais structurels seront toujours à la charge du Canton.

Un commissaire demande si un cahier des charges a été imposé au restaurant.

M. Wisard acquiesce en mentionnant que le Canton voulait que ce restaurant reste dans l'esprit de la plage, populaire et accessible. Il mentionne que le prix des plats du jour a ainsi été fixé.

Un commissaire demande si le projet de U cyclable sera poursuivi malgré la plage.

M. Hodgers acquiesce.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

M. Wisard ajoute que ce dossier est coordonné par le Canton et la Ville de Genève. Il répète que le U cyclable est incorporé dans toute la réflexion portant sur le réaménagement de la rade et il observe que l'un des éléments structurants est bien la passerelle piétonne qui a été envisagée.

Une commissaire déclare que M. Pagani a mentionné à plusieurs reprises que le Canton faisait un cadeau à la Ville de Genève. Elle se demande dès lors comment se déroulent les négociations entre la Ville et le Canton et comment ont été évoqués les coûts et les bénéfices.

M. Hodgers répond que les prestations publiques ne doivent pas toujours être évaluées sous l'angle monétaire. Il mentionne que le retour consiste à offrir un espace de qualité à la population. Il rappelle que la demande d'accès au lac est très forte en Ville de Genève et il mentionne que c'est pour cette raison que le Canton était jadis entré en matière. Il rappelle que le Conseil d'Etat a défendu ce projet de 62 millions devant les députés et a remporté l'unanimité du parlement.

Il signale alors que cette problématique sera à nouveau soulevée dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) avec la création des écoles et des espaces publics.

Une commissaire se demande, dès lors qu'il ne faut pas tout monétariser, pourquoi ne pas tout offrir à la Ville dans le cadre de ce projet de plage.

M. Hodgers répond que c'est la négociation d'origine et il mentionne que ce type de posture ne fera qu'exacerber les sensibilités des députés. Il aimerait par ailleurs sentir une commune qui se réjouit de pouvoir offrir un espace public à sa population. Il pense qu'il faut donc avoir une vision politique.

M. Wisard rappelle que le projet a été annoncé en 2008 et il remarque que tout le monde oublie que ce projet permet de libérer de l'espace sur les quais. Il mentionne que le projet était donc de créer une plage mais également de désencombrer les quais. Il remarque que l'investissement du Canton s'était monté en réalité à 67 millions, plus les 50 millions d'investissement au Vengeron, nécessaires pour déplacer les entreprises navales. Il ajoute que ce sont donc plus de 100 millions dont il est question. Il pense que c'est une opportunité unique pour la Ville de Genève.

Le président déclare avoir voté ce projet lorsqu'il était député mais il remarque qu'il n'était alors pas question de confier à la Ville de Genève l'entretien de la plage. Il se demande dès lors comment cette idée s'est développée.

M. Wisard répond que lorsque le crédit de réalisation a été voté en 2009, le Conseil d'Etat a laissé la porte ouverte sur la formule à développer. Il ajoute, cela étant, qu'il n'a jamais été question d'argent puisque ces terrains ne valent rien dans la mesure où ils sont inconstructibles. Il remarque que le Conseil d'Etat a

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

décidé in fine que le Canton resterait propriétaire de cette plage. Il ajoute que le Conseil administratif n'a jamais eu de velléité de devenir propriétaire de cette plage au cours de ces dernières années.

Un commissaire déclare qu'il est regrettable que l'argumentaire qui a été présenté à la commission n'ait pas été complet. Il pense que c'est en fin de compte la question de la répartition des charges qui se pose et il se demande si dépenser près d'un million par année pour l'entretien de cette plage est équitable. Il rappelle à cet égard le dossier de la Nouvelle Comédie. Il se demande encore quelles sont les ressources que le Canton pourra retirer du port et du restaurant.

M. Wisard répond que c'est 5% du chiffre d'affaires que le restaurant devra rétrocéder au Canton, soit 50 000 francs si le chiffre d'affaire se monte à un million. Il ajoute que les bâtiments des cinq pêcheurs professionnels génèrent 1000 francs de loyer par année. Il répète que le Canton ne gagne pas d'argent dans cette affaire, ce d'autant plus que déplacer les pêcheurs coûte 500 000 francs par cabanon. Il précise que cette dépense est nécessaire pour mettre leurs activités aux normes actuelles. Il mentionne que ces pêcheurs sont des petits paysans du lac qu'il faut préserver. Quant aux places d'amarrage, il rappelle qu'il était question de les déplacer pour libérer de la place pour les nageurs et il mentionne qu'elles resteront à 800 francs.

M. Hodgers répète qu'il est fondamental d'offrir des accès à l'eau et il mentionne que ces investissements sont financés par les impôts. Il observe encore que créer plus d'espaces publics entraîne inévitablement une hausse des coûts tant pour les uns que pour les autres. Il mentionne que c'est une affaire qui est correcte.

Une commissaire remarque que le renouvellement des infrastructures sera payé par le Canton et elle observe que cela implique donc une collaboration entre la Ville et le Canton.

M. Pidoux répond que les services travaillent très bien les uns avec les autres. Il ajoute que c'est le Canton qui sera responsable des travaux d'importance, et il mentionne que si les capacités ne sont pas suffisantes, il sera nécessaire de construire un nouvel édicule. Cela étant, il observe que les estimations des besoins sont justes, expérience faite. Il rappelle qu'il y a 23 toilettes dans le périmètre.

M^{me} Salibian Kolly déclare qu'une convention de limite de prestations est en cours de négociation entre le Canton et la Ville de Genève afin de clarifier toutes les situations.

Une commissaire demande quand sera décidé le déménagement des entreprises.

M. Wisard répond que la décision a été prise mais il remarque qu'il n'y a pas encore eu de décision à propos des travaux à mener. Il rappelle en effet que le

Vengeron est une non-zone de remblayage. Il précise que l'enquête publique est en cours, que les communes doivent donner leur préavis et que le projet doit être voté par le Grand Conseil.

M^{me} Salibian Kolly précise que le but est de parvenir au début de l'été avec la demande.

Une commissaire déclare que le projet est formidable. Elle se demande qui s'occupera de l'entretien de la jetée qui mène au restaurant. Elle se demande si le restaurateur aura une partie de ce terrain à charge.

M. Wisard déclare que tout ce qui est terrestre sera entretenu par la Ville, alors que tout ce qui est sur pilotis relèvera du Canton.

M. Pidoux ajoute que le restaurant devra s'occuper de sa promenade de 700 m².

M. Wisard ajoute que la zone nature relèvera de l'entretien du Canton.

M. Pidoux mentionne encore que la promenade du restaurant sera publique.

M. Wisard ajoute que le restaurant proposera des plats du jour à 19 francs et des produits régionaux. Il précise encore que la carte a été travaillée en collaboration avec les Bains des Pâquis. Il signale également que le gérant des Bains des Pâquis et de ce restaurant sont déjà en train de s'organiser pour monter des événements communs.

Une commissaire demande s'il existe d'autres exemples de partenariats Canton-Ville similaires à cette plage quant au partage des frais et des tâches.

M. Pidoux répond qu'il y a des aménagements créés par le Canton dans d'autres communes, lesquelles prennent ensuite en charge les entretiens après une année de transition.

M. Wisard mentionne que l'objectif est l'homme et non l'argent.

Une commissaire demande qui s'occupera des toilettes.

M. Wisard répond que ce sera le restaurateur.

Une commissaire signale l'exemple du Grand Théâtre, qui sert à la population de tout le canton, voire plus loin, et qui est majoritairement financé par la Ville; elle souhaite savoir si ce serait le cas ici aussi: elle demande quels sont les chiffres en termes de fréquentation de cette plage, et qui ont été ses principaux utilisateurs sur la base de ce premier été passé.

M. Wisard répond qu'il y a eu des journées avec 3500 personnes venant de partout durant l'été passé. Il signale toutefois avoir vu des habitants venant des Eaux-

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

Vives le soir pour se baigner. Il remarque qu'il y a eu un contrôle social important, ce qui a permis de garder le terrain propre, et il constate donc que le quartier s'est approprié les lieux. Il précise que cette plage pourrait accueillir jusqu'à 8000 personnes par jour.

Un commissaire demande ce qu'il en est du parking.

M. Wisard répond qu'il y a un parking à Genève-Plage.

Une commissaire demande s'il est possible de planter des parasols.

M. Wisard répond qu'il est possible d'en planter dans la grève mais pas dans la pelouse. Il ajoute en revanche que des arbres seront encore plantés.

M. Pidoux mentionne qu'il n'était pas prévu de planter d'arbres avant 2022 en raison des tassements et il mentionne que le Canton a donc pris le risque de planter.

Un commissaire remarque que ce projet est mené progressivement, ce qui peut être déstabilisateur. Il signale ensuite qu'il y a en fin de compte deux entités qui interviendront et qui ne seront pas indépendantes et il se demande si n'avoir qu'un seul interlocuteur ne serait pas préférable.

M. Wisard déclare que la décision de servitude provient du Conseil administratif. Cela étant, il mentionne que les relations entre le Canton et la Ville de Genève sont bonnes et il pense que les interventions pourront être rapides. Il remarque que l'organisation qui a été réfléchie se veut simple.

Un commissaire observe que les relations relèvent surtout des individus.

M. Wisard acquiesce et mentionne que la convention permettra de clarifier la situation.

Un commissaire demande si la commission peut obtenir cette convention.

M. Wisard acquiesce.

Une commissaire évoque la question de l'accessibilité à l'eau pour les personnes handicapées et elle demande si la rampe d'accès et les appareils idoines seront financés par le Canton.

M. Wisard acquiesce.

M. Pidoux déclare que le Canton va acheter des chaises permettant d'aller dans l'eau et il mentionne que le système envisagé est de placer ces chaises dans des caisses sous code. Cela étant, il déclare que cet aspect est complexe et peut encore évoluer.

M. Wisard ajoute que l'ensemble de la plage, à l'exception des parties en gravier, est compatible avec les personnes handicapées.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

Une commissaire remarque qu'il ne sera pas possible de planter plus d'arbres car la commission des monuments, de la nature et des sites fait respecter des vues depuis le parc des Eaux-Vives.

M. Wisard répond qu'il est possible de planter des arbres de part et d'autre de l'angle de vue.

Une commissaire demande si les systèmes électriques de mise à l'eau pour les chaises seront pérennes.

M. Pidoux répond qu'il n'y aura pas de système électrique installé.

Une commissaire demande ce qui se passera si la Ville ne vote pas ce crédit d'entretien.

M. Wisard répond qu'il sera nécessaire de trouver des solutions.

Une commissaire demande combien de WC il y aura.

M. Wisard répond qu'il y a 20 toilettes dans les deux édicules plus trois au restaurant.

Une commissaire demande s'il y aura des douches.

M. Wisard répond qu'il y a des douches sur la plage.

Une commissaire déclare que des rats se seraient répandus dans la ville lorsque les enrochements ont été retirés. Elle se demande ce qu'il faut faire.

M. Wisard acquiesce et remarque que la capitainerie dépense 25 000 francs par année pour créer des pièges, la Ville dépensant autant d'argent pour cela. Il ajoute que ces mesures ne permettent pas de diminuer cette population mais de la contenir. Il rappelle que les rats peuvent transmettre une maladie assez rare, la leptospirose.

Une commissaire remarque que le projet Genilem a entraîné un remblayage de pierres sur une plage, ce qui est regrettable. M. Wisard répond que c'est une mesure de compensation.

Un commissaire remarque que ce projet devrait se continuer à Cologny et il demande ce qu'il en est.

M. Wisard répond que deux étapes ont effectivement été menées à Cologny en 2018 et en 2019. Il ajoute qu'une troisième étape vient de s'ouvrir pour la création d'une roselière, la commune de Cologny créant, quant à elle, un ponton circulaire pour deux millions de francs. Il signale que c'est la commune de Cologny qui paye l'aménagement.

Une commissaire demande si une évaluation est prévue à l'égard des risques et de l'absence de surveillance.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

M. Wisard répond que la plage est en pente douce, de 5%. Il ajoute qu'elle a été conçue pour que la sécurité soit maximum. M. Pidoux ajoute que c'est le même fonctionnement que Baby-Plage.

M. Wisard ajoute que les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Il observe qu'un bilan est prévu avec le Service d'incendie et de secours, la police cantonale et la police municipale.

Le président remarque que les commissaires souhaitent se prononcer tant sur la proposition que sur la motion en début d'année prochaine.

Une commissaire demande s'il n'y a pas de délai pour la proposition.

Le président répond qu'il se renseignera.

Séance du 10 décembre 2019

Mise au vote, la motion M-1338 est refusée par 6 non (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) et 8 abstentions (2 MCG, 1 Ve, 3 S, 2 EàG).

Le président. Je donne la parole au président de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de l'étude de la motion M-1338, M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (UDC). J'aimerais juste apporter une petite précision. La motion M-1338 a été déposée en 2018 et traitée en commission une année plus tard, en 2019. Elle a été refusée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je ne sais pas ce qui ressortira des discussions qui vont nous occuper maintenant, mais j'avais remarqué d'emblée, en tant que président de cette commission, que si d'aventure la motion M-1338 devait être acceptée il faudrait corriger la deuxième invite, puisqu'elle demandait au Conseil administratif de rendre au Conseil municipal «un rapport sur les solutions trouvées en termes de gouvernance et de financement dans un délai raisonnable, soit d'ici au début du mois de mai». Le renvoi de cet objet en commission ayant eu lieu en novembre 2018, je suppose que le délai était alors fixé au mois de mai 2019. Donc si d'aventure on devait accepter ce texte ce soir il faudra modifier cette deuxième invite, afin qu'elle soit cohérente avec la demande exposée dans la motion. Merci!

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

Le président. La rapporteuse M^{me} Danièle Magnin ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). La motion M-1338 a été traitée en trois séances de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Outre l'audition d'une représentante des motionnaires, la commission a aussi auditionné M. Hodggers, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, accompagné de sa secrétaire générale adjointe, du directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, et du responsable du secteur renaturation. Le Parti socialiste s'est abstenu lors du vote de cette motion en commission, considérant que, bien que certains points restent toujours d'actualité – notamment la répartition des charges entre la Ville de Genève et le Canton –, les invites, qui datent de 2018, sont en grande partie obsolètes. Le Parti socialiste vous invite donc à vous abstenir sur cet objet, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). J'interviens pour les mêmes raisons que ma préopinante. La motion M-1338 consiste à parler de la répartition des tâches entre la Ville et le Canton au niveau de la plage des Eaux-Vives. Evidemment, ça peut encore évoluer, on pourrait encore observer comment le Canton assume sa part, à savoir les frais structurels. Mais à part cela, on voit bien maintenant que les tâches sont réparties, que les choses avancent et que cette plage des Eaux-Vives est une réussite. Ses invites étant obsolètes, le groupe des Verts et des Vertes vous propose aussi l'abstention, Mesdames et Messieurs.

M. Eric Bertinat (UDC). Permettez-moi de rembobiner un peu, Mesdames et Messieurs, et de revenir à 2019. La commission de l'aménagement et de l'environnement avait alors fait montre d'une certaine mauvaise humeur devant cette plage des Eaux-Vives qui, quelle que soit sa réussite, a été pensée et préparée par le Canton et dont on a confié la conciergerie, pour ainsi dire, à la Ville de Genève. Or elle n'est pas gratuite: c'est 920 000 francs – pour commencer! – qu'on va ajouter à notre budget. Je me souviens très bien que la commission n'était pas totalement acquise à cette idée et que M. Hodggers a dû passablement batailler pour que, finalement, on en arrive à refuser la motion M-1338.

Je me réjouis d'entendre M^{me} Perler nous dire comment la Ville assure l'entretien de la plage des Eaux-Vives en termes de voirie, de gestion des espaces verts, de sécurité, de circulation, d'aménagement, d'accès et de mesures concrètes pour les personnes à mobilité réduite. J'aimerais bien savoir où on en est aujourd'hui, après quand même deux ans d'une crise sanitaire où les gens n'ont pas vraiment

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

pu utiliser cette plage à 100%. J'aimerais savoir comment ça se profile. J'avoue que, dans ma réflexion, je serais presque prêt à revoir ma position et à me demander si un rapport ne serait pas utile, dans ce cas de figure, pour faire le bilan et savoir où on en est avec cette plage, combien elle nous a coûté et combien elle va nous coûter. J'aimerais également des précisions sur le contrat passé avec la Ville de Genève. Par exemple, qui va fournir les ampoules des luminaires, quand ils seront défectueux? Qui va remplacer les poubelles, quand elles seront abîmées? Même chose pour les bancs et autres. Je me souviens qu'on en avait parlé et que c'était plus que compliqué – en tout cas pour la mise en œuvre.

Je réserve donc le vote de mon groupe. Notre décision dépendra des explications que M^{me} Perler nous donnera, parce que je trouve qu'il s'est passé passablement de choses de 2019 à 2022 et que la question est peut-être encore d'actualité, finalement.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche partage le point de vue déjà exprimé. Il est vrai que la motion M-1338 date de 2018. A ce moment-là, à travers différents objets on se posait la question de la planification et de l'aménagement de la plage des Eaux-Vives, ainsi que de l'entretien qui devait y être assuré. Maintenant, nous sommes plus loin. Il serait sûrement utile de voir également comment nous avons le plaisir d'utiliser cette plage – or je crois qu'elle est très bien utilisée. En dehors de ça, il pourrait effectivement être intéressant de voir comment ça se passe, par rapport au travail qui avait été imparti à la Ville.

Mais nous nous abstiendrons nous aussi sur la motion M-1338, vu qu'elle est devenue obsolète. En effet, de notre point de vue, les questions qu'on se posait au moment de son dépôt ne peuvent plus être posées de la même manière quatre ans après. Il faut voir quelle a été l'évolution par rapport au travail que ça implique pour la Ville. Ça pourrait être intéressant, mais ce n'est plus vraiment lié à la motion M-1338 ni au vote là-dessus.

M. Jean-Luc von Arx (LC). L'un des dysfonctionnements que l'on constate au sein de ce Conseil municipal, si je peux me permettre cette remarque, est évident quand on traite d'un objet comme la M-1338. Ce n'est qu'une motion, on est d'accord! Mais elle traite d'un sujet phare de la précédente législature: la plage des Eaux-Vives, qui a été le fruit d'un certain nombre de rencontres entre l'Etat et la Ville.

Or moi, je trouve un peu triste d'en arriver ce soir à de telles conclusions, finalement. Un conseiller d'Etat a été auditionné par la commission de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que des responsables de services cantonaux. Mais dans le rapport M-1338 A, il n'y a même pas de prise de position de la part

des groupes à la fin! On a tout à coup une sorte de décision collective non expliquée. De mémoire – car j’y étais – je crois qu’on avait débattu sur la répartition des tâches et notamment sur le restaurant, qui échappait totalement au contrôle de la Ville. Il y a eu des levées de boucliers quant au fait qu’on allait s’occuper uniquement du nettoyage – enfin, de tout ce qui relevait de charges très basiques – alors que le restaurant, c’est-à-dire l’écrin dont on devait peut-être être responsables comme d’un lieu reconnu pour appartenir à la Ville de Genève, nous échappait.

Suite à cela, il y a eu une sorte de mécontentement général qui a fait qu’on a laissé tomber la motion M-1338 et qu’elle est restée lettre morte. Mais voilà qu’on la ressort aujourd’hui, à mon grand regret. Au Centre, nous allons la refuser car, au fond, elle n’est plus d’actualité – malheureusement – mais je trouve cela dommage, parce que c’est là une image de notre mauvais fonctionnement en termes de délais, quant à notre manière de travailler sur des sujets phares et au temps qu’on met pour le faire.

Sur ce point, je fais un clin d’œil à certains – je ne veux pas viser une personne en particulier, mais les présidences de commission devraient se saisir en priorité de ce genre de sujets. Je vous passe déjà le message à ce niveau-là, Mesdames et Messieurs. Quand on a des sujets phares pour Genève à traiter, faisons-les passer assez rapidement à l’ordre du jour et n’attendons pas quatre ans!

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Siégeant depuis douze ans à la commission des travaux et des constructions, je connais les finalités des projets. A l’époque, la phrase suivante m’avait choqué et m’avait mis sur mes gardes: «Le Conseil d’Etat vous fait cadeau à vous, la Ville de Genève, de la plage des Eaux-Vives.» ça m’a vraiment réveillé sur la notion de cadeau, parce que, si l’entretien du cadeau coûte plus cher que le présent lui-même, eh bien, on se pose des questions!

De mémoire – mais je ne peux pas dire que je ne me trompe pas – j’ai le vague souvenir qu’on prévoyait un montant d’à peu près 1 million de francs par année pour l’entretien de la plage des Eaux-Vives. Je trouvais ça un peu bizarre. Je me suis dit: «Il y a une buvette, donc ses gérants vont payer un loyer. Il y a des places d’amarrage...» Vous savez, Mesdames-Messieurs, qu’aujourd’hui la place d’amarrage d’un bateau ne coûte pas 50 francs par mois, c’est un peu plus cher que ça! Tous ces petits loyers, y compris pour la location de l’emplacement des pêcheurs et autres, entrent directement dans la caisse du Conseil d’Etat, donc de l’Etat. Ce n’est pas pour la Ville de Genève!

On nous faisait donc le cadeau d’entretenir la plage des Eaux-Vives à nos frais pour environ 1 million de francs par année – si je me souviens bien, je le répète. En plus de ça, les agents de la police municipale (APM) doivent intervenir sur

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

cette plage – si besoin, on est bien d'accord là-dessus. De même pour le Service Voirie – Ville propre: il y a des poubelles, il faut donc les vider! Il faut aussi nettoyer, parfois, et ramasser des briques de verre laissées par des gens qui ne sont pas toujours soigneux – ou qui s'en foutent carrément, disons ce qui est! Et tout ça nous incombe, à la Ville!

Tout le monde se pose des questions là-dessus aujourd'hui et nous nous en posons aussi, au Mouvement citoyens genevois, évidemment. Or on ne sait vraiment pas que répondre! Je vous remercie donc, Madame la maire – ou Madame le maire, je ne sais jamais comment il faut le dire –, de nous apporter des éclaircissements. En effet, je pense qu'avec cette plage des Eaux-Vives on a peut-être un canard qui n'est pas jaune comme les autres à la naissance, mais bien noir! Merci d'avance, Madame la maire!

M. Pierre de Boccard (PLR). Sincèrement, j'estime que la motion M-1338 est obsolète. Si vous allez à la plage des Eaux-Vives, Mesdames et Messieurs, vous verrez un aménagement d'une grande qualité. A Genève, on a rarement eu un aménagement dont la population soit aussi contente. Regardez ces gens: ils sont heureux d'être là. Familles, personnes âgées, clients de la buvette... ce sont des gens heureux!

La problématique des toilettes a été réglée, l'affaire est close. Nous nous étions aussi interrogés sur l'aménagement, puisque la plage devait occuper tout l'espace. Maintenant, grâce au World Wildlife Fund (WWF) – et on peut l'en remercier, même si au début on engueulait ses représentants – on a une plage des Eaux-Vives d'une meilleure qualité, parce qu'il y a un plan d'eau à l'arrière. Les Genevois se rendent sur cette plage, dont la facilité d'accès est exceptionnelle.

J'ai l'impression qu'à Genève, d'habitude, on fait toutes les choses à moitié. Là, pour une fois, on les a faites à fond! Alors, il faut arrêter de se montrer goguenards et de toujours vouloir chercher la petite bête là où elle n'est pas. La motion M-1338 est obsolète, la plage des Eaux-Vives est une magnifique création – pour une fois – et un espace dévolu aux Genevois et aux Genevoises qui veulent aller s'y baigner, y déjeuner, etc. Je rappelle, en termes de protection des monuments et des sites, que nous avons conservé la promenade qui permet d'aller du quai Gustave-Ador jusqu'en direction de Genève-Plage. Vous pouvez continuer à faire cette balade, Mesdames et Messieurs. Par conséquent, il faut arrêter de chercher à chaque fois la petite bête, alors qu'il s'agit d'une infrastructure exceptionnelle donnée aux Genevois.

Oui, la Ville de Genève est chargée de l'entretenir – mais entretenir quelque chose d'aussi magnifique, c'est comme entretenir nos parcs! Je pense que nous devons le faire et que nous devons cela aux Genevois. Pour ces raisons, le Parti

libéral-radical refusera la motion M-1338. J'aimerais insister là-dessus, Mesdames et Messieurs: pour une fois que quelque chose de bien se fait dans notre ville, allons de l'avant! Cette motion a été déposée parce qu'on pensait à l'époque qu'il y aurait beaucoup de problèmes. Il en reste évidemment quelques-uns, par exemple l'éclairage. Il faut dire que, la nuit sur cette plage, on ne voit rien! Il y a donc des choses à faire mais, par rapport à l'aménagement du lieu lui-même et à l'infrastructure offerte aux Genevois, je pense qu'on doit en être très heureux et qu'on peut seulement applaudir. Merci!

M. Eric Bertinat (UDC). J'ai bien écouté mon collègue de Boccard, mais enfin, là n'était pas vraiment la question! Personne ne discute ni du succès de la plage des Eaux-Vives ni de la qualité de son aménagement. La vraie question s'est posée sur ces 920 000 francs de frais que le Canton nous a collés sur le dos et qui à l'époque – je me rapporte à ce moment-là – avaient suscité quelques grognes. Il me semblait normal, de la part d'un délibératif qui vote un budget, de savoir exactement de quoi il retournait.

M. Hodgers nous a expliqué que toutes les plages étaient sous la responsabilité de la Ville en termes de nettoyage et d'entretien et que c'était donc une démarche logique pour la plage des Eaux-Vives, ce que nous avons compris. M. Hodgers nous a aussi expliqué qu'il était d'usage que la commune s'occupe de tout ce qui est sur la terre, tandis que tout ce qui est sur l'eau ou sur pilotis est du ressort du Canton. Une fois cette distinction faite, on peut trouver logique la décision qui a été prise, mais ça ne doit pas pour autant nous interdire de nous poser des questions sur une somme de près d'un million de francs!

Il est légitime de vouloir faire le point, après trois ans d'utilisation de la plage des Eaux-Vives – une utilisation un peu particulière, comme je l'ai dit, puisque pendant pratiquement deux étés on a connu une crise sanitaire. On peut faire le point sans forcément critiquer ou remettre en cause la plage, et encore moins le plaisir de ceux qui en profitent. C'est vraiment une question de fond que nous posons et à laquelle nous attendons quelques réponses de la part de M^{me} Perler.

M. Pierre de Boccard (PLR). Il ne faut pas confondre la motion M-1338 avec un autre texte. En commission, nous avons parlé de la convention à négocier entre la Ville de Genève et l'Etat. Dans ce cadre-là, nous avons parlé exactement de ce que M. Bertinat vient d'évoquer – vous lui transmettez, Monsieur le président. Cela signifie que oui, il y a un échange à ce sujet. Par exemple, la buvette de la plage des Eaux-Vives n'appartient pas à la Ville et elle n'en perçoit donc pas le loyer. Par ailleurs, nous avons un budget de fonctionnement pour assurer notamment le nettoyage de cette plage, une tâche qui nous est impartie.

Motion: aménagement et entretien de la future plage des Eaux-Vives

Les points plus problématiques par rapport à la motion M-1338 portaient sur d'éventuels aménagements cyclables, comme les accroches pour vélos, ou encore sur l'accès à l'eau des nageurs, surtout pour les personnes handicapées qui doivent pouvoir en bénéficier. Voilà les points qui concernaient l'examen de la motion M-1338. Au vu de tout ce qui a été fait, je répète que, pour moi et pour le Parti libéral-radical, elle est totalement caduque. M. Bertinat nous parle d'une convention, mais c'est un autre objet dont nous avons déjà discuté et nous avons déjà voté là-dessus. La motion M-1338 est caduque et le Parti libéral-radical la refusera.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Pour une fois, je suis un peu d'accord avec tout le monde... (*Rires et remarques dans la salle.*) Cela dit – et cela a été expliqué lors de l'audition de M. Hodgers en commission de l'aménagement et de l'environnement – il s'agit ici d'une plage qui a été aménagée pour la population de Genève. Je puis vous dire, Mesdames et Messieurs – mais vous le savez, car vous l'avez constaté, surtout ces derniers jours –, que c'est un lieu fort apprécié et extrêmement fréquenté par la population genevoise, un lieu très beau et très bien aménagé qui abrite même un étang biotope. Bref, il a toutes les qualités! La Ville a obtenu à peu près tout ce qu'elle souhaitait concernant l'aménagement de la plage des Eaux-Vives.

S'agissant de la répartition entre la Ville et le Canton, comme vous le savez, le Canton n'a pas les infrastructures nécessaires pour entretenir les plages situées sur le territoire de la Ville – en plus de la plage des Eaux-Vives, il y a notamment Baby-Plage et le quai Wilson. Nous avons donc passé une convention avec le Canton qui précise qui fait quoi pour la plage des Eaux-Vives. Le Canton entretient les infrastructures – les douches, les toilettes, l'accès à l'eau, tout ce qui est du domaine de la construction – et la Ville s'occupe de la maintenance et de l'exploitation de la plage. En effet, comme je le disais à l'instant, le Canton ne dispose pas d'un service de voirie pour effectuer le nettoyage, ni d'un service des espaces verts pour assurer l'entretien. Cette convention a donc été signée, vous en avez débattu au sein du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, et tout le monde a été d'accord. La remise des clefs s'est faite officiellement à la fin du mois d'avril 2021. Actuellement, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

L'Union démocratique du centre, par la voix de M. Bertinat, nous demande un point de situation, parce qu'il y a eu une période de pandémie et que la plage des Eaux-Vives n'a pas pu être utilisée depuis août 2020, date à laquelle elle a été inaugurée. J'entends bien cette demande mais, cela étant, Monsieur Bertinat – vous lui transmettez, Monsieur le président – vous siégez à la commission des finances, vous pouvez donc y poser des questions sur le montant que vous

avancez et sur ce que l'entretien de cette plage coûte à la Ville. Bien sûr que ça a un coût pour la Ville de Genève! Mais c'est avec plaisir que la Ville de Genève s'est engagée à entretenir une plage pour ses habitants en ville, en plus du futur accès à l'eau au quai Wilson et des Bains des Pâquis, qui existent déjà.

La Ville de Genève va aussi aménager la pointe de la Jonction, qui appartient encore au Canton, pour le moment. Nous sommes en train de négocier un transfert et un achat du terrain pour l'aménager, afin qu'il appartienne à la Ville de Genève. Avoir des parcs et des lieux de baignade est une politique publique de la Ville. C'est une demande tant du Conseil municipal que du Grand Conseil et de la population réunie. Vous vous doutez bien, Monsieur Bertinat, que l'entretien d'une plage de cette dimension par le Service des espaces verts (SEVE) et le service Voirie – Ville propre entraîne certains frais, notamment en matière de surveillance. Tout cela fait que nous en arrivons à une somme certes importante, mais pas tant que cela, au regard du nombre d'habitants qui peuvent disposer de ce lieu.

En Ville de Genève et au Conseil administratif, nous sommes absolument ravis de pouvoir mettre la plage des Eaux-Vives à la disposition des habitantes et des habitants non seulement de la ville, mais aussi du canton. Et nous sommes enchantés de la collaboration que nous avons pu mettre en place avec le Canton. Il est vrai qu'il y a eu quelques discussions, tant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal, sur un certain nombre d'infrastructures – mais là, le Grand Conseil a tenu bon et a obtenu qu'il y ait des douches, des toilettes et des accès très clairs, ce qui a été fait. Quant au restaurant exploité par le Canton de Genève, c'est un choix, ça fait partie des règles du jeu qui ont été mises en place dès le départ.

Si vous renvoyez la motion M-1338 au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, eh bien, nous vous ferons évidemment un petit bilan. Mais sachez que vous avez aussi toute latitude de poser des questions lors de l'étude des comptes, par exemple, puisque nous sommes en plein dedans. En conclusion, je dirais que la plage des Eaux-Vives est un magnifique projet, qu'elle a un énorme succès et qu'elle répond à un réel besoin de la population, tant de la ville que du canton. Merci pour votre attention.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 24 non contre 1 oui (35 abstentions).

Le président. La motion M-1338 est donc refusée.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1686, de *M^{mes}* et *MM.* Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Maxime Provini, Rémy Burri, Kevin Schmid, Nadine Béné, Yves Steiner, John Rossi, Pierre de Boccard, Luc Barthassat, Christian Steiner, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Ruzanna Tarverdyan, Christo Ivanov, Sebastian Aeschbach, Alia Meyer, Yves Herren, Joëlle Bertossa, Ahmed Jama, Paule Mangeat et Christel Saura: «Terrasses ou la survie de la restauration»;
- M-1687, de *M.* Pascal Holenweg: «Semaine de travail de 32 heures pour la fonction publique municipale: pour que s'ouvrent des négociations»;
- M-1688, de *MM.* Maxime Provini, Omar Azzabi, Alain Miserez, Théo Keel, Kevin Schmid, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Yves Herren, Luc Barthassat et *M^{me}* Brigitte Studer: «Commerce de proximité et environnement: des livraisons innovantes en ville de Genève pour nos commerçant-e-s»;
- M-1690, de *M^{mes}* et *MM.* Louise Trottet, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Olivier Gurtner, Vincent Milliard, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Olivia Bessat-Gardet, Omar Azzabi et Paule Mangeat: «La ville à vélo: 100% de carrefours cyclables, sûrs et rapides»;
- M-1691, de *M^{mes}* et *MM.* Yves Herren, Denis Ruyschaert, Léonore Baehler, Jacqueline Roiz, Christelle Saura, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Merier, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Daniel Sormanni et Jean-Luc Von Arx: «Pour un plan d'action et un échéancier pour que les citernes contenant des énergies fossiles situées sur des propriétés de la Ville de Genève aient entièrement disparu en 2050»;
- M-1692, de *M^{mes}* et *MM.* Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Christel Saura, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Joëlle Bertossa et Dalya Mitri Davidshofer: «Favoriser les métiers en lien avec la transition écologique»;
- M-1693, de *M^{mes}* et *MM.* Dorothée Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Pascal Holenweg, Christel Saura, Ahmed Jama, Jacqueline Roiz, Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Théo Keel, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann et Anne Carron: «Proposer un compost gratuit aux habitant-e-s de la ville de Genève»;
- M-1694, de *M^{mes}* et *MM.* Pascal Holenweg, Christel Saura, Manuel Zwyssig, Dorothée Marthaler Ghidoni et Oriana Brücker: «Pour la création en ville d'une Académie Genevoise et d'une Congrégation de la Doctrine de la Langue»;
- M-1695, de *M^{mes}* et *MM.* Daniel Sormanni, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner, Christo Ivanov, Luc Barthassat et Jean-Luc von Arx: «Contre le démantèlement sournois de nos champs de foire et la mise au ban des forains»;

Interpellations
Questions écrites

- M-1696, de *M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner, Christo Ivanov, Luc Barthassat, Michèle Roullet, Maxime Provini, Kevin Schmid, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan et Alia Meyer*: «Pour une ville de Genève animée et vivante»;
- M-1697, de *M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Eric Bertinat, Ahmed Jama, Yves Herren, Patricia Richard, Gazi Sahin et Luc Zimmermann*: «Soutenons concrètement nos commerçant-e-s et artisan-e-s en ville de Genève»;
- M-1698, de *MM. Maxime Provini, Kevin Schmid, John Rossi, Daniel Sormanni, Vincent Schaller et Luc Barthassat*: «Des places de livraison modulables pour le désengorgement de nos routes».

12. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-109, de *M^{me} Louise Trottet et M. Vincent Milliard*: «Où jeter notre vaisselle compostable?».

13. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-653, de *M. Pierre-Yves Bosshard*: «Les trottoirs de la Ville de Genève respectent-ils les normes réglementaires?»;
- QE-654, de *M. Didier Lyon*: «Durée des feux de signalisation à l'avenue du Mail et à l'avenue Henri-Dunant»;
- QE-655, de *MM. Matthias Erhardt et Valentin Dujoux*: «Télétravail en Ville de Genève: un concept de *desk-sharing* prévu?».

Le président. Sur ce, je lève la séance. Je vous souhaite bonne rentrée chez vous, Mesdames et Messieurs. Rendez-vous le 7 juin!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	9476
2. Communications du Conseil administratif	9476
3. Communications du bureau du Conseil municipal	9476
4. Questions orales	9476
5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Olivier Wasmer, Patricia Richard, Georges Martinoli, Renate Cornu, Simon Brandt, Didier Lyon, Helena Rigotti, Michel Nargi, Pierre de Boccad, Michèle Roullet, Pierre Scherb et Jacques Pagan: «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève» (M-1364 A). Suite de la discussion	9478
6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean Zahno, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Didier Lyon: «Trésors et patrimoine horloger cachés à Genève: remettons les pendules à l'heure» (M-1373 A).	9488
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire» (M-1336 A).	9513
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Joris Vaucher, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Uzma Khamis Vannini: «Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise» (M-1296 A)	9524

9. Rapport de la commission des finances chargée d’examiner la motion du 13 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Alain de Kalbermatten, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini, François Mireval, Emmanuel Deonna, Sylvain Thévoz, Daniel Sormanni et Marie Barbey-Chappuis: «Pour une presse locale forte et indépendante» (M-1312 A) 9540

10. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la motion du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Pierre Scherb et Patricia Richard: «Plage des Eaux-Vives: après avoir assuré le bonheur des macrophytes, assurons celui des Homo sapiens» (M-1338 A) 9559

11. Propositions des conseillers municipaux 9577

12. Interpellations 9578

13. Questions écrites 9578

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci